

Université de Montréal

Les facteurs favorisant la réussite de l'instigation en matière de drogues à Montréal en 2018

Par

Maurice Jr Robitaille

École de Criminologie, Faculté des arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maitrise
en Criminologie, option mémoire

Août 2021

© Maurice Robitaille, 2021

Université de Montréal

Unité académique : École de Criminologie, Faculté des arts et des Sciences

Ce mémoire intitulé

Les facteurs favorisant la réussite de l'instigation en matière de drogues à Montréal en 2018

Présenté par

Maurice Jr Robitaille

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Massimiliano Mulone

Président-rapporteur

Rémi BOIVIN

Directeur de recherche

Nadine Deslauriers-Varin

Membre du jury

Résumé

La montée de la nouvelle gestion publique est « l'une des tendances internationales les plus marquantes de l'administration publique » (Hood, 1991). Les services de police n'ont pas été épargnés par ce nouveau type d'administration (Dupont, 2003). C'est dans ce contexte de reddition de compte, de gestion entrepreneuriale, de contraintes économiques, de recherche de l'efficacité et de l'efficience que de nombreuses études sur l'évaluation et la performance de la police ont été effectuées à partir des années 1970, notamment en lien avec la priorisation des dossiers et les facteurs favorisant sa résolution. La présente étude s'inscrit dans cette visée d'évaluation des enquêtes criminelles, plus particulièrement à l'efficacité et l'efficience de la gestion des enquêtes en matière de drogues et les facteurs favorisant sa réussite. La présente étude a pour but de répondre à trois objectifs. Le premier objectif est de dresser un portrait détaillé des dossiers d'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Le second objectif est, de façon exploratoire, de tester la transférabilité du modèle de l'instigation de Kilfeather (2011) à l'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Enfin, le troisième objectif, directement en lien avec l'efficacité policière, est d'identifier les facteurs non institutionnels et institutionnels qui favorisent la réussite de l'instigation. Des analyses descriptives ont été produites afin de répondre aux deux premiers objectifs et des régressions logistiques et linéaires ont été utilisées afin de dégager les facteurs favorisant la réussite de l'enquête en matière de drogue à Montréal en 2018. L'analyse descriptive des 324 dossiers d'enquête en matière de drogue à Montréal en 2018 permet de constater un processus similaire à Kilfeather (2011) dans lequel trois éléments sont essentiels dans ce type d'enquête, soient l'utilisation d'une source humaine, l'utilisation de la surveillance physique et la saisie de drogue, lors d'une perquisition ou par un agent d'infiltration. Les analyses multivariées de l'étude suggèrent que, pour les trois définitions de la réussite qu'est la résolution, l'arrestation et la soumission d'une demande d'intenter des procédures, les trois facteurs significatifs qui favorise la réussite sont le fait que l'infraction est commise sur la voie publique, le fait que le suspect se déplace en véhicule et le nombre de surveillances.

Mots-clés : Enquête criminelle, investigation, instigation, drogue, facteurs de réussite, filtrage de dossier, gestion de l'instigation.

Abstract

The rise of new public management is "one of the most significant international trends in public administration" (Hood, 1991). The police services were not spared by this new type of administration (Dupont, 2003). It is in this context of accountability, entrepreneurial management, economic constraints, the search for effectiveness and efficiency that many studies on the evaluation and performance of the police have been carried out based on 1970s, particularly in relation to the prioritization of files and the factors favoring its resolution. This study is in line with this aim of evaluating criminal investigations, in particular the effectiveness and efficiency of the management of drug investigations and the factors favoring its success. The present study aims to meet three objectives. The first objective is to draw up a detailed portrait of the drug instigation files at the SPVM in 2018. The second objective is, in an exploratory manner, to test the transferability of the model of Kilfeather's instigation (2011) to the drug instigation at the SPVM in 2018. Finally, the third objective, directly related to police efficiency, is to identify the non-institutional and institutional factors that promote the success of the instigation. Descriptive analyzes were produced in order to meet the first two objectives and logistic and linear regressions were used to identify the factors favoring the success of the drug investigation in Montreal in 2018. Descriptive analysis of the 324 files drug investigation in Montreal in 2018 reveals a process similar to Kilfeather (2011) in which three elements are essential in this type of investigation, namely the use of a human source, the use of physical surveillance and drug seizure, during a search or by an undercover officer. The study's multivariate analyzes suggest that, for the three definitions of success of resolving, arresting and submitting a lawsuit, the three significant factors that promote success are the fact that the offense is committed on public roads, the fact that the suspect is traveling in a vehicle and the number of watches.

Keywords: criminal investigation, drug investigations, solvability factors, case screening, managing drug investigations

Table des matières

RÉSUMÉ	5
ABSTRACT	7
TABLE DES MATIÈRES	8
LISTE DES TABLEAUX	11
LISTE DES FIGURES	13
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	15
REMERCIEMENTS	17
INTRODUCTION.....	19
CHAPITRE 1 – L’ENQUÊTE CRIMINELLE ET L’INVESTIGATION.....	22
1.1 DÉFINITION DE L’ENQUÊTE CRIMINELLE	22
1.2 DÉFINITION DE L’INVESTIGATION.....	22
1.3 PROCESSUS DE L’INVESTIGATION.....	23
<i>Enquête préliminaire</i>	24
<i>Filtrage de dossier</i>	25
<i>Enquête complémentaire</i>	25
<i>Administration de la preuve</i>	25
1.4 RÉOLUTION DE L’INVESTIGATION	26
CHAPITRE 2 - L’INSTIGATION EN MATIÈRE DE DROGUE.....	28
2.1 DÉFINITION DE L’INSTIGATION EN MATIÈRE DE DROGUE.....	28
2.2 CATÉGORIES D’INSTIGATION EN MATIÈRE DE DROGUE	29
2.3 TECHNIQUES D’ENQUÊTE.....	31
<i>Sources humaines</i>	31
<i>Enquêteur ou agent d’infiltration</i>	32
<i>Surveillance</i>	32
<i>Perquisition</i>	34
2.5 PROCESSUS D’INSTIGATION EN MATIÈRE DE DROGUES	35
2.6 STRATÉGIES ET ACTIONS POLICIÈRES EN MATIÈRE DE DROGUE.....	36
2.7 LA RÉUSSITE DE L’INSTIGATION ET LE CONCEPT DE RÉOLUTION	38
CHAPITRE 3 – LES FACTEUR DE RÉOLUTION DE L’INVESTIGATION.....	39

3.1 LE FILTRAGE DE DOSSIER.....	40
3.1.1 <i>Définition</i>	40
3.1.2 <i>Le développement du filtrage de dossier</i>	40
3.2 LES FACTEURS DE RÉOLUTION EN INVESTIGATION	43
3.2.1 <i>Les facteurs non institutionnels ou extra-légaux</i>	43
3.2.2 <i>Les facteurs institutionnels ou légaux</i>	45
3.2.3 <i>Caractéristiques des facteurs institutionnels et non institutionnels</i>	46
CHAPITRE 4 – PROBLÉMATIQUE : LES FACTEURS DE RÉUSSITE DE L’INSTIGATION	46
4.1 OBJET DE L’ÉTUDE.....	46
4.2 OBJECTIFS	48
4.3 HYPOTHÈSES.....	48
CHAPITRE 5 – MÉTHODOLOGIE	49
5.1 LES DONNÉES.....	49
5.1.1 <i>Milieu</i>	49
5.1.2 <i>Nature des dossiers et des infractions en matière de drogues</i>	50
5.1.3 <i>Sources de données et collecte</i>	51
5.2 OPÉRATIONNALISATION DES VARIABLES.....	52
5.2.1 <i>Variable dépendante – la réussite</i>	52
La réussite par la résolution de l’enquête	53
La réussite par l’arrestation et la soumission d’une DIP.....	53
Réussite selon la quantité de drogues saisies.....	54
Réussite selon le nombre d’arrestations et de soumissions de DIP	55
5.2.2 <i>Variables indépendantes</i>	55
5.2.2.1 Les facteurs non institutionnels en instigation de drogues	56
Caractéristiques de la source d’informations.....	56
Caractéristiques de l’information.....	57
Caractéristiques du crime	58
Caractéristiques du suspect	58
5.2.2.2 Les facteurs institutionnels en instigation de drogues	59
Caractéristiques de l’enquête	59
Techniques d’enquêtes	60
5.3 STRATÉGIE ANALYTIQUE	61
CHAPITRE 6 – L’INSTIGATION EN MATIÈRE DE DROGUES : LES FACTEURS FAVORISANT SA RÉUSSITE	63
6.1 ANALYSES DESCRIPTIVES : LE PORTRAIT DE L’INSTIGATION EN MATIÈRE DE DROGUES.....	63
6.1.1 <i>Les phases de l’instigation en matière de drogues</i>	63

6.1.1.1 Phase du renseignement préliminaire.....	64
6.1.1.2 Phase du renseignement complémentaire.....	65
6.1.1.3 Enquête	66
6.1.1.4 Localisation, arrestation, perquisition	67
6.1.1.5 Enquête complémentaire	68
6.1.1.6 Administration de la preuve	69
6.1.2 Les variables dépendantes qui définissent la réussite de l’instigation.....	69
6.1.3 Les facteurs non institutionnels	70
Le recours aux sources humaines	70
La précision des informations obtenues des sources d’information.....	71
Les caractéristiques du crime	71
Les caractéristiques des suspects.....	73
6.1.4 Les facteurs institutionnels	74
Les caractéristiques de l’enquête.....	74
Les caractéristiques des techniques d’enquête	75
6.2 ANALYSES MULTIVARIÉES	78
6.2.3 Les facteurs non institutionnels	79
6.2.4 Facteurs institutionnels.....	82
6.2.5 Modèles intégrant les facteurs non institutionnels et facteurs institutionnels.....	84
6.3 INTERPRÉTATION	87
6.3.1 Les trois éléments essentiels de l’instigation en matière de drogue.....	87
6.3.2 Les phases de l’instigation en matière de drogue.....	89
6.3.3 Catégories d’instigation à Montréal en 2018 et stratégies des actions policières	92
6.3.4 Les facteurs favorisant la réussite de l’instigation et le filtrage de dossier	93
6.3.5.1 Les facteurs favorisant la réussite de l’instigation	94
6.3.5.2 Le filtrage de dossier	96
CHAPITRE 7 – CONCLUSION	98
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	103
ANNEXES.....	123
ANNEXE 1 – STATISTIQUES DESCRIPTIVES SUR LA NATURE ET LA DIVERSITÉ DE LA SUBSTANCE SAISIE	124
ANNEXE 2 - MOYENNE DES SUBSTANCES SAISIES QUI FIXE LA RÉUSSITE EN FONCTION DE LA QUANTITÉ DE DROGUE SAISIE.....	125
ANNEXE 3 – ANALYSES BIVARIÉES.....	126

Liste des tableaux

Tableau 1. –	Statistiques descriptives des caractéristiques de la source d'information (N=324)	70
Tableau 2. –	Statistiques descriptives sur le lieu de la commission de l'infraction (n=324).....	72
Tableau 3. –	Répartition des dossiers par région selon les variables qui définissent la réussite	73
Tableau 4. –	Statistiques descriptives des caractéristiques de l'enquête	74
Tableau 5. –	Statistiques descriptives des caractéristiques des techniques d'enquête	75
Tableau 6. –	Surveillance physique selon les variables qui définissent la réussite.....	76
Tableau 7. –	Saisie de drogue selon les variables qui définissent la réussite (N = 166).....	77
Tableau 8. –	Quantités moyennes saisies lorsqu'un agent d'infiltration est impliqué (N=107)	78
Tableau 9. –	Régression logistique pour les facteurs non institutionnels	79
Tableau 10. –	Régression linéaire pour les facteurs non institutionnels	81
Tableau 11. –	Régression logistique pour les facteurs institutionnels	82
Tableau 12. –	Régression linéaire pour les facteurs institutionnels	83
Tableau 13. –	Régression logistique pour les facteurs non institutionnels et institutionnels....	84
Tableau 14. –	Régression linéaire pour les facteurs non institutionnels	86
Tableau 15. –	Statistiques descriptives sur la nature et la diversité de la substance saisie par dossier	124
Tableau 16. –	Moyenne des substances saisies qui fixe la réussite en fonction de la.....	125
	quantité de drogue saisie	125
Tableau 17. –	Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon la résolution.....	126
Tableau 18. –	Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon la résolution.....	127
Tableau 19. –	Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon l'arrestation	129
Tableau 20. –	Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon l'arrestation	130
Tableau 21. –	Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon la soumission de DIP	132
Tableau 22. –	Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon la soumission de DIP....	133

Tableau 23. –	Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon la quantité de drogue saisie	135
Tableau 24. –	Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon la quantité de drogue saisie	136
Tableau 25. –	Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon le nombre d’arrestations	138
Tableau 26. –	Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon le nombre d’arrestations	139
Tableau 27. –	Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon le nombre de soumissions de DIP	141
Tableau 28. –	Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon le nombre de soumissions de DIP	142

Liste des figures

Figure 1. –	Processus de l’investigation	24
Figure 2. –	Processus de l’instigation – Modèle de Kilfeather (2011)	35
Figure 3. –	Les phases de l’instigation en matière de drogue au SPVM en 2018	64
Figure 4. –	Les phases de l’instigation en matière de drogue au SPVM en 2018	90

Liste des sigles et abréviations

ADN : Acide désoxyribonucléique

A.I : Agent d'infiltration

CDV : Crime de violence

CRPQ : Centre de renseignement policier du Québec

DIP: Demande d'intenter des procédures

DPCP : Direction des poursuites criminelles et pénales

DUC : Déclaration uniforme de la criminalité

LRCDAS : Loi règlementant certaines drogues et autres substances

MCI : Managing crime investigation

MTESS : Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

MSP: Ministère de la sécurité publique

PDQ : Poste de quartier

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec

SPVM : Service de police de la ville de Montréal

STM : Société de transport de la ville de Montréal

Remerciements

Entreprendre des études dans le but de compléter une maîtrise tout en occupant un emploi à temps plein et en étant père de deux enfants fut une expérience difficile, mais très enrichissante. La réussite de ce défi, qui aura duré près de trois ans, a pu être grandement facilitée par de nombreuses personnes et collaborateurs.

Au niveau personnel, je tiens évidemment à remercier mes enfants (encore trop jeune pour comprendre les raisons pour lesquelles je suis encore à l'école à l'âge de 38 ans !) pour leur patience lors de certaines périodes plus stressantes. Je veux souligner le support inconditionnel de mon père dans tous les défis que j'ai accomplis jusqu'ici, incluant celui-ci. Enfin, je veux remercier ma conjointe pour ses encouragements et son regard extérieur lors du processus de rédaction de ce mémoire.

Au niveau professionnel, je tiens à remercier les différents membres de la direction du SPVM d'avoir autorisé la réalisation de cette étude et l'accès aux nombreux dossiers d'enquête, à savoir Brigitte Barabé, David Bertrand et Paul Verreault. Je suis également reconnaissant envers mes anciens superviseurs des unités Crime de violence Nord et Crimes majeurs, respectivement Félix Turgeon et François Petit, de même que les superviseurs actuels des sections stupéfiants, Luce Aita et Jean-Pierre Pelletier pour leur apport dans ce projet. Je tiens également à remercier mes anciens collègues enquêteurs en matière de drogues pour l'accès plus difficile à certains dossiers d'enquête. Je veux également souligner l'apport extrêmement important de Rebecca Ostiguy pour son aide dans la conception de la banque de données. Enfin, je veux remercier Stéfanie Brière et Catherine Pineau-Villeneuve pour leur grande disponibilité et leurs nombreux commentaires pertinents. Leurs compétences en analyses et méthodes quantitatives m'ont, sans aucun doute, permis de mener cette étude beaucoup plus loin que je l'avais envisagé.

Enfin, au niveau académique, je suis reconnaissant envers Rémi Boivin pour son support dans ce projet et ce, avant même d'être officiellement admis à la maîtrise. Tout au long du processus de rédaction, ses commentaires suite aux différentes lectures m'ont également permis de faire une analyse plus approfondie des données. Son support dans la participation de différents colloques et activités hors campus m'ont également permis de faire du réseautage qui fut pertinent pour le présent mémoire.

Pour répondre à mes enfants et certains de mes collègues, j'ai réalisé ces études supérieures pour atteindre trois objectifs personnels et professionnels : satisfaire ma curiosité intellectuelle, poser un regard différent sur mon métier d'enquêteur et afin de pouvoir éventuellement transmettre certaines connaissances sur les enquêtes aux étudiants s'intéressant à ce domaine à la fois passionnant et complexe.

Maurice Jr Robitaille

Introduction

Depuis les années 1980, les gouvernements des principaux pays industrialisés ont cherché à améliorer l'efficacité des dépenses du secteur public. La taille de l'État se réduit, de nombreuses parties sont privatisées et d'autres sont en cours de commercialisation. Ces changements représentent le déclin relatif du secteur public et la croissance relative du secteur privé. Martin (1993) affirme d'ailleurs que les rôles de l'État quant à la promotion et la protection de l'intérêt public sont en train de disparaître en raison d'un mouvement mondial de privatisation et de commercialisation du secteur public davantage axé sur les besoins des entreprises. Cope, Leishman et Starie (1997) soulignent que la mondialisation et sa résultante, la privatisation des services, ont mené à la restructuration du secteur public. De nouvelles techniques de gestion, issues principalement du secteur privé, ont été introduites afin de restructurer les agences du secteur public en les regroupant et en ajoutant la dimension supplémentaire de la reddition de compte (Flemming et Lafferty, 2000). Dupont (2003) supporte également ce constat quant au changement dans la gestion publique. Il mentionne que le virage néo-libéral pris par les gouvernements postindustriels se traduit par une nouvelle approche de la gestion publique. Cette nouvelle approche, appelée « *new public management* », consiste à réorganiser les organismes du secteur public afin de rapprocher leurs méthodes de gestion à celle du secteur commercial (Dunleavy et Hood, 1994). La montée de la nouvelle gestion publique est « l'une des tendances internationales les plus marquantes de l'administration publique » (Hood, 1991). Les services de police n'ont pas été épargnés par ce nouveau type d'administration (Dupont, 2003). Le citoyen est transformé en consommateur et l'accent est mis sur les fins plutôt que les moyens. Goldstein (1979) en venait déjà à cette conclusion dans les années 70. Il précise qu'« au fur et à mesure que les citoyens exigeront des améliorations, celles-ci se mesureront de plus en plus en terme de résultats » (Goldstein, 1979). Alors que l'efficacité est l'adéquation entre les effets attendus et effectifs d'un programme et les objectifs ou buts opérationnels d'une politique (Crawford, 1998), l'efficience est définie comme étant le « processus de production des biens ou des services et aux ressources utilisées à cette fin, sans que la nature des résultats atteints soit un facteur déterminant. (...) La productivité, ou l'économie, devient la mesure de l'efficacité de

l'organisation pour une quantité de ressources donnée, faisant le lien entre les concepts de l'efficacité et l'efficience » (Dupont, 2003). La gestion publique exige et supporte le désir d'en faire plus avec moins (Hood, 1991). Enfin, cette nouvelle approche publique consiste notamment à être transparent au niveau de la reddition de compte quant aux budgets, aux coûts, aux résultats et à la mesure des résultats par des indicateurs de performance quantitatifs (Dunleavy et Hood, 1994).

Comme Dupont (2003) l'a mentionné, la police, comme organisme public, n'échappe pas à cette nouvelle gestion publique. Par exemple, au cours des années 1980, en réponse aux exigences du gouvernement en matière de rentabilité et de responsabilité administrative, le secteur public australien s'est efforcé d'appliquer « la solution du secteur privé aux problèmes du secteur public » (Dixon et al., 1998, p. 1). Banks (1984) constate également que beaucoup d'administrateurs de police canadiens sont confrontés à des taux de résolution stables, ou à la baisse, et à des contraintes budgétaires sévères dues aux contraintes économiques nationales, provinciales et municipales qui réduisent les ressources d'enquête. De nouvelles pratiques managériales ont été mises en place dans le but de changer la culture interne des organisations et d'accroître les performances opérationnelles, l'efficacité et la coopération. En relativement peu de temps, ces techniques managériales ont fini par dominer l'administration publique et la police, non seulement en Australie, mais dans la plupart des pays anglophones (Bayley, 1994 ; Dixon et autres, 1998 ; McLaughlin et Murji, 1997 ; Cope et al., 1997). De plus, les restrictions budgétaires ont contraint les services de police à adopter des programmes de gestion et à décentraliser le commandement. La planification et la budgétisation ayant été confiées aux gestionnaires de première ligne, les pratiques budgétaires, autrefois uniquement liées à la gestion des effectifs de la police, ont été recentrées sur la répartition des ressources financières et des résultats opérationnels limités (Flemming et Lafferty, 2000). L'avènement de cette nouvelle pratique de gestion dans le secteur public a entraîné un nouveau principe de reddition de compte par la police dans les démocraties occidentales. Cette nouvelle responsabilité met l'accent sur les normes de gestion plutôt que sur les normes juridiques ou d'intérêt public, favorise le contrôle

externe associé à une autorégulation plutôt qu'un contrôle centralisé et favorise la gestion des risques plutôt que l'application des règles (Chan, 1999).

C'est dans ce contexte de reddition de compte, de gestion entrepreneuriale, de contraintes économiques, de recherche de l'efficacité et de l'efficience que de nombreuses études sur l'évaluation et la performance de la police ont été effectuées à partir des années 1970. Les recherches sur la police se divisent en deux grandes catégories : la patrouille et l'enquête. Les recherches sur la patrouille (aussi appelée « gendarmerie ») consistent, par exemple, à mieux comprendre le rôle de la patrouille préventive ou l'impact du délai de réponse aux appels (Kelling, 1974). Les études sur l'enquête, quant à elle, ciblent davantage le rôle du patrouilleur dans l'enquête (Isaacs, 1967; Bittner, 1973, Feeney, 1973, Smith 1973), l'inefficacité de l'enquête complémentaire (Isaacs, 1967), les études de processus (Skokan et Antune, 1979 ; Eck, 1983 ; Chappell et al., 1983 ; Horvath, Meesig et Lee, 2001 ; Innes, 2003 ; Brodeur, 2005 ; Liderbach et al., 2011 ; Rayner, 2014), la gestion de l'enquête (Bloch et Wiedman, 1975 ; Cawley et al., 1977 ; Greenberg et al, 1979, Reynolds, 1983) ainsi que la solvabilité et l'attribution des dossiers (Greenberg, 1973; Greenberg et al., 1977; Eck, 1979; Eck, 1983; Coupe et Griffith, 1996; Hirshy, 2003, Paine, 2012; Coupe, 2014).

La présente étude s'inscrit dans cette visée d'évaluation des enquêtes criminelles, plus particulièrement les enquêtes criminelles en matière de drogues. Toutefois, cette recherche ne s'intéresse pas à l'évaluation des impacts des différentes stratégies de lutte aux drogues (Mazerolle et al., 2006), mais plutôt aux facteurs qui favorisent sa réussite et, par conséquent, à son efficacité et son efficience. Afin de bien situer l'enquête criminelle en matière de drogues, il est nécessaire, dans un premier temps, de définir ce qu'est une enquête criminelle et de distinguer l'investigation de l'instigation.

Chapitre 1 – L'enquête criminelle et l'investigation

1.1 Définition de l'enquête criminelle

L'enquête criminelle consiste à la recherche de faits et de preuves en lien avec une infraction et son auteur (Cusson et Diotte, 2007). L'objectif principal de l'enquête criminelle est de détecter un crime, préserver les preuves ainsi qu'identifier, appréhender et condamner l'auteur de ce crime. Les objectifs secondaires sont la prévention et la résolution de crimes supplémentaires, la récupération de biens volés, la collecte de renseignements et la formation du personnel policier (Horvath et Messig, 2001 ; Lyman, 1999 ; McDevitt, 2005). Influencé par les recherches de Goldstein (1990) sur la résolution de problème et sur l'importance de s'interroger, réfléchir et chercher le problème derrière les incidents, Ribaux (2014) explique que l'enquête peut également avoir comme buts de tirer des leçons et proposer des pistes de solutions.

Il est également essentiel de comprendre qu'il existe une taxinomie d'enquête criminelle. Les deux types d'enquêtes pertinentes à distinguer pour cette étude sont l'investigation, un type d'enquête réactif, et l'instigation, un type d'enquête proactif (Wilson, 1978 ; Brodeur, 2005). Le présent mémoire s'intéresse à la gestion de l'instigation. Toutefois, comme aucune littérature sur le sujet n'a été recensée, il est nécessaire de voir en détail le processus de l'investigation pour comprendre l'application et la transférabilité de sa gestion à celle de l'instigation.

1.2 Définition de l'investigation

L'investigation, ou l'enquête réactive, est une enquête qui porte sur un crime qui a déjà été commis (Bacon, 2016 ; Manning, 2004 ; Wilson, 1978). L'investigation implique nécessairement la dénonciation de ce crime par une victime ou un témoin (Kruisbergen, De Jong et Kleemans, 2011). Il peut s'agir d'un homicide, d'un vol qualifié, d'une introduction par effraction, d'une agression armée, etc. Plus l'infraction commise est grave, plus il est probable qu'un enquêteur poursuive l'enquête (Dempsey, 1996). Il en va de même pour la sérialité d'un

crime (Cusson et Louis, 2019). Il s'agit d'un examen approfondi et systématique de la personne ou de l'évènement dans lequel il faut collecter tous les faits et informations en évitant de tirer des conclusions sur la nature des informations découvertes (Dempsey, 1996). Le processus d'enquête sert à accumuler suffisamment de preuves factuelles, matérielles et réelles de ce crime. Pour ce faire, la police doit localiser des indices, des personnes ou des biens en lien avec ce crime, conserver les preuves et identifier les éléments permettant de corroborer ou discréditer les éléments obtenus d'une victime, d'un témoin ou d'un suspect. Cusson et Louis (2019) ajoutent que l'enquête criminelle ne repose pas uniquement sur les décisions des enquêteurs, mais est également influencée par les décisions ou les actions des criminels sous enquête. Il s'agit d'actions pour rendre plus difficile la détection des criminels et/ou de détecter la présence des policiers. C'est ce que ces auteurs appellent la contre-enquête. Il peut s'agir de faux alibis, de falsification de document ou encore de subornation de témoins. L'objectif de la contre-enquête est d'« égarer l'enquêteur vers de fausses pistes et faire déraiser l'enquête » (Cusson et Louis, 2019). La contre-enquête doit être prise en considération dans le processus d'enquête afin d'en avoir un portrait complet (Cusson et Louis, 2019). Toutes les actions sont compilées dans des rapports et serviront de base pour toute poursuite pénale future (Dempsey, 1996). Le processus se termine lorsque le dossier est suspendu ou soumis aux procureurs pour l'autorisation des chefs d'accusation (McDevitt, 2005). L'investigation, qui débute par une demande du public, une victime ou un témoin, représente le type d'enquête le plus fréquent et le plus utilisé par les enquêteurs. Enfin, les recherches antérieures « démontrent le caractère universel du processus d'investigation par la mise en évidence de constantes qui abolissent les frontières institutionnelles » (Barlatier, 2017 : 133).

1.3 Processus de l'investigation

Plusieurs ouvrages et études décrivent les différentes étapes de l'investigation. Les processus d'enquête évoqués dans la littérature diffèrent les uns des autres, mais plusieurs modèles ont en commun les phases suivantes : intervention ou constatation, identification du suspect, localisation du suspect, administration du dossier et des preuves (Kind, 1994; Sanders,

1977; Brodeur, 2005; Kilfeather, 2011). Le modèle de Dempsey (1996) contient deux phases, soit l'enquête préliminaire et l'enquête de suivi. D'autres modèles, notamment celui de Stelfox (2009), comprennent les phases suivantes : l'enquête initiale, le filtrage de dossier et l'enquête complémentaire. Le modèle de Stelfox (2009) se distingue des autres et s'avère incontournable en ce sens où il est le seul à aborder la notion de filtrage de dossier. Les étapes sont sommairement décrites en tenant compte de l'ensemble de ces modèles représenté par la figure 1.

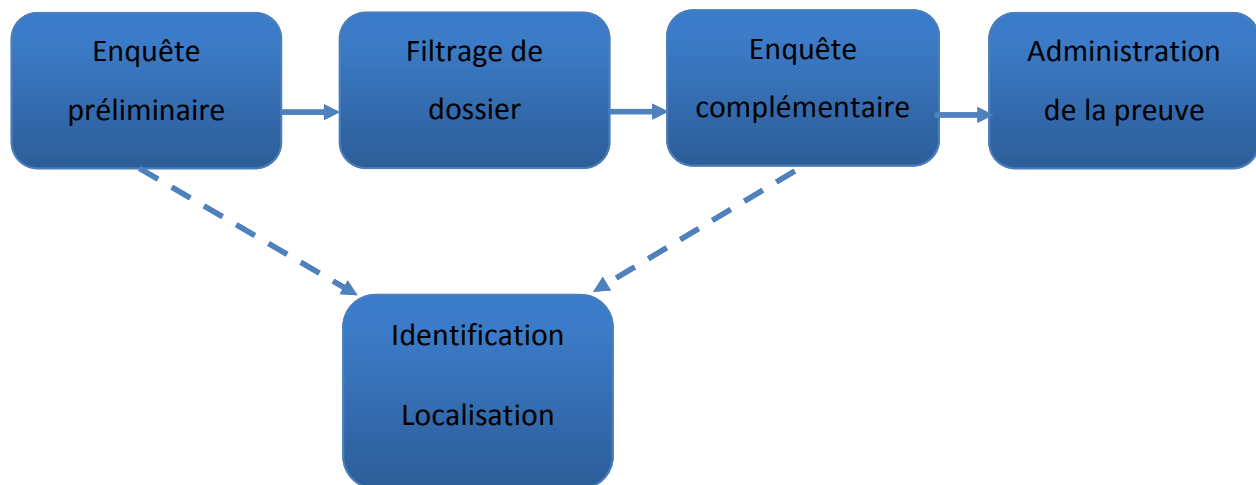


Figure 1. – Processus de l'investigation

Enquête préliminaire

La première phase du processus d'investigation du modèle de Stelfox (2009) est l'intervention, l'enquête initiale ou l'enquête préliminaire. Cette phase permet aux patrouilleurs qui se déplacent sur les lieux d'un crime de recueillir les informations disponibles concernant l'identité de la victime, les détails du crime, l'identité et la description des auteurs du crime ainsi que la description des biens volés (Dempsey, 1996 ; Womack, 2007). Dans l'étude de Brodeur (2005) sur les homicides, 23,5 % des suspects étaient identifiés, localisés et arrêtés en flagrant délit, lors de l'enquête préliminaire. De plus, la majorité des facteurs déterminants dans l'investigation se retrouvent dans cette phase et servira de base à la seconde (Barlatier, 2017).

Filtrage de dossier

La deuxième phase du processus d'investigation est le filtrage de dossier et son attribution à un enquêteur selon les éléments recueillis dans l'enquête initiale ou préliminaire (Isaacs, 1967 ; Greenwood, 1970 ; Ward, 1971 ; Greenberg et al., 1973, 1975 ; Greenwood, Chaiken et Petersilia, 1975, 1976). L'objectif de cette seconde phase est de concentrer les efforts des enquêteurs sur des dossiers qui ont plus de chances de résolution et ainsi diminuer une charge de travail inutile sur des dossiers voués à l'échec (Chaiken, 1975). Toutefois, la poursuite d'une enquête ne dépend pas que des éléments décrits précédemment, mais également de la nature et de la gravité de l'infraction, de la sérialité (Cusson et Louis, 2019), des procédures départementales, des facteurs politiques et des préoccupations en matière de relations publiques (Cawley et al., 1977 ; Eck, 1979 ; Greenberg et al. ; 1973). Cette phase sera davantage décrite à la partie 3 du présent mémoire ainsi que les facteurs qui favorisent la prise en charge d'un dossier.

Enquête complémentaire

La troisième phase est l'enquête complémentaire (Stelfox, 2009) ou l'enquête de suivi (Dempsey, 1996 ; Womack, 2007) par les enquêteurs. L'objectif de cette phase est de suspendre le dossier ou de le résoudre et d'arrêter l'auteur du crime (Dempsey, 1996). Cette phase inclut l'enquête d'identification et de localisation qui sont expliquées dans l'étude de Brodeur (2005). Pour ce faire, l'enquêteur recherche des éléments de preuve additionnels en effectuant différents actes d'enquête ou techniques d'enquête (Gibbons, 1942 ; Osterburg, 1968 ; Kuykendall, 1982 ; Barlatier, 2017 ; Cusson et Louis, 2019), notamment l'infiltration, la surveillance physique et électronique, la rencontre de témoins ou victimes, les perquisitions, l'utilisation d'informateurs ou encore le traitement de preuves physiques (Lyman, 1999 ; Maguire, 2000 ; Barlatier, 2017).

Administration de la preuve

La dernière phase est l'administration de la preuve (Brodeur, 2005 ; Kind, 1994 ; Barlatier, 2017). Cette phase est nécessaire pour structurer et présenter la preuve au tribunal lorsqu'un

individu est arrêté. Cette phase est celle qui requiert le plus de travail de la part des enquêteurs (Brodeur, 2005). Au Québec, le rapport d'enquête et la preuve sont ensuite soumis au procureur, qui représente le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), pour l'autorisation ou non, de chefs d'accusation. Si la preuve n'est pas suffisante pour une mise en accusation, il y aura retour à l'enquête complémentaire ou la fermeture du dossier s'il est impossible d'accumuler d'autres éléments de preuve. La mise en accusation débute le processus judiciaire et ses différentes étapes qui peuvent mener à la condamnation (MSP, 2019). Cette phase met généralement fin au processus d'investigation. Toutefois, des compléments d'enquête peuvent être demandés de la part des procureurs et engendrer de nouvelles démarches d'enquête. Il est nécessaire de comprendre certaines distinctions pour saisir les concepts reliés au classement d'une enquête criminelle : arrestation, accusation, résolution. Les prochains paragraphes présentent un survol de ces trois concepts.

1.4 Résolution de l'investigation

Barlatier (2017) mentionne que la résolution comme variable dépendante pour étudier la qualité des investigations constitue un critère simple et objectif. La résolution ou l'élucidation d'une enquête criminelle correspond, pour la majorité des auteurs, à l'identification et l'arrestation de ou des auteurs d'un crime (Brodeur, 2005). Brodeur (2005) mentionne, en se référant à Skolnick (1966), que la notion de résolution ou d'élucidation utilisée par la police dans la compilation de statistiques signifie généralement l'arrestation de l'auteur et sa mise en accusation. Le critère d'arrestation a également été utilisé par une vaste recherche aux États-Unis de Welford et Cronin (1999).

La définition du « classement d'une affaire » du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), est plus précise et permet de mieux comprendre la complexité des concepts que constitue le classement d'un dossier : arrestation, accusation, résolution. Ce programme est une enquête nationale normalisée sur les crimes officiels déclarés par la police au Canada et est

géré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Les services policiers canadiens compilent donc leurs statistiques en fonction des définitions de ce programme. Une fois l'enquête criminelle terminée et lorsque l'affaire est fondée, le policier catégorise le dossier comme non classé, classé par mise en accusation ou classé sans mise en accusation. Si le dossier est non classé, il est non résolu. Qu'il soit classé par mise en accusation ou sans mise en accusation, il est résolu. Pour que le dossier soit classé par mise en accusation, un auteur doit être identifié et des preuves doivent être suffisantes pour qu'une accusation soit recommandée par les policiers pour ensuite être autorisée par le DPCP. Un dossier est classé sans mise en accusation lorsqu'un auteur a été identifié et qu'il y a suffisamment de preuve pour déposer une accusation, mais que pour certaines raisons, ce n'est pas le cas. Parmi ces raisons, nous retrouvons le décès de l'auteur, l'immunité diplomatique, l'application d'un pouvoir discrétionnaire ou encore l'auteur fait l'objet d'autres mesures comme la déjudiciarisation. Pour qu'un dossier soit non classé ou non résolu, la preuve doit être insuffisante pour accuser l'auteur d'un crime, identifié ou non. Brodeur (2005) fait également cette distinction en précisant que pour certaines raisons, souvent pour une insuffisance de preuve, il se peut qu'un suspect soit arrêté, mais ne soit pas mis en accusation. Il ne faut donc pas associer automatiquement l'arrestation à la résolution. La DUC ne fait d'ailleurs aucune référence à l'arrestation. De même, sous certaines conditions, il est possible que des accusations soient soumises au procureur sans même qu'il y ait eu arrestation, ce qui est généralement le cas pour les accusations mineures traitées par voie sommaire. Il y a donc une distinction conceptuelle importante entre la résolution, l'arrestation et la soumission d'une demande d'intenter des procédures (DIP) autorisant une mise en accusation.

Enfin, certains auteurs mentionnent que la résolution peut inclure la condamnation (Barlatier, 2017, Osterburg, 2014 ; Prévost, 2000). Toutefois, Willams et Sumrall (1982) mentionnent que la condamnation ne permet pas d'évaluer les processus d'enquête dans la mesure où la phase judiciaire fait intervenir des paramètres spécifiques et étrangers à l'enquête policière. Enfin, le résultat des procédures n'est pas une base valide pour évaluer la qualité du travail des policiers (Petersilia et al., 1990).

Chapitre 2 - L'instigation en matière de drogue

2.1 Définition de l'instigation en matière de drogue

L'instigation, ou l'enquête proactive, consiste à fournir à un suspect ciblé les conditions de la perpétration d'un crime sous observation policière (Bacon, 2016 ; Brodeur, 2005 ; Wilson, 1978). L'instigation en matière de drogue dépend généralement d'un informateur, de surveillance, de tactiques subterfuges (Bacon, 2016) et techniques spécialisées (Maguire, 2000). De plus, ce type d'enquête faisait référence jusqu'à tout récemment à des crimes « sans victime » et de nature consensuelle (Kruisbergen, De Jong et Kleemans, 2011 ; Marx, 1988, Morselli, Turcotte et Louis, 2007). Toutefois, la hausse des surdoses d'opioïdes survenue aux États-Unis et au Canada a permis de constater que de nombreuses instigations peuvent également débuter par des informations recueillies auprès de victimes ou témoins de surdoses, mortelles ou non, de fentanyl ou d'héroïne.

Il existe également quelques contrastes entre le travail des enquêteurs en investigations et celui des enquêteurs en instigation en matière de drogue. Le premier contraste avec l'investigation, dans laquelle la majorité des enquêteurs travaillent à partir de crimes officiellement rapportés par un plaignant, une victime ou un témoin, les enquêteurs en matière de drogues doivent aller à la recherche de ce type de crime. Le second contraste est en lien avec la supervision et le niveau d'autonomie des enquêteurs en matière de drogue. En effet, à l'inverse de l'investigation, les tâches de l'enquêteur ne dépendent pas d'un appel ou d'une scène de crime mais plutôt d'informateurs, rencontrés le plus furtivement possible et dont l'identité n'est pas connue des autres collègues. La supervision directe est donc plus difficile et entraîne ainsi une certaine autonomie (MacDonald et Kennedy, 1983).

2.2 Catégories d'instigation en matière de drogue

La nature du travail des enquêteurs en matière de drogue diffère évidemment selon la taille et le niveau de service du corps policier. Une unité de lutte contre le trafic de drogue peut mener une enquête selon différentes responsabilités et différents niveaux de l'organisation visée. Le travail d'un enquêteur en matière de drogue peut être divisé en différentes catégories selon les auteurs. MacDonald et Kennedy (1983) les divisent en 5 catégories : les enquêtes de rue, les enquêtes générales, les enquêtes d'infiltration, les enquêtes de complot et les enquêtes maritimes et aéroportuaires (MacDonald et Kennedy, 1983). Manning (1980) les divisent également en 5 catégories : «Cruising/hassling», «street rip-off», «head-hunting», «informant/search warrant/raid» et «working up the dealing system».

Les enquêtes de rue en matière de drogue qui englobe le «Cruising/hassling» et le «street rip-off» consistent à patrouiller les rues à deux enquêteurs, à pied ou en véhicule. Les stratégies de ce type d'enquête consistent à intensifier les patrouilles, instaurer des patrouilles dirigées et le ratissage de drogues. Les enquêteurs ne sont pas vêtus d'un uniforme. Ils connaissent les utilisateurs et les vendeurs de rue. Ces enquêteurs n'effectuent pas trop d'effort pour se cacher ou effectuer de la surveillance furtive. Ils visitent les endroits licenciés et procèdent à des arrestations pour des infractions en matière de drogue observées en flagrant délit.

Les enquêteurs généraux peuvent, par exemple, traiter une plainte d'un citoyen sur de la vente de drogue dans le voisinage, assister un patrouilleur qui a effectué une arrestation pour une infraction en matière de drogue, enquêter sur le vol de drogue dans un hôpital ou encore l'utilisation de fausse prescription.

La troisième catégorie est les enquêtes d'infiltration ou le «head-hunting». Le principal objectif d'un enquêteur d'infiltration est d'acheter de la drogue auprès de vendeur. L'achat de drogue peut se faire tant sur la voie publique que dans une résidence. Il y a plusieurs types d'achat de

drogue selon la stratégie d'enquête. Le premier type d'achat est le «Buy and Bust» ou l'achat et l'arrestation. L'enquêteur d'infiltration achète de la drogue du vendeur, à une ou plusieurs reprises, et celui-ci est immédiatement arrêté une fois la transaction complétée. Ce type d'achat nécessite de la surveillance dont l'objectif principal est d'assurer la protection de l'enquêteur d'infiltration. Le second type d'achat est le «Walkaway Buy» ou l'achat pour obtenir un mandat d'arrestation. Dans ce type d'achat, l'enquêteur d'infiltration achète de la drogue au vendeur et le laisse continuer son trafic. L'enquêteur obtient ensuite un mandat d'arrestation et procède à l'arrestation du vendeur. Le premier avantage de ce type par rapport au précédent est que l'identité de l'enquêteur d'infiltration est protégée et celui-ci peut effectuer des achats sur d'autres vendeurs. L'autre avantage est de gagner la confiance du vendeur et tenter d'augmenter les quantités de drogue achetées. La quantité de drogues achetées peut avoir une influence sur le processus judiciaire, notamment en ce qui a trait à son moyen de défense et sa peine. Le troisième type d'achat est le «Controlled Informant Buy» ou l'achat contrôlé. Dans certain type de réseau, il peut être difficile voire impossible d'acheter de la drogue pour un nouveau client comme l'enquêteur d'infiltration. La stratégie est donc de faire acheter de la drogue par un informateur alors qu'il est sous surveillance. L'informateur doit être fouillé avant l'achat, surveillé étroitement et fouillé après l'achat. De plus, la drogue est récupérée par la police après l'achat.

La catégorie de Manning (1980) «informant/search warrant/raid», ou informateur/mandat de perquisition/perquisition, consiste à débiter l'enquête avec une information provenant d'une source humaine, effectuer diverses techniques d'enquête afin d'obtenir un mandat de perquisition pour le véhicule ou la résidence du suspect et terminer l'enquête par une perquisition pour saisir la drogue. Ce type d'instigation est généralement de courte ou moyenne durée. Il cible généralement des propriétés résidentielles et commerciales et impliquent des arrestations et des saisies très visibles dont l'intention est d'avoir un effet dissuasif sur les autres. Les « raids » visent généralement les drogues dures comme la cocaïne et le crack (Mazerolle, Soole et Rombouts, 2007).

Les instigations pour le complot de trafic de drogue ou ce que Manning (1980) appelle le «working up the dealing system» visent plutôt les strates plus élevées du crime organisé et ses dirigeants. Le complot est défini par une entente, entre deux personnes ou plus, de commettre une infraction criminelle. Les dirigeants, qui ne touchent généralement plus à la drogue, ordonnent plutôt à leurs subalternes de transporter la drogue et l'argent. Il s'agit donc d'un complot pour commettre du trafic de drogues. Cette catégorie d'enquête nécessite davantage de techniques spécialisées dont la principale l'écoute électronique par la police ou encore l'enregistrement de conversation par un informateur. En raison de la difficulté de prouver le complot et d'impliquer les têtes dirigeantes, cette catégorie d'instigation est généralement de longue durée (MacDonald et Kennedy, 1983). Les enquêtes maritimes et aéroportuaires ne seront pas traitées dans le présent mémoire car ce type d'enquête n'est pas sous la juridiction du corps policiers dont les données proviennent. Dans la prochaine partie, le processus et les différentes techniques d'enquête en instigation de drogues seront présentés.

2.3 Techniques d'enquête

Dans une instigation, les actes ou techniques d'enquête sont nombreuses et similaires à l'investigation afin de recueillir les preuves de l'infraction. Toutefois, certaines sont essentielles et plus souvent utilisées en instigation en matière de drogues, particulièrement l'utilisation d'informateurs, l'utilisation d'agents d'infiltration, l'utilisation de la surveillance physique et électronique et les perquisitions (Lyman, 1999 ; Maguire, 2000 ; Barlatier, 2017).

Sources humaines

Alors que Manning (2004) explique que l'instigation en matière de drogues est presque impossible à effectuer sans informateur, Bacon (2016) affirme que son rôle est vital (Bacon, 2016). Il importe donc, à ce stade-ci, de définir ce qu'est un informateur. Turcotte (2008) décrit une source humaine comme « toute personne qui fournit, gratuitement ou non, des informations à la police ». Il faut préciser qu'il existe plusieurs types de source humaine. En effet, la littérature

mentionne notamment les informateurs, les agents civils d'infiltration, les témoins repentis, les témoins spéciaux (Boisvert, 2005 ; Brodeur, 2007). Il faut également préciser qu'un citoyen rapportant un crime ne constitue pas une source humaine, mais plutôt un témoin. Miller (2011) explique que le rôle que doit assumer un citoyen envers la police est différent que le rôle d'un citoyen qui est dans une relation de type participative avec un corps policier. L'informateur peut donc être un citoyen, volontaire, identifié ou anonyme (Osterburg et Ward, 2010). Toutefois, en matière d'instigation de drogues, l'informateur payé et agissant sous le sceau de la confidentialité, est le plus fréquemment utilisé et privilégié par les enquêteurs (Manning, 2004). À cet effet, Manning (2004) ajoute qu'un citoyen qui agit à titre de source d'information est vu par l'administration comme ayant de la valeur alors qu'il est vu par les enquêteurs comme une perte de temps et produit rarement un dossier de qualité, notamment parce qu'il est difficile d'évaluer sa fiabilité. Enfin, précisons que l'évaluation de l'information est effectuée en tenant compte des informations contradictoires, des informations déjà connues et de l'analyse de la crédibilité de l'informateur, (Manning, 2004).

Enquêteur ou agent d'infiltration

Le recours à un agent d'infiltration est également fréquent dans une instigation en matière de drogues. L'objectif de cette technique d'enquête est de faire la preuve de la commission d'une infraction en matière de drogues, généralement du trafic, en achetant des drogues auprès du suspect (Palmiotto, 2013 ; Manning, 2004). L'argent « marqué » utilisé par l'agent d'infiltration pour payer le suspect pourrait être retrouvé lors de l'arrestation de l'acheteur ou d'une perquisition à son domicile et servir de preuve (Manning, 2004 ; Cartier, 2009).

Surveillance

Dans une instigation en matière de drogues, la surveillance sert à corroborer les dires ou affirmations de l'informateur et en évaluer sa fiabilité. Elle permet également d'établir le mode de fonctionnement du suspect, ses habitudes de trafic, le volume de drogue distribuée, de

constater et prendre en photo ou en vidéo des transactions, d'identifier le vendeur et le fournisseur ou encore d'assurer la protection de l'agent d'infiltration. Enfin, la surveillance permet de corroborer les dires des sources et ainsi donne énormément de crédibilité aux motifs invoqués dans les affidavits pour l'obtention d'autorisations judiciaires (Manning, 2004; MacDonald et Kennedy, 1983). Il y a différents types de surveillance : la surveillance physique à pied, la surveillance physique fixe, la surveillance physique mobile en véhicule, la surveillance électronique et la surveillance aérienne. Dans chaque type de surveillance se trouve différentes techniques de contre-surveillance utilisées par les suspects pour berner les enquêteurs, ce que Cusson et Louis (2019) appelle la contre-enquête.

La surveillance physique fixe peut s'effectuer à pied ou dans un véhicule. La surveillance physique à pied augmente les risques de détection mais permet de suivre le suspect et constater les transactions de plus près et dans différents lieux privés comme les endroits licenciés, les restaurants ou encore les centres commerciaux (MacDonald et Kennedy, 1983). Une contre-enquête possible est l'utilisation d'une autre sortie de l'immeuble par le suspect. Elle permet de surveiller une résidence ou un immeuble dans lequel il y a des transactions ou encore dans lequel se trouve la cache de drogues.

Lorsque cette surveillance s'effectue en véhicule, celui-ci est muni de fenêtres teintées qui empêchent de voir les occupants situés à l'arrière. Les enquêteurs peuvent également prendre des photos ou des vidéos sans être repérés. Le désavantage de l'utilisation de ce type de surveillance est que le voisinage connaît généralement les véhicules de leur voisin. La police peut donc être appelée ou les vendeurs peuvent se rendre au véhicule pour s'assurer qu'il n'y a personne à l'intérieur.

Lors d'une surveillance fixe à pied, les enquêteurs peuvent utilisés l'entrée d'un immeuble, un balcon, ou encore le toit d'un immeuble. Les immeubles qui possèdent de nombreux logements

rends plus difficile la constatation de l'infraction ou encore l'utilisation de deux logements dans le même immeuble.

La surveillance physique mobile en véhicule se fait à plusieurs véhicules qui ne ressemblent en rien à des véhicules de police. L'objectif est de ne pas être détectée et de nombreuses stratégies sont utilisées dont la rotation des véhicules, l'utilisation de rues parallèles ou encore l'utilisation d'accessoires dans la voiture. Les contre-enquêtes possibles peuvent être des changements de vitesses drastiques, des arrêts impromptus ou un suspect qui prend place à bord d'un autre véhicule dans un stationnement sous-terrain.

La surveillance électronique permet d'effectuer de la surveillance en prenant de la distance par rapport au suspect. Il peut s'agir de l'utilisation d'une balise GPS sous le véhicule du suspect, de la surveillance par GPS via le cellulaire du suspect, de l'utilisation de caméra ou de micros dans le véhicule ou la résidence du suspect ou de l'utilisation de caméra pour constater le va et vient dans une résidence. L'utilisation de ce type de surveillance nécessite toutefois majoritairement des autorisations judiciaires.

La surveillance aérienne par hélicoptère ou avion est majoritairement utilisée pour deux raisons. La première est le support à la surveillance mobile en véhicule pour les suspects qui utilisent de nombreuses techniques de contre-enquête. La seconde raison est la détection de plantation de marijuana tant à l'extérieur qu'à l'intérieur (Williams, 1983; MacDonald et Kennedy, 1983).

Perquisition

La perquisition doit être effectuée à un moment opportun, c'est-à-dire quand les circonstances démontrent qu'il est possible de sécuriser à la fois le suspect et une quantité maximale de drogues (Gilbert, 2001). De plus, une autre particularité et difficulté dans ce type

d'enquête est le fait que les drogues peuvent être détruites facilement et rapidement. Par conséquent, le choix du type d'entrée lors de la perquisition est primordial. Une entrée rapide, nommée entrée dynamique dans la pratique, est privilégiée (Gilbert, 2001) afin d'éviter la destruction de la preuve que sont les drogues. Lors de la perquisition, les enquêteurs cherchent des preuves de l'infraction, notamment des documents qui démontrent que le suspect réside à l'adresse de perquisition, de la comptabilité en lien avec le trafic de drogues, des listes de clients, d'adresse et de téléphones, de l'argent marqué utilisé par l'enquêteur d'infiltration pour acheter de la drogue. Toutefois, les balises imposées par l'arrêt Jordan (2016)¹ ont entraîné un changement dans les enquêtes de grande envergure, ou les « enquêtes de concentration » (Brodeur, 2005), comme l'opération Printemps 2001 dirigée contre les motards criminalisés. Par conséquent, les enquêteurs font de plus en plus de perquisitions en cours d'enquête pour accumuler la preuve et s'assurer que celle-ci sera divulguée selon les nouvelles exigences de l'arrêt Jordan (2016).

2.5 Processus d'instigation en matière de drogues

Les modèles concernant l'instigation sont beaucoup moins nombreux qu'en investigation. À partir du modèle de Kilfeather (2011) et des monographies de Wilson (1978) et de Manning (2004), les différentes étapes de l'instigation sont présentées sommairement dans les prochains paragraphes.

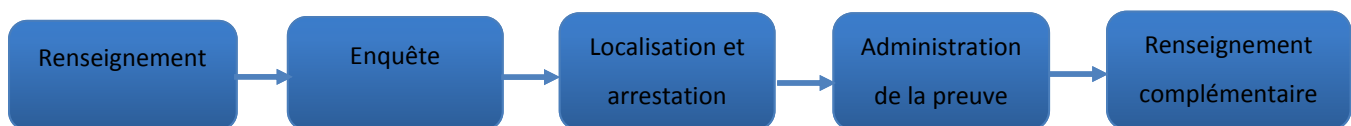


Figure 2. – Processus de l'instigation – Modèle de Kilfeather (2011)

¹ L'arrêt Jordan est une décision de la Cour suprême du Canada datant de juillet 2016 qui vient établir des balises sur les délais maximaux entre le dépôt d'une accusation et la tenue d'un procès. Le délai maximal établi est de 18 mois en cour provinciale et de 30 mois pour les tribunaux supérieurs, sauf pour des circonstances exceptionnelles.

La première phase de l'instigation est celle du renseignement, c'est-à-dire l'obtention de renseignements, provenant généralement d'une source humaine, majoritairement un informateur, et sa corroboration (Bacon, 2016 ; Kilfeather, 2011 ; Manning, 2004). Les informations obtenues sont traitées par le biais d'un processus systématique et continu pour en produire du renseignement criminel (Harris, 1976 ; Brodeur 2005). Ce processus de validation implique plusieurs étapes, dont la cueillette d'information, l'évaluation, l'analyse des données et la dissémination (Brodeur, 2007). L'objectif de ce renseignement est de mieux connaître le suspect ciblé quant à son identification, sa localisation ou encore son style de vie (Cusson, 2007) afin d'améliorer la détection, l'anticipation, l'orientation et l'évaluation (Lemieux, 2007) de celui-ci. Ainsi, la phase de renseignement permettra de mieux appuyer et orienter les décisions des enquêteurs de l'instigation. La seconde phase est celle de l'enquête ou de constatation de l'infraction en utilisant les mêmes actes d'enquête ou techniques d'enquête expliquées dans la section 3.2. La troisième phase est la localisation et l'arrestation du suspect. Les perquisitions sont généralement effectuées dans la phase de localisation et d'arrestation (Cartier, 2009). L'arrestation du suspect survient généralement lors de la perquisition de sa résidence ou de son véhicule. La dernière phase est celle de l'administration de la preuve (Kilfeather, 2011) tout comme l'investigation.

2.6 Stratégies et actions policières en matière de drogue

La plupart des efforts d'application de la loi et la grande majorité des peines d'emprisonnement en matière de drogues proviennent d'enquête sur des infractions en lien avec la vente et la distribution de la drogue plutôt que les infractions en lien avec la consommation (Sevigny and Caulkins. 2004). Les actions policières envers les vendeurs se justifient par l'espoir que la limitation de l'offre diminuera la consommation de drogue et la dépendance. (Caulkins et Reuter, 2010). L'application de la loi et les actions policières sont dirigées aux différents niveaux de la chaîne de production et de distribution. En effet, les actions répressives sont effectuées tant sur les producteurs de cocaïne au Pérou, en Bolivie ou en Colombie, qu'à l'importation aux frontières, qu'à la conception de précurseurs des drogues synthétiques comme la

méthamphétamine, qu'au détournement des produits pharmaceutiques. Pourtant, la majorité des dépenses de l'État concernent l'arrestation, la poursuite et l'incarcération des personnes impliquées dans la distribution de la drogue. Les grossistes de niveaux nationaux représentent une minorité des incarcérations par rapport aux détaillants de bas niveaux (Caulkins et Reuter, 2010). Les stratégies policières de lutte contre la drogue sont ainsi classées selon ces deux objectifs principaux, soient de limiter l'offre et de réduire la demande. On peut limiter l'offre en perturbant un réseau de distribution local avec des arrestations multiples et on peut limiter la demande avec des programmes de déjudiciarisation qui exigent un traitement obligatoire. De nos jours, les stratégies policières traditionnelles comme les « raids » ou perquisitions et les « buys and bust » ou les arrestations avec achat de drogue par agent d'infiltration sont utilisés en conjonction avec les stratégies de réduction des méfaits, de partenariats communautaires ou de résolutions de problème (Mazerolle, Soole et Rombouts, 2007). Les études démontrent d'ailleurs que les stratégies policières traditionnelles utilisées de pairs avec les stratégies partenariales génèrent des réponses beaucoup plus efficaces aux problèmes de la criminalité que les stratégies qui concernent uniquement les actions policières (Weisburd et Eck, 2004). Malgré ce constat, il apparaît nécessaire de se questionner sur l'impact de ces stratégies policières.

Les opérations de type « raids » se sont avérées avoir des impacts immédiats sur le marché de la drogue, la criminalité et les désordres publics. Cependant, les effets étaient à court terme et se dissipaient rapidement dès le retrait de l'intervention. De plus, les zones plus à risque étaient également plus résistantes aux effets des « raids » (Cohen, Gorr et Singh, 2003; Sherman et Rogan, 1995). En ce qui a trait aux opérations d'infiltration, les deux seules études trouvées n'ont révélées aucune preuve d'impacts sur les infractions en matière de drogues et dans l'offre ou la demande du marché de la drogue (Mazerolle, Soole et Rombouts, 2007). Les deux études sur les stratégies de police intensive, qui peut être inclus dans la catégorie « Cruising/hassling » et le « street rip-off », suggèrent que les patrouilles accrues non dirigées ont peu d'impact sur les problèmes de drogues et de criminalité. En ce qui concerne les enquêtes de complot qui se concentrent sur la saisie de drogues et d'équipements de production de drogues synthétiques, la

seule étude trouvée suggère que ce type de stratégies diminue le nombre de laboratoire de production et ainsi l'offre de drogues de synthèse (Mazerolle, Soole et Rombouts, 2007).

2.7 La réussite de l'instigation et le concept de résolution

Comme l'investigation, la résolution de l'instigation consiste en l'identification, l'arrestation, la suffisance de preuve et la mise en accusation, ou non, de l'auteur du crime. Toutefois, la monographie de Manning (2004) supporte une définition plus large de la résolution de l'instigation en matière de stupéfiant, en utilisant le concept de réussite. Il a constaté plusieurs variations du concept de réussite de l'instigation en matière de drogues. La perception de la réussite d'une instigation en matière de drogues peut varier selon le niveau de priorité de l'enquêteur, c'est-à-dire une orientation caractérisée par des enquêtes à court terme qui permet une arrestation par semaine, ou une orientation pour les infractions majeures qui permet une arrestation après plusieurs mois d'enquête et la saisie de grosses quantités de stupéfiants. La réussite peut également varier selon l'intérêt économique de l'enquêteur, dans la mesure où davantage d'arrestations impliquent encore plus de comparutions au tribunal en heure supplémentaire. La logique derrière cet argument est que l'enquêteur qui réussit plus d'enquêtes fait plus d'argent. La réussite peut aussi varier selon le niveau d'appartenance au groupe, c'est-à-dire privilégier l'arrestation de plusieurs personnes pour ses intérêts personnels ou être davantage un facilitateur, c'est-à-dire être un enquêteur de soutien pour contribuer à la réussite de la section et/ou de l'équipe. Finalement, la réussite peut varier selon les objectifs professionnels de l'enquêteur en charge de l'instigation. L'enquêteur dont l'objectif est l'avancement dans la hiérarchie tendra à effectuer le moins d'arrestations possible pour éviter les nombreuses comparutions à la Cour, lui donnant ainsi plus de temps pour se préparer aux examens de promotion. La réussite d'une instigation peut donc être définie différemment selon chaque enquêteur, notamment en termes de quantité de drogue saisie, de qualité de l'informateur, de gravité de l'infraction, de services rendus, d'objectifs personnels et professionnels.

Le concept de réussite de l'enquête criminelle évoque donc un spectre plus large d'éléments que la résolution du cas. En effet, la performance de l'enquête peut être mesurée soit par la mise en cause policière, c'est-à-dire l'identification ou l'arrestation, soit par la décision de l'autorité judiciaire, c'est-à-dire la mise en accusation ou la condamnation, soit dans un contexte plus large en tenant compte de la satisfaction de la victime, de la prévention du crime ou encore de la collecte de renseignements qui seront utiles dans d'autres enquêtes (Barlatier, 2017). Ce concept de réussite rejoint également l'atteinte d'objectifs personnels, professionnels et organisationnels qui ont une influence sur la façon dont les dossiers sont priorisés tel que mentionné précédemment.

La prochaine section traite de la gestion de l'investigation et les facteurs associés à la priorisation des dossiers et à leur résolution. Cette section est nécessaire car la littérature sur la gestion de l'instigation en matière de drogue est inexistante et les résultats présentés seront utilisés comme référence.

Chapitre 3 – Les facteurs de résolution de l'investigation

Les premières recherches empiriques significatives sur le processus d'enquête, débutées dans les années 1960 et 1970, reposaient sur le concept de résolution de l'enquête. Trois conclusions se dégagent de ces premières études (Isaacs, 1967 ; Greenwood, 1970 ; Ward, 1971 ; Greeberg et al., 1973, 1975 ; Greenwood et al., 1975, 1976). Premièrement, l'enquête préliminaire, effectuée par les patrouilleurs à la suite de la réponse d'un appel d'un témoin ou d'une victime d'un crime, est déterminante dans la mesure où l'élucidation d'un crime dépend de la quantité et la qualité des informations recueillies lors de cette enquête préliminaire. Deuxièmement, le nombre de dossiers attribués à un enquêteur est généralement très élevé. Enfin, troisièmement, l'attribution de dossier en utilisant un filtrage de dossiers formel peut augmenter l'efficacité du processus d'enquête. Cette section abordera en premier lieu le concept de filtrage de dossier et son développement. Il est essentiel de parler des facteurs permettant le filtrage de dossier dans la

mesure où les facteurs favorisant la réussite de l'enquête ont été développés suivant les premières recherches empiriques sur le filtrage de dossier.

3.1 Le filtrage de dossier

3.1.1 Définition

Le filtrage de dossier est un processus décisionnel au cours duquel l'analyse des éléments obtenus lors de la première phase du processus d'enquête permet de déterminer s'ils sont suffisants pour justifier une enquête complémentaire par les enquêteurs (Cawley et al., 1977 : 37). Cette décision est d'une grande importance, car elle peut influencer le taux de résolution, le déploiement de ressources policières et l'allocation de ressources matérielles importantes, ce qui préoccupe évidemment les gestionnaires et la population (Banks, 1984) dans le contexte de la nouvelle gestion publique. Toutefois, la poursuite d'une enquête ne dépend pas que des éléments décrits précédemment, mais également de la nature et de la gravité de l'infraction, de la sérialité (Cusson et Louis, 2019), des procédures départementales, des facteurs politiques et des préoccupations en matière de relation publique (Cawley et al., 1977 ; Eck, 1979 ; Greenberg et al., 1973) tel que mentionné dans la section précédente. Le filtrage de dossier formel permet également au gestionnaire d'exercer un contrôle sur les dépenses (Cawley et al., 1977 : 37) et sur les ressources déployées pour enquêter (Innes, 2002 ; Tilley et al., 2007 ; Robb et Coupe, 2013 ; Robb et al., 2014).

3.1.2 Le développement du filtrage de dossier

L'étude de la Rand Corporation consistait à sonder près de 150 corps de police américains. Cette étude, d'une durée de deux ans, a mis les assises de la performance des processus d'enquête (Anderson, 1978). Elle vient corroborer les constatations des études précédentes quant à la mauvaise gestion et au gaspillage des ressources, la prévalence du rôle du patrouilleur sur celui de l'enquêteur en matière de résolution, de la faible efficacité du travail de l'enquêteur

et de la performance limitée des traces prélevées (Barlatier, 2017). L'une des conclusions importantes de l'étude de la Rand Corporation est que si l'auteur n'est pas identifié lors de l'enquête préliminaire, seulement 20 % des dossiers sont élucidés lors de l'enquête complémentaire. Ces dossiers sont généralement élucidés par des opérations policières courantes, témoignages ou contrôles de routine, ou, dans 2,7 % des cas, par des techniques d'enquête particulières. Une autre conclusion pertinente du rapport Rand est que les enquêtes criminelles consistent en un processus dans lequel il y avait plusieurs possibilités de prise de décision (Chaiken et al., 1976). À cet égard, Horvath et al. (2001) viendront préciser que l'enquête criminelle est un système dans lequel chaque composante est affectée par les actions et décisions des autres composantes. Il y a donc, en se référant à la figure 1, une dépendance inévitable entre les différentes composantes. Par exemple, la capacité de la police à obtenir et utiliser les informations dans la première phase de l'enquête, soit l'enquête préliminaire, peut affecter considérablement les niveaux de productivité des enquêtes criminelles (Horvath et al., 2001). L'une des premières décisions significatives qui peuvent influencer la performance de l'enquête criminelle survient donc lors du filtrage de dossier.

Le rapport Rand engendra un important mouvement de recherches et d'expérimentations en matière de gestion d'enquête. Ainsi, Greenberg élaborera, à partir d'analyses d'introduction par effraction (1973) et de vols qualifiés (1977), un outil statistique aidant la priorisation des dossiers suite à l'enquête préliminaire basé sur des éléments concrets obtenus lors de cette première phase, notamment l'identification d'un suspect, la description d'un véhicule utilisé par le suspect ainsi que l'existence de preuves matérielles exploitables dans le dossier. Des études effectuées à partir de ce modèle ont démontré une efficacité substantielle du filtrage de dossier menant à leur résolution, soit près de 80 % pour l'étude de Greenberg (1973), 85 % pour l'étude d'Eck (1979) et jusqu'à 91 % pour l'étude de Johnson et Healy (1979). Cette méthode est d'ailleurs toujours d'actualité et a connu des réactualisations avec l'étude de Paine (2012) et celle de Coupe (2014) dans laquelle il ajoute l'utilisation judicieuse des ressources judiciaires.

Des études ont ensuite été menées au début des années 80 à l'instauration d'un programme par le *Law Enforcement Assistance Administration* (LEAA) du département de la justice américain, soit le *Managing Crime Investigation* (MCI). Ce programme était articulé autour de cinq actions : le renforcement de l'enquête préliminaire par la valorisation du rôle de patrouilleur, la mise en œuvre d'un filtrage de dossier, l'amélioration de la gestion et de la qualité des enquêtes complémentaires, une meilleure coordination avec le procureur et un renforcement de la supervision des enquêtes et d'évaluation de l'efficacité.

Les recherches empiriques en lien avec la MCI ont permis l'identification des éléments ou facteurs suivants pour effectuer le filtrage de dossier : la présence d'un témoin du crime, l'identification d'un suspect par son nom, la description du suspect, la localisation du suspect, l'identification du véhicule du suspect, la possibilité de retracer les biens volés, la présence d'indices physiques et un modus operandi particulier (Osterburg et Ward, 2014). Une absence totale ou partielle de ces éléments constitue un motif de fermeture de dossier. Lorsque ces éléments sont présents, leur qualité et leur nombre doivent être calculés. D'ailleurs, certains corps de police utilisent un système de pondération pour certains crimes (Greenwood et Petersilia, 1976 ; Greenberg et Wasserman, 1979 ; Eck, 1983 ; Block et Wiedman, 1975). Les nombreuses expérimentations de la MCI concluent, malgré le peu d'impact en matière d'économie des ressources ou d'augmentation de la performance, à une amélioration générale des processus de travail (Cawley et al., 1977 ; Greenberg et Wasserman, 1979, Reagan et al., 1979 ; Reynold, 1983).

Les différents éléments ou facteurs utilisés pour effectuer le filtrage de dossier constituent ce que la littérature anglaise appelle les « *solvability factors* » et la littérature française, les facteurs d'élucidation ou de résolution. Ces facteurs sont les éléments d'information dont les démonstrations empiriques ont prouvé leur importance dans la probabilité de résoudre un crime (Greenwood et al., 1975 : 74).

3.2 Les facteurs de résolution en investigation

La recherche empirique et majoritairement quantitative sur les facteurs favorisant la résolution de l'investigation s'est développée autour de deux catégories : les facteurs non institutionnels, ou extra-légaux, et les facteurs institutionnels, ou légaux (Barlatier, 2017). En englobant ces études, les facteurs non institutionnels proviennent des caractéristiques de la victime, des caractéristiques du suspect, des caractéristiques du crime et du contexte social dans lequel est commis le crime et les facteurs institutionnels sont issus des caractéristiques de l'enquête et des techniques d'enquête (Barlatier, 2017). Les prochains paragraphes portent sur ces types de facteurs et des exemples sont présentés pour illustrer concrètement ces facteurs. Comme les études portent sur l'investigation, les exemples proviennent évidemment de l'investigation.

3.2.1 Les facteurs non institutionnels ou extra-légaux

Les facteurs extra-légaux doivent être entendus comme l'ensemble des éléments non institutionnels influant sur le traitement des enquêtes, et notamment sur la décision des enquêteurs (Barlatier, 2017 : 117). Ces facteurs non institutionnels concernent les caractéristiques de la victime, les caractéristiques du suspect, les circonstances du crime et le contexte social.

La théorie du sociologue Donald Black (1976), la théorie de la loi, soutient que la loi est une variable quantitative dont le comportement change en fonction des groupes d'individus et des pressions sociales. L'application de la loi peut être influencée par la stratification sociale, la morphologie sociale, la culture et l'organisation. Black (1976) cité dans Barlatier (2017 : 117) vient à la conclusion que « la loi n'est pas une chose, mais une activité mobilisée de façon inégalitaire par les acteurs sociaux en fonction du genre, de l'âge, de la race, de l'emploi et des revenus ». Les enquêteurs, disposant d'un important pouvoir discrétionnaire, appliqueraient la loi différemment selon les caractéristiques des victimes. Les facteurs en lien avec les caractéristiques de la victime

sont le genre, l'âge (Regoeczi et al., 2000, 2008), l'origine ethnoculturelle, les antécédents, la classe sociale (Ericson, 1981 ; Bynum et al., 1982), le nombre de victimes, la relation avec le suspect (Bynum et al., 1982) et son attitude dans l'enquête (Friedrich, 1977). Un exemple de ces facteurs en investigation d'homicide est l'âge. En effet, la résolution est plus importante pour les victimes de moins de 10 ans et est décroissante plus l'âge de la victime augmente (Regoeczi, Kennedy et Silverman, 2000 ; Alderden et Lavery, 2007 ; Regoeczi, Jarvis et Riedel, 2008 ; Trussler, 2010). Lee (2005) avance une augmentation de 35 % des chances de résolution pour les jeunes victimes. Au niveau de l'origine ethnoculturelle, l'étude démontre une disparité dans l'élucidation entre les victimes latino-américaines (46 %), afro-américaines (51 %) et caucasiennes (57 %) (Roberts et Lyons, 2011). Quant au genre, malgré une surreprésentation des hommes, il y a une plus grande résolution chez les femmes de l'ordre de 30 % (Regoeczi, Kennedy et Silverman, 2000). Les facteurs en lien avec les caractéristiques suspect sont le genre, l'âge (Engeling, 2013), l'origine ethnoculturelle, les antécédents et la classe sociale. Par exemple, en ce qui a trait au genre des auteurs d'homicides, malgré une surreprésentation des hommes, il y a une plus grande résolution chez les femmes de l'ordre de 30 % (Regoeczi, Kennedy et Silverman, 2000). Les sociologues Simon (1991) et Klinger (1997) « considèrent que ce sont les circonstances dans lesquelles est commis le crime qui influent sur l'élucidation en produisant plus ou moins d'éléments exploitables pour l'enquête » (Barlatier, 2017 : 118). Les facteurs en lien avec les caractéristiques du crime sont généralement le lieu (Welford et Cronin, 1999), le type d'arme (Litwin et Xu, 2007), l'heure et les circonstances. Au niveau des circonstances, par exemple, il y a une plus grande résolution en matière d'homicide en l'absence d'arme à feu dû au fait que la proximité avec la victime augmente la possibilité de preuves physiques (Regoeczi, Kennedy et Silverman, 2000 ; Puckett et Lundman, 2003 ; Trussler, 2010). Les facteurs issus du contexte social sont culturels et structurels et sont en lien avec le type de « quartier, les inégalités de voisinage, l'isolement social et la concentration écologique de désavantages (Kubrin et Weitzer 2003) » (Balartier, 2017 : 118). Les facteurs en lien avec le contexte social sont les inégalités sociales (emploi, revenus, ségrégation, densité), l'intégration (divorce, scolarité, mobilité) et les contrôles sociaux (Borg et Parker, 2001).

3.2.2 Les facteurs institutionnels ou légaux

Les facteurs institutionnels ou légaux sont les facteurs qui sont sous le contrôle ou émanent directement de la police. Les études pour identifier ces facteurs institutionnels se sont concentrées sur les caractéristiques de l'enquête et les techniques d'enquête.

Au niveau des caractéristiques de l'enquête, les facteurs institutionnels sont, par exemple, l'utilisation d'enquêteurs généralistes ou spécialistes (Ward, 1971), l'utilisation d'unités spécialisées (Pyrooz et al., 2011), le filtrage de dossier (les modèles SRI ou MCI), les caractéristiques de l'enquêteur comme facteurs individuels (Marche, 1994 ; Smith et al., 2000) tels que l'expérience (Marché, 1994), la formation, le niveau d'éducation de l'enquêteur et la gestion des interventions (Coupe et al., 1996 ; Blake et Coupe, 2001 ; Womack, 2007), l'organisation et les ressources à disposition des services de police (Richardson et Kosa, 2001) ou encore la capacité des policiers d'obtenir des témoignages (Richardson et Kosa, 2001). Par exemple, en matière d'homicide, ils sont résolus dans une proportion d'environ 45 % par les témoignages selon l'étude de Muchielli (2004) et 22 % pour l'étude de Brodeur (2005). D'ailleurs, la résolution des homicides est rapide et essentiellement fondée sur ces témoignages (Innes, 2003 ; Brodeur, 2005). Au niveau des techniques d'enquête, les facteurs institutionnels sont notamment le rôle des patrouilleurs (Kelling, 1974 ; Greenberg, 1983), la plainte de la victime (Tarling et Morris, 2010), les témoignages de victimes ou témoins (Skokan et Antune, 1979 ; Coupe et al., 1996 c), les aveux du suspect, la nature du renseignement, l'utilisation de la surveillance et l'utilisation des sciences forensiques (Greenwood, 1970 ; Eck, 1979, 1983 ; Horvath et al., 2001 ; Brodeur, 2005 ; Coupe, 2014). Par exemple, en matière d'homicide, lorsque l'ADN est utilisé par les policiers, le taux d'élucidation est bas, soit d'environ 27,5 % (Schroeder et White, 2009).

3.2.3 Caractéristiques des facteurs institutionnels et non institutionnels

L'influence des différents facteurs est toutefois variable en fonction de la nature de l'infraction (Barlatier, 2017). Dans son étude, Barlatier (2017 : 299) souligne que certains facteurs ont évidemment plus d'impact que d'autres sur la résolution d'une investigation. Il constate également que les facteurs non institutionnels influencent l'efficacité des facteurs institutionnels. Enfin, il précise que les facteurs ayant le plus d'impact sont généralement les moins maitrisables comme les caractéristiques des victimes et les circonstances du crime. En matière d'homicide, Roberts (2007) vient d'ailleurs à la conclusion que les facteurs circonstanciels sont de meilleurs prédicteurs d'élucidation que les facteurs liés aux caractéristiques extra-légales de la victime, ce qui vient contredire la théorie de Black (1976). La disponibilité des preuves physiques et des informations par témoignage sont décisives et conditionnent les prédicteurs (Roberts, 2007).

Chapitre 4 – Problématique : Les facteurs de réussite de l'instigation

4.1 Objet de l'étude

À la lumière de la recension des écrits, un premier constat justifie la réalisation de cette étude, soit l'absence d'étude sur les facteurs favorisant la réussite de l'instigation en matière de drogues. En effet, les études sur l'instigation sont moins répandues et représentent « un perfectionnement qui échappe souvent à la pratique policière, par manque de moyen, de temps ou d'audace » (Barlatier, 2017). De plus, deux problèmes ont été constatés sur la recherche universitaire sur les instigations en matière de drogues. Le premier problème est que la plupart des dépenses en lien avec le contrôle des drogues concernent l'application de la loi, alors que la plupart des recherches portent plutôt sur le traitement et la prévention des drogues. Le second problème est relié à l'antagoniste idéologique. De nombreuses recherches sur l'instigation en matière de drogues sont menées par des personnes qui méprisent les forces de l'ordre et ont comme objectif, implicite ou explicite, de discréditer l'application de la loi en montrant que son fonctionnement est inadéquat (Caulking, 2017). La littérature est, par conséquent, peu

nombreuses sur les instigations en matière de stupéfiants, particulièrement sur les facteurs qui favorisent sa réussite. La littérature disponible concernant ce type d'enquête criminelle sont les manuels (Palmiotto, 1994 ; Osterburg et Ward, 2000), les techniques spécialisées (Weisel, 1996), les monographies (Wilson, 1978 ; Manning, 1980, 2004) et les études d'évaluation de la lutte aux drogues (Mazerolle et al., 2006). Les recherches sur l'instigation en matière de drogues demeurent ainsi très descriptives et qualitatives quant au processus, aux rôles des acteurs, aux techniques d'enquête utilisées, aux impacts de certaines stratégies d'intervention sur la distribution ou la consommation de drogues, aux contraintes organisationnelles et personnelles dans l'instigation.

L'absence de connaissances en ce qui a trait aux facteurs favorisant la réussite de l'instigation en matière de drogues pourrait être expliquée en partie par la difficulté de collecter et d'analyser des données de ce type d'enquête. Cette difficulté semble émaner de la déficience d'enregistrement des indices, des dossiers, des noms, des événements durant l'instigation, notamment en raison de la culture du secret, la structure et la nature du crime (Manning, 1980, 2004). Cette culture du secret peut rendre difficile l'obtention de données complètes en matière d'instigation. Deuxièmement, Bacon (2016) ajoute que l'absence de plaignant engendre un grand pouvoir discrétionnaire sur le choix des cibles et des ressources attribuées. Manning (2004) soutient également ce point en affirmant qu'il y a présence d'un important pouvoir discrétionnaire sur le choix du dossier, de la personne à arrêter, sur la personne qui deviendra un informateur, etc. De plus, comme les dossiers sont évalués avec le taux de résolution, les enquêteurs ont tendance à laisser de côté les dossiers qui ont peu ou pas de chance d'être résolus (Bacon, 2016). Ce filtrage informel rend plus difficile la connaissance de la nature et de l'ampleur des dossiers qui sont rejetés par les enquêteurs. Comme Banks (1984) l'a mentionné, la décision prise à l'étape de la priorisation d'un dossier par un modèle de filtrage est d'une grande importance, car elle peut influencer le taux de résolution, le déploiement de ressources policières et l'allocation de ressources matérielles importantes, ce qui préoccupe les gestionnaires et la population (Banks, 1984).

Dans un contexte où la productivité est la mesure de l'efficacité de l'organisation pour une quantité de ressources donnée (Dupont, 2003), que la nouvelle approche publique exige une reddition de compte quant aux budgets, aux résultats et la mesure des résultats par des indicateurs de performance quantitatifs (Dunleavy et Hood, 1994), il apparaît nécessaire d'analyser les instigations en matière de drogues et de tester l'application des principes de gestion de l'investigation, comme les facteurs favorisant la réussite, à l'instigation dans l'objectif d'en augmenter l'efficacité et l'efficacé.

4.2 Objectifs

Pour ce faire, la présente recherche vise ainsi l'atteinte de trois objectifs principaux. Le premier objectif est de dresser un portrait détaillé des dossiers d'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Le second objectif est, de façon exploratoire, de tester la transférabilité du modèle de l'instigation de Kilfeather (2011) à l'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Le troisième objectif, directement en lien avec l'efficacité, est d'identifier les facteurs non institutionnels et institutionnels qui favorisent la réussite de l'instigation.

4.3 Hypothèses

En tenant compte de la brève littérature sur l'instigation présentée dans les sections précédentes, les quatre hypothèses soulevées sont les suivantes :

- L'utilisation d'un informateur rémunéré est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.
- Un citoyen comme source humaine est un facteur qui aura une incidence négative sur la réussite de l'instigation en matière de drogue
- L'achat de drogues par un agent d'infiltration est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.

- Le moment opportun de la perquisition est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l’instigation en matière de drogue.

Chapitre 5 – Méthodologie

5.1 Les données

5.1.1 Milieu

La collecte de données et l’analyse des dossiers d’instigation en matière de drogues proviennent du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Deux unités ont la responsabilité des enquêtes en matière de drogue. La première unité s’occupe des enquêtes de moyen et long terme et est davantage orientée vers les strates plus élevées du crime organisé. Il s’agit de la section Antigang de la Division du Crime Organisé. La seconde unité s’occupe des enquêtes de court terme qui sont davantage orientées vers les marchés locaux et accessibles aux consommateurs de rue. Au cours des dernières années, entre 40 et 80 enquêteurs étaient en poste au sein de cette seconde unité appelée Crime de Violence (CDV). On retrouve quatre unités CDV, une dans chaque centre d’enquête régional (nord, sud, est, ouest) du SPVM.

Le présent mémoire se concentre sur les enquêtes de court terme de cette seconde unité pour plusieurs raisons. D’abord, en raison de son volume important d’enquêtes menées par année, soit plus de 300 dossiers. Ce volume est nécessaire afin d’obtenir un nombre suffisant d’enquêtes pour effectuer des analyses statistiques quantitatives à partir de données contemporaines. Ensuite, les différences en termes de temps, moyens, ressources et objectifs de ces deux unités ne permettent pas de combiner l’ensemble des dossiers d’instigation.

5.1.2 Nature des dossiers et des infractions en matière de drogues

Les infractions au Code Criminel canadien visées par ces enquêtes sont la possession de drogues en vue d'en faire le trafic (art. 5 (2) Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS)), le trafic de drogues (art. 5 (1) LRCDAS) et la production (art. 7 (1) LRCDAS). La présente étude ne visera pas les infractions de possession simple (art. 4 (1) LRCDAS), puisqu'aucune enquête n'est débutée par cette section dans le but de démontrer cette infraction. Cette étude n'inclura pas les infractions mentionnées précédemment qui ont été constatées en flagrant délit par les patrouilleurs, puisqu'il s'agit d'analyser le processus d'instigation et non le rôle de ces derniers. Enfin, les drogues visées par la LRCDAS sont nombreuses et se retrouvent énoncées dans les annexes de cette loi. Des exemples de drogues parmi les plus connues qui se retrouvent dans ces annexes sont la marijuana, la cocaïne, le crack, l'héroïne, le fentanyl, l'ecstasy et le speed. Au total, 324 dossiers répertoriés ont été retenus à partir de ces critères pour l'année 2018. L'année 2018 a été ciblée pour avoir accès au maximum de dossiers possible tout en évitant les dossiers encore sous enquête et/ou dont le processus judiciaire n'est pas terminé.

Il est également indispensable de mettre l'accent sur le fait que l'un des éléments essentiels de la commission des infractions en matière de stupéfiants mentionnées précédemment est la possession de drogue. Le concept général de possession se trouve à l'art. 4 (3) du code criminel canadien, à savoir « une personne est en possession d'une chose lorsqu'elle l'a en sa possession personnelle ou que, sciemment : ou bien elle l'a en la possession ou garde réelle d'une autre personne, ou bien elle l'a en un lieu qui lui appartient ou non ou qu'elle occupe ou non, pour son propre usage ou avantage ou celui d'une autre personne ; lorsqu'une de deux ou plusieurs personnes, au su et avec le consentement de l'autre ou des autres, a une chose en sa garde ou possession, cette chose est censée en la garde et possession de toutes ces personnes et de chacune d'elles. ». Les jurisprudences² en matière de drogue exigent que la possession soit démontrée par la connaissance, le consentement et le contrôle de la drogue par le suspect. Cette possession de drogue peut être démontrée par de multiples méthodes comme le flagrant délit,

² R. c. Beaver (1957) R.C.S. 531; R. c. Morelli, 2010 CSC 8 (2010) 1 R.C.S. 253

le lieu de la découverte qui permet de croire que le suspect est le propriétaire, etc. Pour qu'une accusation soit autorisée par le DPCP, il doit donc y avoir la démonstration que le suspect était en possession de la drogue. Cette drogue doit donc être préalablement être saisi, que ce soit lors d'une perquisition ou par l'achat avec un agent d'infiltration.

5.1.3 Sources de données et collecte

La présente étude fait usage de sources documentaires, soient des données policières obtenues lors d'une enquête. Différentes études en investigations ont déjà eu recours à des dossiers d'enquête afin de tester l'identification de facteurs de résolution (Brodeur, 2005 ; Paine, 2012). Afin d'identifier les facteurs favorisant la réussite, tous les dossiers d'instigations en matière de drogues de l'année 2018 (n = 324) des unités CDV du SPVM ont été analysés. Ces dossiers d'enquête comprennent notamment les différentes autorisations judiciaires, les précis des faits des enquêteurs, les techniques d'enquête utilisées, les renseignements caviardés obtenus des informateurs, les antécédents criminels des suspects, les surveillances physiques, les bilans des opérations policières et les données inscrites dans le système informatique M-IRIS qui gère les différents rapports policiers. Les informations qui se retrouvent dans M-IRIS portent sur les caractéristiques du crime, des lieux, des parties impliquées, etc. Ces informations sont encadrées par les règles de la DUC tel que décrit précédemment et sont standardisées pour être versées dans les banques d'informations policières.

Il est important de noter, tout comme l'a constaté Manning (1980, 2004), la difficulté de collecter et d'analyser des données dans ce type d'enquête qui peut être expliquée par la déficience d'enregistrement des indices, des dossiers, des noms, des évènements notamment en raison de la culture du secret et de la nature du crime. Plusieurs informations n'étaient pas disponibles dans les systèmes communs de gestion de la preuve ou dans les archives et étaient plutôt conservées dans les fichiers informatiques personnels de chacun des enquêteurs. Une demande spéciale d'accès à distance de tous les dossiers personnels des enquêteurs a dû être octroyée afin d'accéder à toutes les données de chaque dossier d'instigation en 2018. Malgré tout, plusieurs

informations demeuraient manquantes pour certains dossiers. La mention 999 a donc été indiquée dans la banque de données lorsque c'était le cas. Pour certaines variables, l'information recherchée ne s'appliquait tout simplement pas et la mention 99 est inscrite. Par exemple, pour la variable arrestation sur la voie publique, s'il n'y a pas eu d'arrestation dans ce dossier, la mention 99 est inscrite.

À partir des facteurs identifiés à l'aide de la littérature présentée précédemment, particulièrement celle de Barlatier (2017) et des monographies de Wilson (1978) et Manning (2004), la banque de données a été créée et constituée en codifiant les informations sous 41 variables présentées à la prochaine section.

5.2 Opérationnalisation des variables

5.2.1 Variable dépendante – la réussite

Les différentes mesures de la réussite de l'instigation en matière de drogues sont au cœur de cette recherche. Les recherches démontrent que le succès d'une instigation peut être mesuré de différentes façons. La première mesure de la réussite d'une instigation est la *résolution* de celle-ci telle que définie par la DUC (2018). Il faut rappeler qu'une fois l'enquête criminelle terminée et lorsque l'affaire est fondée, le policier catégorise le dossier comme non classé, classé par mise en accusation ou classé sans mise en accusation. Si le dossier est non classé, il est non résolu. Qu'il soit classé par mise en accusation ou sans mise en accusation, il est résolu. Pour que le dossier soit classé par mise en accusation, un auteur doit être identifié et des preuves doivent être suffisantes pour qu'une accusation soit recommandée par les policiers pour ensuite être autorisée par le DPCP. Un dossier est classé sans mise en accusation lorsqu'un auteur a été identifié et qu'il y a suffisamment de preuve pour déposer une accusation, mais que pour certaines raisons, ce n'est pas le cas.

Dans la présente étude, 50 % (n = 162) des dossiers d'instigation ont été résolus. La deuxième mesure de la réussite est l'occurrence d'au moins une *arrestation* dans le dossier, soit 47 % (n = 153) des dossiers analysés. La troisième mesure de la réussite est la soumission d'un moins une *demande d'intenter des procédures (DIP)* pour l'une des personnes arrêtées dans le dossier. En l'espèce, il y a eu soumission d'une demande d'intenter des procédures dans 47 % des dossiers d'instigation (n = 152). La quatrième mesure de la réussite est attribuable à la *saisie d'une certaine quantité de drogues* tel que mentionné par Manning (2004). 20 % (n = 65) des dossiers analysés s'avèrent être une réussite en fonction des quantités saisies. Cela représente près de 40 % des dossiers résolus. La cinquième mesure de réussite est le *nombre d'arrestations* effectuées dans un dossier d'instigation. 377 personnes ont été arrêtées dans les 153 dossiers où il y a eu arrestation. La dernière mesure de réussite est le *nombre de soumissions de DIP*. 374 demandes d'intenter des procédures ont été soumises au DPCP dans le cadre de 152 dossiers.

La réussite par la résolution de l'enquête

La résolution de l'enquête est conceptualisée de manière dichotomique (0 = non résolution de l'instigation, 1 = résolution de l'instigation). Tel que mentionné précédemment, pour qu'un dossier soit résolu, par une mise en accusation ou non, un auteur doit être identifié et des preuves suffisantes pour qu'une accusation soit déposée, ou recommandée, par la soumission d'une demande d'intenter des procédures (DUC, 2018). Un suspect parti en voyage avant son arrestation et les perquisitions ou un suspect déjudiciarisé en raison de son âge, la nature ou la quantité d'une substance sont tous des exemples permettant d'illustrer la résolution d'une instigation sans la mise en accusation de l'auteur de l'infraction. Cette information se retrouve dans le sommaire de l'enquête et dans le précis des faits de l'enquêteur. Il n'y a aucune valeur manquante ou non applicable.

La réussite par l'arrestation et la soumission d'une DIP

L'arrestation est également conceptualisée de manière dichotomique (0 = Aucune arrestation, 1 = au moins une arrestation dans le dossier). Cette information est également

présente dans le sommaire de l'enquête sous le statut de la personne. Les différents statuts pertinents pour la présente étude sont : suspect, arrêté, accusé, cité, témoin, victime, plaignant et demandeur. Pour la variable arrestation, il faut noter qu'une personne peut être accusée sans être nécessairement arrêtée, ou arrêtée sans être nécessairement accusée et, à la fois arrêtée et accusée. La codification 1 signifie donc que la personne est arrêtée ou arrêtée et accusée. Il faut également souligner qu'il peut y avoir plusieurs arrestations et/ou accusations dans un même dossier. Il n'y a aucune valeur manquante ou non applicable.

La soumission d'une DIP est aussi conceptualisée de manière dichotomique (0 = Absence de soumission d'une demande d'intenter des procédures, 1 = soumission d'un moins une demande d'intenter des procédures). Malgré l'apparence de similarités entre l'arrestation et la soumission d'une DIP, il y a une différence notable dans la conceptualisation de ces deux notions. L'arrestation est effectuée lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire que l'auteur a commis l'infraction. Par exemple, lors de l'exécution d'un mandat de perquisition dans une résidence, il existe, avant même la perquisition, des motifs raisonnables de croire que des drogues se trouvent dans la résidence et par conséquent, que les occupants sont en possession de ces drogues, commettant ainsi une infraction. Lors de l'exécution du mandat de perquisition, les occupants seront donc arrêtés le temps que les lieux soient sécurisés et la fouille complétée. Si la fouille s'avère négative et qu'aucun stupéfiant n'est trouvé dans la résidence, les occupants, qui ont été arrêtés n'auront pas le statut d'accusés, car aucune DIP n'aura été soumise puisqu'ils n'ont commis aucune infraction. C'est en raison de cette distinction importante que ces deux variables ne peuvent être jumelées ou assimilées. En effet, il y a dossier dans lesquels il y a arrestation, mais aucune soumission d'une DIP et 5 dossiers dans lesquels il y soumission d'une DIP, mais aucune arrestation. Il n'y a aucune valeur manquante ou non applicable.

Réussite selon la quantité de drogues saisies

Cette variable a été ajoutée dans l'étude en raison des constats de Manning (2004) sur le fait que les raisons que l'on utilise pour qualifier la réussite d'une instigation diffèrent d'un

enquêteur à l'autre. Certaines raisons invoquées par Manning (2004) sont difficilement mesurables sans être appuyées d'une méthode qualitative, ce qui n'est pas le but de la présente recherche. Bien qu'en apparence subjective en raison de la référence à la notion de réussite, le processus pour établir la quantité requise pour atteindre la mention de réussite est subjectif. La moyenne a été utilisée comme valeur objective. Pour chaque substance, la fréquence a permis d'identifier les valeurs extrêmes à retirer pour le calcul d'une moyenne. Chaque substance a donc une moyenne. De plus, en consultant l'informateur-clé, la moyenne représente bien la notion de réussite associée à la quantité saisie telle qu'exprimée par Manning (2004). La médiane n'a pas été utilisée, car elle est de zéro pour toutes les substances. Ensuite, une nouvelle variable a été créée, soit la variable réussite selon la quantité de drogues saisis. Le tableau des moyennes se trouvent à l'annexe 1. Celle-ci a été conceptualisée de manière dichotomique (0 = aucune substance saisie ne dépasse la moyenne calculée, 1 = au moins une substance saisie dépasse la moyenne calculée). 20 % (n = 65) des dossiers analysés s'avère être une réussite en fonction des quantités saisies. Cela représente près de 40 % des dossiers résolus. Il n'y a aucune valeur manquante ou non applicable. Voir le tableau 16, annexe 2 pour les moyennes.

Réussite selon le nombre d'arrestations et de soumissions de DIP

Ces variables ont également été ajoutées dans l'étude en raison des constats de Manning (2004) en lien avec le concept de réussite. Ces variables sont des variables continues et ont été colligées à partir des différents rapports soumis au DPCP. Il n'y a aucune valeur manquante ou non applicable.

5.2.2 Variables indépendantes

Les variables indépendantes utilisées sont en majorité issue de la littérature. Toutefois, aucune étude empirique et quantitative sur les instigations en matière de drogues n'a été recensée lors de la revue de littérature. En contrepartie, afin de pallier cette absence partielle de résultat et en considérant que l'enquête criminelle est un processus relativement universel dont

l'analyse des composantes et des phases permet de comprendre son fonctionnement et d'identifier les niches de performance (Barlatier, 2017), il est possible de penser que les résultats des études empiriques obtenus sur les investigations peuvent être transférés aux instigations. En effet, plusieurs similarités entre l'investigation et l'instigation permettent la vérifiabilité de l'identification de facteurs favorisant la réussite. Un parallèle entre les deux types d'enquête a donc été utilisé pour établir les variables indépendantes de cette étude. Certaines variables qui ne sont pas présentes dans la littérature ont été ajoutées à l'analyse de plusieurs dossiers d'instigation. Il est important de souligner que les variables ne sont pas mutuellement exclusives. En effet, dans un même dossier, il peut y avoir plusieurs variables d'un même type de facteur.

5.2.2.1 Les facteurs non institutionnels en instigation de drogues

En se basant sur l'étude de Barlatier (2017), les facteurs non institutionnels qui seront colligés dans la présente étude sont les caractéristiques de la source d'information, les caractéristiques de l'information, les caractéristiques du crime et les caractéristiques du suspect.

Caractéristiques de la source d'informations

Plusieurs variables seront utilisées pour représenter les caractéristiques de la source d'information, soit le type de source et sa fiabilité. Comme il a été mentionné précédemment, le type de source d'informations peut avoir une influence sur la qualité d'une instigation en matière de drogues. Six variables sont utilisées pour exprimer les caractéristiques liées à la source d'informations. La première étape est de déterminer s'il y a une source humaine dans le dossier, peu importe la nature de la source humaine. Cette variable est dichotomique (0 = aucune source humaine, 1 = au moins une source humaine dans le dossier). Les prochaines variables, conceptualisées en dichotomique, permettent de déterminer quel type de source humaine se trouve dans un dossier, soient un citoyen anonyme ou un informateur enregistré au SPVM (0 = informateur non enregistré/informations provenant d'info-crime/citoyen anonyme, 1 = présence d'au moins un informateur enregistré). Enfin, lorsqu'il n'y a pas de source humaine et que l'information provient d'un plaignant/témoin/demandeur dont l'identité est connue (0 = absence

d'un plaignant, 1 = présence d'au moins un plaignant). Dans un même dossier, il peut y avoir différentes sources d'informations, un citoyen connu ou une source humaine. Enfin, le nombre de sources humaines présentes dans un dossier est mesuré par une variable continue.

La littérature sur l'instigation porte à croire que la fiabilité d'un informateur occupe également une place très importante. Toutefois, pour le présent mémoire, il n'a pas été possible d'avoir accès aux profils de fiabilité des informateurs. De plus, il a été impossible d'établir la fiabilité en fonction des informations apparaissant dans les dossiers d'enquête.

Caractéristiques de l'information

Pour les caractéristiques de l'information, seule la variable de la précision est utilisée, car il était impossible de trouver les informations pour la variable de la corroboration dans les dossiers analysés. La précision fait référence à la quantité d'informations obtenues de la source d'information, notamment les adresses des résidences, des caches, de fréquentations, des véhicules utilisés, des téléphones personnels ou de travail, des habitudes (horaire, amis, conjoint), des détails du réseau et de ses complices, les détails quant à la nature de la substance et les quantités transigées. La variable précision de l'information a été dichotomisée en fonction de la quantité d'éléments obtenus par la source humaine (0 = non précise/un ou deux éléments, 1 = précise/trois éléments ou plus). Lorsque la source d'informations mentionne trois éléments ou plus, l'information obtenue est considérée comme précise. En l'occurrence, il a été observé que trois éléments représentent ce minimum à atteindre pour débiter certaines démarches d'enquête. Cette conceptualisation a donc été établie à la lecture de plusieurs dossiers d'enquête et dans lesquels le filtrage s'effectue généralement en fonction de la précision de l'information. La poursuite d'une instigation nécessite un minimum d'éléments d'enquête. Cette information était manquante ou introuvable dans 50 dossiers d'instigation.

Caractéristiques du crime

En se référant à l'étude de Barlatier (2017), les variables utilisées pour représenter les caractéristiques du crime sont la nature des drogues, l'endroit de la commission de l'infraction, le moyen de transport pour commettre l'infraction et le secteur de la ville. Les variables utilisées pour déterminer la nature de la substance saisie dans le dossier d'instigation sont dichotomiques. Chaque substance est représentée par une variable. Vingt-deux types de drogues ont été saisis dans l'ensemble des 324 dossiers analysés. Par conséquent, chaque type de drogue a été mesuré par sa présence ou son absence (0 = absence, 1 = présence). Dans un même dossier, il peut évidemment y avoir plusieurs types de drogue. Cette information apparaît généralement dans le précis des faits et dans les bilans d'opération. De plus, avant que les drogues saisies soient acheminées à Santé Canada pour leur analyse ou destruction, la Division du crime organisé compile tous les détails reliés à la nature et à la quantité pour chaque dossier. La variable qui détermine l'endroit de la commission de l'infraction est également dichotomique. Elle permet de distinguer si l'infraction a lieu dans un lieu privé ou public (0 = privé, 1 = public). Cette information n'a pu être établie dans 104 dossiers. Les dossiers analysés permettent de constater que les infractions en matière de drogues sont commises en utilisant différents moyens de transport tel que le transport en commun, le vélo ou un véhicule. La variable a été conceptualisée de façon dichotomique pour mesurer la portion des suspects qui se déplaçaient avec un véhicule pour commettre l'infraction (0 = sans véhicule, 1 = avec un véhicule). Cette information était manquante dans 137 dossiers. Enfin, il y a 4 variables dichotomiques qui permettent d'identifier la région de la commission de l'infraction (Nord, Sud, Est, Ouest / 0 = non, 1 = oui). Il n'y a aucune valeur manquante pour cette région.

Caractéristiques du suspect

Les facteurs quant aux caractéristiques du suspect seront l'âge, le sexe, et les antécédents. Les études sur l'investigation portent à croire que l'ethnie est un facteur qui peut influencer la résolution. En matière d'instigation, la littérature ne rapporte pas ce facteur comme ayant une incidence sur le choix du dossier à enquêter ou l'issue de l'enquête. Ce facteur ne sera donc pas comptabilisé pour la présente étude pour effectuer des analyses bivariées et multivariées. Par

contre, une analyse descriptive des caractéristiques des suspects en fonction de leur âge (variable continue), leur genre (variable dichotomique), leur ethnicité constatée (variable catégorielle) et la présence d'antécédent (variable dichotomique). L'information était manquante dans 121 dossiers pour l'âge, l'ethnicité et les antécédents et dans 119 dossiers pour le genre. La prochaine section présente l'opérationnalisation des facteurs institutionnels de l'instigation.

5.2.2.2 Les facteurs institutionnels en instigation de drogues

La transférabilité des résultats des recherches empiriques sur les facteurs de résolution de l'investigation peut également se faire à l'instigation dans la mesure où les techniques d'enquête (Gibbons, 1942 ; Osterburg, 1968 ; Kuykendall), notamment l'infiltration, la surveillance, la rencontre de témoins, les perquisitions, l'utilisation d'informateurs sont les mêmes qu'en investigation. Toutefois, à la différence de l'investigation, la littérature sur l'instigation en matière de drogues (Bacon, 2016 ; Bean, 2008 ; Birzer, 2012 ; Cartier, 2009 ; Desroches, 2005 ; Dorn et al., 1992 ; Lyman, 2007 ; MacDonald & al., 1983 ; Manning, 1980, 2004 ; Palmiotto, 2013 ; Pena, 2000 ; Weisel, 1996 ; Wilson, 1978) démontre que les facteurs de résolution sont présents à tous les stades subséquents de la phase du renseignement.

Caractéristiques de l'enquête

Trois variables sont utilisées pour représenter les caractéristiques de l'instigation. La première variable est l'ancienneté (en année) de l'enquêteur principal et est mesurée à l'aide d'une variable continue. La seconde variable est le délai entre la réception de l'information de la source humaine et l'arrestation/perquisition conceptualisée en variable dichotomique (0 = plus de 30 jours, 1 = moins de 30 jours). La deuxième variable a été dichotomisée, car il a été difficile dans plusieurs dossiers de déterminer, au jour près, ce délai. En effet, afin de protéger l'identité de l'informateur, la date de réception est souvent imprécise de façon volontaire. Enfin, la troisième variable est le délai entre l'autorisation du mandat de perquisition et son exécution, mesurée à l'aide d'une variable continue.

Techniques d'enquêtes

Les variables utilisées pour décrire les techniques d'enquêtes sont l'utilisation de la surveillance physique (0 = non, 1 = oui), le nombre de surveillances physiques (variable continue), l'utilisation d'un agent d'infiltration (0 = non, 1 = oui), le nombre d'utilisation d'un agent d'infiltration (variable continue), l'utilisation d'argent marqué (0 = non, 1 = oui), l'exécution d'une perquisition (0 = non, 1 = oui), la saisie de drogue (0 = non, 1 = oui), l'arrestation ou la perquisition en fonction des habitudes du suspect (0 = non, 1 = oui), le mois de l'arrestation ou la perquisition (continue de 1 à 12), le jour de l'arrestation ou la perquisition (continue de 1 à 31), l'heure de l'arrestation ou la perquisition (catégorielle : 1 = 06h00 – 11h59, 2 = 12h00 – 17h59, 3 = 18h00 – 23h59, 4 = 00h00 – 05h59), l'arrestation du suspect sur la voie publique (0 = non, 1 = oui), l'utilisation de la méthode d'entrée dynamique pour sécuriser les lieux d'une perquisition (0 = non, 1 = oui) et l'utilisation d'une technique d'enquête spécialisée (0 = non, 1 = oui). L'analyse des 324 dossiers d'instigation permet de constater que l'utilisation d'une technique d'enquête spécialisée est peu fréquente lors d'instigation à court terme. Par conséquent, afin d'obtenir un nombre suffisant de dossiers pour l'inclure dans les analyses, toutes ces techniques ont été incluses dans cette nouvelle variable dichotomisée (n = 35). Ces techniques d'enquête sont l'utilisation d'écoute électronique audio (n = 0) ou vidéo (n = 0), l'utilisation de caméra de surveillance avec (n = 2) ou sans mandat (n = 9), l'utilisation d'un dispositif de localisation sur un véhicule (n = 4) ou un téléphone cellulaire (n = 6), l'utilisation d'un enregistreur de données de transmission (n = 7), l'exécution d'une perquisition subreptice (n = 2) et l'utilisation de la section de la surveillance physique pour effectuer la surveillance (n = 22). Le nombre de dossiers ayant au moins une de ces techniques est de 35, car dans un même dossier, il peut y avoir l'utilisation de plusieurs techniques spécialisées.

Tel que mentionné précédemment, l'instigation, ou l'enquête proactive, consiste à fournir à un suspect ciblé les conditions de la perpétration d'un crime sous observation policière (Bacon, 2016 ; Brodeur, 2005 ; Wilson, 1978). Par conséquent, comme l'utilisation de la surveillance physique est essentielle en instigation, celle-ci a été utilisée comme variable pour les analyses descriptives, mais ne sera pas insérée comme facteurs dans les analyses multivariées. Il est

également primordial de souligner que des accusations en matière de drogue seront autorisées par le DPCP si, et seulement si, il y a saisie de drogue dans le dossier. Pour cette raison, l'exécution d'une perquisition et la saisie de drogue seront utilisées comme variables dans les analyses descriptives, mais ne seront pas utilisées comme facteurs dans la présente étude lors des analyses multivariées. Enfin, l'analyse des dossiers permet de constater la présence de contre-enquête telle que définie par Cusson et Louis (2019) dans quelques dossiers. Tel que mentionné précédemment, l'objectif de la contre-enquête est d'« égarer l'enquêteur vers de fausses pistes et faire déraiser l'enquête » (Cusson et Louis, 2019). En investigation, il peut s'agir de faux alibis, de falsification de document ou encore de subornation de témoins. En instigation, il peut s'agir de contre-filature, d'utilisation d'appareil de communication qui ne peut être intercepté ou d'utilisation de prête-nom. Toutefois, l'information était manquante dans de plusieurs dossiers et par conséquent, la contre-enquête n'a pas été colligée comme variable indépendante. L'ensemble des variables sera présenté sous forme de tableau lors de la présentation des résultats.

5.3 Stratégie analytique

Afin de répondre aux deux premiers objectifs, des analyses descriptives concernant les variables dépendantes et indépendantes sont présentées afin de dresser un portrait des différentes finalités et des facteurs institutionnels et non institutionnels de l'instigation en matière de drogues en 2018 sur le territoire de la Ville de Montréal. Les analyses descriptives sont expliquées, interprétées et appuyées par des analyses bivariées. Ces analyses bivariées ont également été utilisées pour détecter la colinéarité, détecter la multicolinéarité de certaines variables et déterminer l'inclusion des variables pour les analyses multivariées. Les analyses bivariées se trouvent à l'annexe 2. Afin de répondre au troisième objectif de cette recherche, soit l'identification des facteurs favorisant la réussite de l'instigation en matière de stupéfiants, des régressions logistiques et des régressions linéaires multiples sont produites à l'aide du logiciel SPSS.

La régression logistique permet d'estimer la contribution unique de plusieurs prédicteurs sur la présence ou non d'une caractéristique dichotomique (Tabachnick et Fidell, 2001). Les régressions logistiques ont été effectuées en deux blocs, un pour les facteurs non institutionnels et un pour les facteurs institutionnels, et ce, pour les quatre variables dépendantes dichotomiques, soient la résolution, l'arrestation, la soumission d'une DIP et la réussite par la quantité de drogue saisie. La régression linéaire multiple permet de prédire une variable dépendante continue à l'aide d'autres variables intervalles ou de variables dichotomiques (Tabachnick et Fidell, 2001). La régression linéaire sera utilisée pour les deux variables continues, soit le nombre d'arrestations et le nombre de DIP soumises. Ces régressions permettent également de vérifier les quatre hypothèses émises basées sur la revue de littérature, à savoir que

- L'utilisation d'un informateur rémunéré est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.
- Un citoyen comme source humaine est un facteur qui aura une incidence négative sur la réussite de l'instigation en matière de drogue
- L'achat de drogues par un agent d'infiltration est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.
- Le moment opportun de la perquisition est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.

Chapitre 6 – L’instigation en matière de drogues : les facteurs favorisant sa réussite

L’analyse des 324 dossiers d’instigation en matière de drogues effectués en 2018 par les unités CDV du SPVM permet une compréhension de l’instigation en matière de drogues et des différentes dimensions qui la composent. La présente section vise à présenter les résultats obtenus suite aux analyses descriptives et multivariées.

6.1 Analyses descriptives : le portrait de l’instigation en matière de drogues

Les résultats de cette sous-section sont présentés afin de répondre aux deux premiers objectifs, soit d’établir, de façon exploratoire, les phases de l’instigation en matière de stupéfiant à partir de résultats empiriques et de dresser un portrait détaillé des caractéristiques des variables dépendantes à l’étude et des facteurs non institutionnels et institutionnels utilisés comme variables indépendantes.

6.1.1 Les phases de l’instigation en matière de drogues

L’analyse des dossiers d’enquête (n = 324) permet de constater que le processus d’instigation a des phases similaires au modèle de Kilfeather (2011) mentionné précédemment et illustré à la figure 2. Toutefois, certaines modifications doivent être apportées et ajoutées afin que le modèle représente davantage les instigations de drogues dans la région montréalaise en 2018. De plus, il faut préciser le fait qu’il s’agit d’un processus itératif et non linéaire, particulièrement en ce qui a trait aux trois premières phases. En effet, l’exemple le plus typique est l’ajout d’une information provenant d’un informateur lors de la phase d’enquête.

Voici les phases observées lors de l'analyse des 324 dossiers :

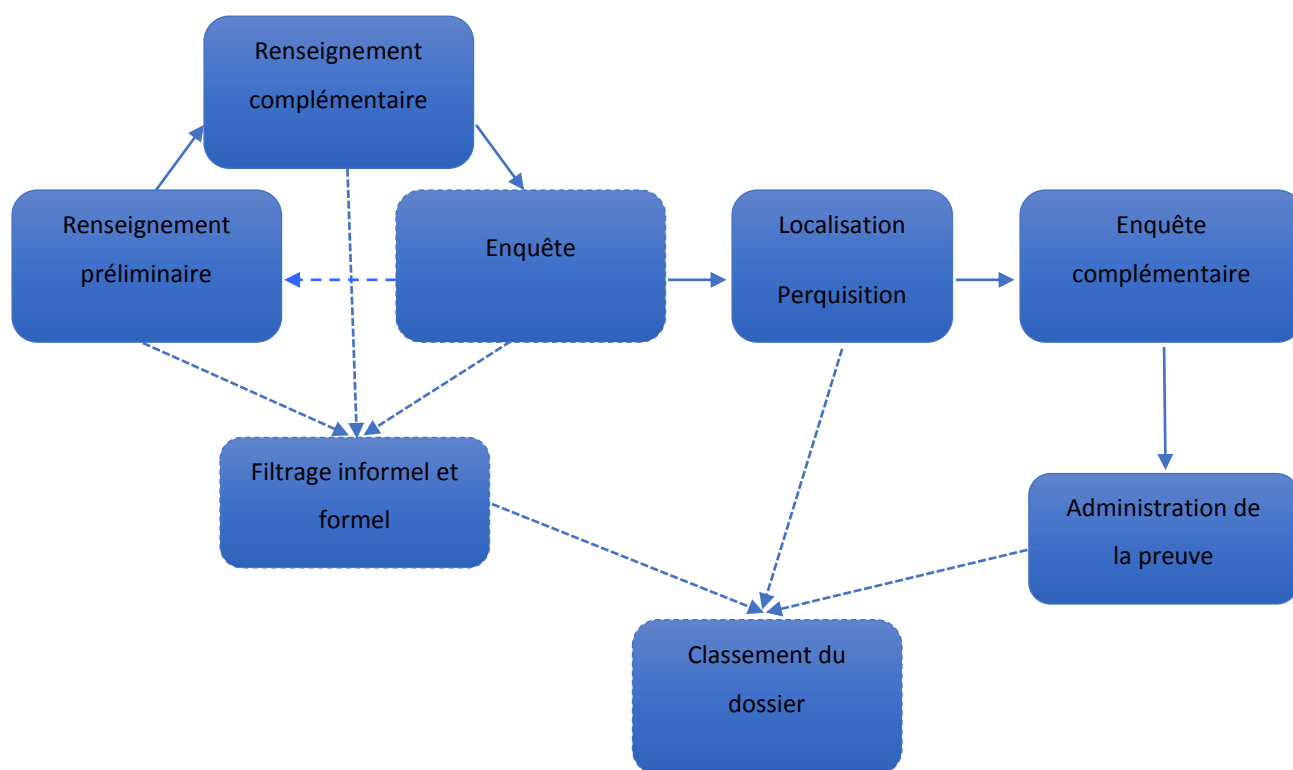


Figure 3. – Les phases de l'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018

6.1.1.1 Phase du renseignement préliminaire

La première phase est celle du renseignement. Le terme préliminaire est utilisé pour caractériser sa place dans l'instigation, soit en amont de celle-ci. Elle débute par la réception de l'information par une source humaine ou un citoyen témoin ou plaignant. La majorité des sources humaines sont les informateurs enregistrés et les citoyens anonymes par le biais d'info-crime. À ce stade, les enquêteurs tentent de corroborer les informations obtenues par les différentes banques de données policières (M-IRIS, CRPQ) et non policières accessibles sans mandat (CRPQ, SAAQ, MTESS, Hydro-Québec, STM, etc.). Il y a plusieurs objectifs à cette phase. Le premier est de dresser le portrait le plus complet du ou des suspects (adresse, véhicule, téléphone, horaire, substances vendues, quantité vendue, etc.). Le second est d'obtenir suffisamment d'informations

pour débiter de la surveillance physique pour appuyer les informations corroborées par les différentes banques de données. Si les informations sont insuffisantes ou non corroborées, le filtrage de dossier informel s'effectue. Dans les cas des infos-crimes, une procédure est mise en place pour effectuer le suivi, le filtrage est alors formel.

Ce constat vient soutenir l'étude de Manning (2004) qui mentionne qu'il y a un filtrage de dossier informel et individuel dans les instigations en matière de drogue. Les dossiers sont priorisés en fonction d'objectifs organisationnels et d'objectifs individuels (Manning, 2004). Au niveau organisationnel, il peut s'agir de prioriser un dossier dont les informations proviennent d'un citoyen, un dossier de santé publique comme une importante hausse de surdoses mortelles de fentanyl ou encore un dossier en réponse à des pressions politiques ou médiatiques suite à la vente de cannabis dans une école primaire. Au niveau individuel, ce peut être de traiter un dossier dont les informations envisagent la saisie de grosses quantités, la nature des drogues qui peuvent être saisies comme l'héroïne ou le fentanyl ou encore le traitement d'un informateur régulier et crédible.

6.1.1.2 Phase du renseignement complémentaire

La deuxième phase du renseignement est complémentaire à la première. Elle est essentielle à la rédaction des affidavits pour obtenir les différents mandats dans le dossier. Les informations obtenues et corroborées par les banques de données doivent être également corroborées dans les faits, par la surveillance physique. En effet, il est fréquent que les suspects utilisent des véhicules ou des résidences sous des prête-noms ou au nom des membres de la famille. Il faut donc faire le lien entre les banques de données et la réalité. Un exemple de dossier souvent fermé non résolu à ce stade est le cas d'un téléphone de vendeur qui n'est plus valide ou un vendeur qui a déménagé. Il y aura alors classement du dossier comme non résolu. C'est également à ce stade-ci que le dossier est soumis au superviseur et aux membres de l'unité. En effet, en raison d'un volume élevé d'information, les dossiers sont évidemment priorisés selon différents facteurs comme la nature de la substance, la quantité de drogue saisie prévue, l'âge

des clients (ex : mineur), le lieu de la vente (ex : école). Il arrive donc que, malgré la présence d'informations précises et provenant d'une source fiable, le dossier soit classé comme non résolu en raison de la priorisation des dossiers.

6.1.1.3 Enquête

En 2018, lorsque le dossier en arrivait à l'étape de l'enquête, un plan d'enquête était rédigé et devait être approuvé par le superviseur et le responsable de l'unité. Ce plan d'enquête contient les stratégies, les différentes techniques d'enquête utilisées, le nombre de sujets visés, le nombre de perquisitions prévues, etc. Une fois le plan approuvé, l'enquête se met en branle et tous les enquêteurs sont mis à contribution selon des rôles prédéfinis. Les rôles sont généralement l'enquêteur principal, le co-enquêteur qui fait le contrôle de la qualité des différents rapports, un affiant, un responsable de la surveillance, un contrôleur de source et des fileurs. Un enquêteur peut évidemment porter plusieurs chapeaux à la fois.

C'est dans la phase d'enquête que se trouvent l'éventail des techniques d'enquête qui peuvent être utilisées, soit la surveillance physique, l'utilisation d'un agent d'infiltration et d'argent marqué, l'utilisation d'écoute électronique audio ou vidéo, l'utilisation de caméra de surveillance avec ou sans mandat, l'utilisation d'un dispositif de localisation sur un véhicule ou un téléphone cellulaire, l'utilisation d'un enregistreur de données de transmission, l'exécution d'une perquisition subreptice, etc. Dans une instigation en matière de drogues, les techniques d'enquête servent à obtenir des motifs raisonnables pour l'obtention de différentes autorisations judiciaires, majoritairement des mandats de perquisition, et/ou des motifs raisonnables pour procéder à l'arrestation du ou des suspects visés par l'enquête. Comme les analyses descriptives permettent de le constater dans la section 6.1, le délai pour effectuer une instigation, la quantité de techniques ou encore le nombre de surveillances nécessaires pour accumuler ces motifs sont différents d'une instigation à l'autre et sont tributaires de nombreux facteurs, souvent associés à la sophistication du crime et les éléments de la contre-enquête. En effet, l'analyse approfondie des 324 dossiers permet de constater que certains suspects sont plus sophistiqués dans leur

moyen de transport, leur appareil de communication, l'utilisation de technique de contre-filature, les caches de drogue, etc. À l'inverse de l'investigation, dans laquelle le crime est déjà commis et les éléments de preuve doivent être retracés et récupérés, l'instigation exige plutôt de l'enquêteur de planifier et d'élaborer une stratégie sur la façon dont les preuves seront recueillies et les éléments essentiels de l'infraction seront constatés et prouvés.

Enfin, l'étude démontre que le renseignement est omniprésent à tous les stades de l'instigation comme il s'agit de crime en évolution. Les suspects changent de véhicule, de téléphone, d'adresse de résidence, de caches, etc. Certains réseaux sont moins organisés et les vendeurs changent régulièrement. Dans certains dossiers, les enquêteurs effectuent fréquemment des mises à jour, surtout lorsque la fin de l'opération approche, soit l'arrestation et/ou les perquisitions.

L'étude des dossiers d'enquête pour le présent mémoire démontre qu'il existe également un autre type de perquisition que les enquêteurs peuvent effectuer en cours d'enquête, soient les entrées subreptices (n =2). Il s'agit de l'exécution d'un mandat général permettant aux enquêteurs de pénétrer secrètement dans un lieu et de procéder notamment à la prise de photos, au prélèvement d'échantillons de drogues, à rendre des armes à feu inopérant, etc. Cette technique permet, entre autres, aux enquêteurs de s'assurer de la nature et la quantité des preuves qui se trouvent à un endroit avant d'exécuter le mandat de perquisition. Toutefois, ce type de perquisition comporte d'énormes risques de détection et peut compromettre l'enquête.

6.1.1.4 Localisation, arrestation, perquisition

Dans les dossiers d'instigation à court terme analysés, l'arrestation du suspect visé et/ou les perquisitions sont toujours une finalité. C'est à ce stade que les différentes stratégies d'arrestation (voie publique ou résidence) et d'entrée pour la sécurisation des lieux et de la drogue (entrée dynamique) sont prises. Ces stratégies nécessitent d'abord que les suspects visés soient localisés de façon très contemporaine à l'opération. Ce renseignement est essentiel pour

répondre à deux objectifs. Le premier est d'obtenir le mandat de perquisition pour la bonne adresse, le bon véhicule, le bon hangar, le bon entrepôt. C'est d'ailleurs ce qui explique que le délai entre la signature du mandat de perquisition et l'exécution du mandat de perquisition est si court dans les dossiers d'instigation. Le deuxième objectif est intimement relié au premier, s'assurer de trouver la drogue. En effet, hormis les dossiers où il y a eu achat de stupéfiants par un agent d'infiltration, s'il n'y a pas de drogue lors de l'opération finale, il n'y a pas de soumission de DIP dans presque la totalité des cas. Le dossier sera résolu sans mise en accusation, mais constituera sans aucun doute une certaine perte de temps, d'énergie et de fonds publics si l'on tient compte de certaines définitions de la réussite comme l'arrestation, la soumission d'une DIP et la quantité de drogues saisies.

6.1.1.5 Enquête complémentaire

Le renseignement est essentiel dans cette phase de l'instigation. Il permet d'orienter les prochaines démarches d'enquête et de bonifier le dossier d'instigation. Les arrestations et l'exécution des perquisitions prévues ne mettent pas fin au processus d'instigation. L'analyse des dossiers permet de constater que des lieux où se trouvent de la drogue sont parfois découverts lors des perquisitions et/ou l'arrestation des suspects visés. Un exemple est le cas où une clé d'un entrepôt est retrouvée dans les poches d'un suspect visé lors de son arrestation. Après des recherches dans les banques de données policières et des démarches de corroboration avec les surveillances antérieures, un mandat de perquisition est obtenu et une cache est trouvée. Si le suspect visé ne se trouve pas sur les lieux de la perquisition, le renseignement s'avère également nécessaire pour le localiser et procéder à son arrestation.

C'est également lors de cette phase de l'enquête qu'a lieu l'interrogatoire du ou des suspects dans lesquels d'autres informations peuvent entraîner d'autres démarches d'enquête. L'aveu n'est pas un élément central dans les instigations en matière de drogues. Les deux objectifs d'un interrogatoire en instigation de drogues sont l'obtention d'information pour bonifier l'instigation en cours et obtenir la collaboration future de la ou des personnes arrêtées comme informateurs

enregistrés. C'est d'ailleurs pour cette raison que peu d'aveux sont obtenus lors des interrogatoires en instigation de stupéfiants.

6.1.1.6 Administration de la preuve

Comme dirait Brodeur (2005), « l'enquêteur est surtout investi dans la préparation et la structuration de la preuve qui doit être présentée au tribunal. ». Ce constat de Brodeur en 2005 est toujours valide en 2018. Avec les jugements qui restreignent les délais des procédures judiciaires (R c. Jordan, 2016), les règles de divulgation de plus en plus exigeantes et exhaustives, l'enquêteur passe une très grande partie de son temps avant, pendant et après l'instigation à organiser la preuve qui s'avère très volumineuse dans plusieurs dossiers analysés. Les dossiers analysés ne permettaient pas d'évaluer le nombre d'heures passées à traiter, analyser et présenter la preuve.

6.1.2 Les variables dépendantes qui définissent la réussite de l'instigation

L'analyse des 324 dossiers répertoriés en 2018 permet de constater que 162 ont été résolus selon la définition de la DUC (2018), ce qui représente exactement 50 % des dossiers. Parmi les dossiers résolus, il y a eu au moins une arrestation dans 153 instigations, ce qui représente 47 % des dossiers à l'étude, et au moins une DIP dans 152 instigations, ce qui représente également 47 % des dossiers à l'étude. Pour l'ensemble des dossiers, il y a eu 377 personnes arrêtées et 374 soumissions de DIP au DPCP. Dans les dossiers pour lesquels il y a eu au moins une arrestation (n = 153) ou une soumission de DIP (n = 152), le mode est d'une arrestation et d'une soumission de DIP par dossier d'instigation. Les arrestations varient entre 1 et 16 alors que les soumissions de DIP varient entre 1 et 17. Enfin, les résultats montrent que l'instigation fut une réussite en fonction des quantités de drogues saisies par les policiers dans 20,1 % des dossiers (n = 65). En ce qui a trait aux dossiers non résolus, la non résolution est attribuable à des informations non contemporaines et/ou non corroborées dans 44 % des cas (n = 72). L'exemple typique d'information qui n'est plus contemporaine lorsqu'elle est traitée, et par

conséquent, qui n'est pas corroborée, est le vendeur qui n'a plus le même numéro de téléphone, qui a changé d'adresse ou qui ne vend tout simplement plus.

6.1.3 Les facteurs non institutionnels

Cette partie présente les résultats descriptifs des analyses effectuées sur les variables indépendantes qui représentent les facteurs non institutionnels, soient les caractéristiques de la source humaine, les caractéristiques de l'information, les caractéristiques du crime et les caractéristiques du suspect.

Le recours aux sources humaines

Le tableau 1 présente les résultats descriptifs des analyses effectuées sur les variables indépendantes qui composent les caractéristiques de la source humaine, à savoir la nature de la source humaine d'où proviennent les informations pour débiter l'instigation.

Tableau 1. – Statistiques descriptives des caractéristiques de la source d'information (N=324)

	n	%	Mode	M	Md	É. t	Min	Max
Dossier avec plaignant/témoin	24	7,4	-	-	-	-	-	-
Dossier avec source humaine	299	92,3	-	-	-	-	-	-
Dossiers avec citoyen anonyme	147	45,4	-	-	-	-	-	-
Dossier avec source enregistrée	127	39,2	-	-	-	-	-	-
Nombre de sources humaines	-	-	1	0,90	1,00	0,93	0	11
0	86	-	-	-	-	-	-	-
1	213	-	-	-	-	-	-	-
2	13	-	-	-	-	-	-	-
3	6	-	-	-	-	-	-	-
4	4	-	-	-	-	-	-	-
6	1	-	-	-	-	-	-	-
11	1	-	-	-	-	-	-	-

Il est important de rappeler que dans un même dossier d'instigation, il peut y avoir plusieurs types de sources d'information. Le tableau 1 permet de constater que dans 92 % des dossiers d'instigation en matière de drogue à Montréal en 2018, il y a la présence d'au moins une source humaine. Très peu de dossiers d'instigation (n = 24) dénotent l'utilisation de plaignant ou témoin, c'est-à-dire que leur identité est connue et qu'ils viendront témoigner à la Cour. La majorité des dossiers (n = 213), comportent l'utilisation d'un seul informateur enregistré ou citoyen anonyme (mode = 1). En effet, il y a en moyenne 1 source (0,90) par dossier (é-t = 0,93). Le nombre de sources humaines par dossier d'enquête varie de 0 à 11 sources.

La précision des informations obtenues des sources d'information

Les informations se sont avérées suffisamment précises pour débiter l'instigation dans 57,7 % des dossiers (n = 158). La précision de l'information peut être présente tant chez une source dont la fiabilité a été établie qu'une source qui n'est pas considérée fiable. Toutefois, les concepts de fiabilité et précision vont souvent de pairs dans le cas des informateurs enregistrés. En effet, les informateurs enregistrés, sans être guidés sur la nature de l'information à obtenir, sont encouragés à transmettre à leurs contrôleurs plusieurs types d'informations précises telles qu'immatriculation, adresse, téléphone, nom, surnom, horaire, etc. La relation entre le contrôleur et l'informateur permet d'atteindre ce niveau de précision, ce qui ne se produit pas nécessairement avec le citoyen qui appelle le 911 en mentionnant, par exemple, qu'il y a du va et vient chez son voisin sans donner plus de détails. Enfin, la précision de l'information est davantage présente dans les dossiers d'instigation lorsque la source d'information est une source humaine. Il faut toutefois préciser qu'il n'y a pas de relation significative entre les deux variables.

Les caractéristiques du crime

Les tableaux de cette section présentent les résultats descriptifs des variables indépendantes qui composent les caractéristiques du crime, à savoir la nature et la diversité des drogues saisies, le lieu de la commission de l'infraction, le moyen de transport du suspect pour commettre l'infraction et le secteur de la commission de l'infraction.

Il faut d’abord préciser que dans un même dossier, plusieurs substances peuvent être saisies. Les trois drogues les plus souvent saisies lors des instigations en 2018 sur le territoire montréalais sont la marijuana (n = 90 ; 27,8 %), la cocaïne (n = 83 ; 25,6 %) et le crack (n = 67 ; 20,7 %). En ce qui a trait aux dossiers d’instigations dans lesquels des opioïdes ont été saisis, l’héroïne est présente dans 5,2 % des cas (n = 17) et le fentanyl, dans 2,2 % des cas (n = 7). Dans la majorité des dossiers, une seule substance est saisie par dossier (n = 55). Le tableau complet de la nature et la diversité des substances saisies se trouve à l’annexe 1.

Le tableau 2 présente la répartition des dossiers selon le lieu de la commission de l’infraction en matière de stupéfiants.

	N	%
Infraction sur la voie publique	143	44,1
Déplacement en véhicule	76	23,5
Secteur		
Ouest	78	24,1
Nord	67	20,7
Sud	126	38,9
Est	53	16,4

Dans près de 44 % des instigations, la commission de l’infraction a lieu sur la voie publique (n = 143). Quant au moyen pour commettre l’infraction, l’utilisation d’un véhicule par les suspects est présente dans 23,6 % des dossiers (n = 76). Enfin, c’est la région sud de Montréal qu’il y a davantage d’instigations en matière de drogues sont effectuées. Cette région représente 38,9 % des dossiers (n = 126).

Le tableau 3 présente la répartition des dossiers par région selon les variables qui définissent la réussite.

Tableau 3. – Répartition des dossiers par région selon les variables qui définissent la réussite

	Résolution (N=162)	Arrestation (N=153)	DIP (N=152)	Quantité Drogue (N=65)
Ouest (n=78)	41 (52,6 %)	41 (52,6 %)	41 (52,6 %)	23 (29,5 %)
Nord (n=67)	27 (40,2 %)	25 (37,3%)	25 (37,3 %)	9 (13,4 %)
Sud (n=126)	61 (48,4 %)	54 (42,9 %)	54 (42,9 %)	13 (10,3 %)
Est (n=53)	33 (62,3 %)	33 (62,3 %)	32 (60,4 %)	20 (37,7 %)

La région Est est la région qui compte un plus grand taux de résolution, d'arrestation, de soumissions de DIP et de réussite en termes de quantité de drogues saisies.

Les caractéristiques des suspects

Dans l'ensemble des dossiers analysés, 564 personnes ont été suspectées et/ou arrêtées et/ou accusées. 79,8 % de ces personnes sont des hommes (n = 450) et 20,2 % sont des femmes (114). La moyenne d'âge de ces personnes est de 36 ans (é. t = 12,07) et varie entre 15 et 81 ans. Neuf personnes étaient âgées de 17 ans et moins. Quant à l'ethnicité observée et répertoriée par les enquêteurs, 59,9 % des personnes suspectées et/ou arrêtées et/ou accusées (soumission de DIP au DPCP) sont blanches (n = 333) et 23,5 % sont noires (n = 132). Ces deux groupes représentent près de 83,4 % des personnes suspectées et/ou arrêtées et/ou accusées (soumission de DIP au DPCP) dans les dossiers d'instigation en matière de drogues en 2018 à Montréal. Enfin, 65,8 % des personnes suspectées et/ou arrêtées et/ou accusées (soumission de DIP au DPCP) ont des antécédents (n = 370). La littérature sur l'investigation démontre que ces facteurs peuvent avoir un effet sur le dénouement de l'enquête. Il n'y a aucune étude en matière d'instigation qui fait état de l'influence de ces facteurs sur le dénouement d'une instigation. L'impact de ces facteurs sur les instigations en matière de stupéfiants en 2018 à Montréal n'a pas été étudié lors de la présente recherche. En effet, le fait qu'il peut y avoir plusieurs personnes suspectes, arrêtées ou dont une mise en accusation a été soumise rendait difficile, voire impossible, d'évaluer le poids d'une seule caractéristique pour un dossier donné.

6.1.4 Les facteurs institutionnels

Cette partie présente les résultats descriptifs des analyses effectuées sur les variables indépendantes qui représentent les facteurs institutionnels, soient les caractéristiques de l'enquête et les techniques d'enquête.

Les caractéristiques de l'enquête

Le tableau 4 présente les résultats descriptifs des analyses effectuées sur les variables indépendantes qui composent les caractéristiques de l'enquête, à savoir l'ancienneté de l'enquêteur principal de l'instigation, le délai entre la réception de l'information et le moment de l'opération (arrestation ou perquisition) et le délai entre la signature du mandat de perquisition et l'exécution de ce mandat.

Tableau 4. – Statistiques descriptives des caractéristiques de l'enquête

	N	n (%)	Mode	M	Md	É. t	Min	Max
Ancienneté de l'enquêteur	324	-	11	13,89	14,00	3,94	7	27
Délais < 30 jours entre la réception des informations et la perquisition et/ou l'arrestation	80	49 (61,3)	-	-	-	-	-	-
Délais entre la signature du mandat et son exécution	77	-	0	1,13	0	1,98	0	10

Les enquêteurs qui composaient les unités CDV du SPVM en 2018 avaient entre 7 et 27 ans d'ancienneté comme policier. La moyenne d'ancienneté était de 13,89 ans (é. t = 3,94 ans). Dans les dossiers où l'information quant au délai entre la réception de l'information par la source humaine et l'arrestation et/ou la perquisition était disponible (n = 80), le délai est de moins de 30 jours dans 61 % des dossiers (n = 49). Enfin, le mode pour le délai entre la signature et l'exécution du mandat de perquisition est de 0 jour et la moyenne est de 1,13 jour dans les dossiers où l'information était répertoriée (n = 77). Ce type de délai se situe entre 0 et 10 jours. Il n'y a pas de délais maximums à respecter avant d'exécuter une autorisation judiciaire pourvu que les motifs soutenant la dénonciation soient toujours valides au moment de l'exécution.

Les caractéristiques des techniques d'enquête

Le tableau 5 présente les résultats descriptifs des analyses effectuées sur les variables indépendantes qui composent les caractéristiques des techniques d'enquête, à savoir la surveillance physique, l'utilisation d'agent d'infiltration, l'utilisation d'argent marqué, la perquisition, le moment de l'opération, la stratégie d'arrestation, le mode d'entrée lors de la perquisition et l'utilisation de techniques spécialisées.

Tableau 5. – Statistiques descriptives des caractéristiques des techniques d'enquête

	N	n (%)	Mode	M	Md	É. t	Min	Max
Surveillance physique	324	176 (54,3 %)	-	-	-	-	0	1
Nombre de surveillance physique	167	-	1	3,50	2,00	5,04	1	45
Saisie de drogue	324	166 (51,2 %)	-	-	-	-	0	1
Agent d'infiltration (A.I)	324	107 (33,0 %)	-	-	-	-	0	1
Nombre d'utilisation A.I	107		1	1,87	1,00	1,45	1	8
A.I sans saisie de drogue	107	35 (32,7 %)	-	-	-	-	-	-
Argent marqué	324	30 (9,3 %)	-	-	-	-	0	1
Perquisition	324	105 (32,4 %)	-	-	-	-	0	1
Nombre de perquisition	105	-	1	2,4	1,00	2,94	1	17
Perquisition sans saisie de drogue	105	6 (5,7 %)	-	-	-	-	-	-
Opération habitudes du suspect	148	102 (68,9 %)	-	-	-	-	-	-
Moment de l'opération								
Heure	122	-	2	-	-	-	1	4
1. Matin (06h00-11h 59)	-	32 (26,2 %)	-	-	-	-	-	-
2. Après-midi (12h00-17h 59)	-	55 (45,1 %)	-	-	-	-	-	-
3. Soir (18h00-23h 59)	-	28 (22,9 %)	-	-	-	-	-	-
4. Nuit (00h00-05h 59)	-	7 (5,7 %)	-	-	-	-	-	-
Arrestation sur la voie publique	151	85 (56,3 %)	-	-	-	-	-	-
Entrée dynamique	97	24 (24,7 %)	-	-	-	-	-	-
Technique spécialisée	324	35 (10,8 %)	-	-	-	-	-	-

De l'argent marqué a été retrouvé dans 9,3 % des dossiers (n = 30). L'analyse des dossiers suggère que son utilisation est très répandue. En effet, à chaque fois qu'un agent d'infiltration effectue un achat auprès d'un suspect, le numéro de série du billet est automatiquement enregistré, ou

marqué. C'est donc dire que, dans la majorité des cas, l'argent marqué n'est pas retrouvé lors des perquisitions et/ou arrestations des suspects.

L'analyse des dossiers démontre que surveillance physique est le moyen le plus utilisé afin de constater les éléments essentiels de l'infraction et acquérir des motifs raisonnables pour l'obtention d'un mandat de perquisition et/ou pour effectuer une arrestation. En effet, cette technique est utilisée dans 54 % des dossiers (n = 176). Dans les dossiers où cette technique a été utilisée, la moyenne est de 3,5 surveillances physiques et le mode est de 1 surveillance, c'est-à-dire que la majorité des dossiers ne compte qu'une seule occurrence de surveillance physique. Le tableau 11 présente la surveillance en fonction de la résolution, l'arrestation, la soumission d'une DIP et le succès en fonction de la quantité de drogue saisie.

Tableau 6. – Surveillance physique selon les variables qui définissent la réussite				
	Résolution	Arrestation	DIP	Quantité Drogue
Surveillance physique	121 (74,7 %)	119 (77,8 %)	119 (78,3 %)	33 (50,8 %)

Dans les 162 dossiers résolus, il y a eu de la surveillance physique dans 74,7 % des dossiers (n = 121). Dans les 153 dossiers où il y a eu au moins une arrestation et dans les 152 dossiers où il y a eu au moins une soumission de DIP, il y a eu, respectivement, de la surveillance physique dans 77,8 % des dossiers (n = 119) et 78,3 % des dossiers (n = 119). Enfin, dans les 65 dossiers pour lequel il y a eu un succès en fonction de la quantité de drogue saisie, il y a eu de la surveillance physique dans 50,8 % des dossiers (n = 33).

Il y a eu au moins une perquisition dans 105 dossiers d'instigation, ce qui représente 32,7 % des dossiers. Lorsqu'il y a eu perquisition (n = 105), le nombre moyen de perquisitions par dossier est de 2,4 (é. t = 2,94) et le mode est de 1. Le nombre de perquisitions varie de 1 à 17. Sur les 105 dossiers où il y a eu une perquisition, six se sont soldées sans saisie de drogues. Il y a eu saisie de drogue dans 166 dossiers (51,2 %) d'instigation. Il est important de souligner le fait qu'il peut

y avoir saisie de drogue sans qu'il y ait nécessairement une perquisition. Le tableau 7 présente la saisie de drogue en fonction de la résolution, l'arrestation, la soumission d'une DIP et le succès en fonction de la quantité de drogue saisie.

	Résolution	Arrestation	DIP	Quantité Drogue
Saisie de drogue	150 (90,4 %)	147 (88,6 %)	146 (88,0 %)	64 (35,6 %)

Lorsqu'il y a une saisie de drogue, il y a eu résolution dans 90,4 % des dossiers (n=150), au moins une arrestation dans 88,6 % des dossiers (n=147), au moins une soumission d'une DIP dans 88,0 % des dossiers (n=146) et une réussite en fonction des quantités de drogues saisies dans 35,6 % des dossiers (n=64). Les dossiers où il y a eu saisie de drogue, mais dans lesquels il n'y a pas eu d'accusation ou de soumission de DIP sont, par exemple, des dossiers dans lesquels une saisie qui a été effectuée sans tenir compte du cadre légal ou encore dont l'enquête n'a pas permis de déterminer son possesseur.

L'arrestation et/ou la perquisition a eu lieu en fonction des habitudes du suspect dans 68,9 % des investigations (n = 102). La majorité de ces opérations, 45,1 % (n = 55), ont eu lieu en après-midi, soit entre 12h01 et 18h00. Aussi, dans 56,3 % des cas (n = 85), la stratégie d'arrestation avait lieu sur la voie publique plutôt qu'à son domicile, lors de la perquisition. Cette stratégie a principalement pour objectif de retrouver le suspect en possession directe de la drogue. Lors de l'exécution des mandats de perquisition, l'entrée dynamique a été privilégiée pour la sécurisation des lieux et de la preuve dans 24,7 % des dossiers (n = 24).

Au niveau des agents d'infiltration, ceux-ci sont utilisés dans 33 % des dossiers (n = 107). Le nombre moyen d'utilisation de A.I est de 1,87 (é. t = 1,45) et le mode est de 1. Dans 32,7 % des cas (n=35) où il y a eu utilisation d'un agent d'infiltration, il n'y a pas eu de saisie de drogue. Dans les dossiers où il y a eu utilisation d'agents d'infiltration et qui se sont soldés par une saisie de drogue, voici les quantités moyennes de drogue saisie (en gramme).

	n	M
Nature de la substance		
Marijuana	33	177,1
Cocaïne	36	73,5
Crack	39	48,0
Speed	16	273,3
Haschisch	12	7,5
Héroïne	5	25,0
Fentanyl	3	14,5

En comparant les quantités moyennes saisies lorsqu'un agent d'infiltration est impliqué dans l'instigation avec les moyennes saisies en grammes (Tableau 16, Annexe 2) par quantités, on constate que les quantités moyennes saisies sont plus basses lorsqu'un agent d'infiltration est utilisé dans l'instigation. La seule exception est avec le crack. En effet, la moyenne (48,0 grammes) est plus élevée lorsqu'il y a utilisation d'un agent d'infiltration. Ce résultat sera abordé dans l'interprétation en lien avec l'une des hypothèses mentionnées précédemment à l'effet que l'utilisation d'un agent d'infiltration dans une instigation est un facteur de réussite qui aura une incidence positive sur la finalité de ce type d'enquête.

Enfin, l'étude permet de constater que dans les instigations de drogues de courte durée, comme celles effectuées par les unités CDV du SPVM en 2018, il y a peu d'utilisation de techniques spécialisées. En effet, il y a utilisation d'au moins une technique spécialisée dans seulement 10,8 % des dossiers (n = 35).

6.2 Analyses multivariées

Afin de répondre au troisième objectif de cette recherche, soit l'identification des facteurs institutionnels et non institutionnels favorisant la réussite de l'instigation en matière de stupéfiants, des régressions logistiques et des régressions linéaires multiples sont produites à

l'aide du logiciel SPSS. Les régressions logistiques ont été effectuées en trois blocs, un pour les facteurs non institutionnels, un pour les facteurs institutionnels et un pour ces deux types de facteurs, et ce, pour les quatre variables dépendantes dichotomiques que sont la résolution, l'arrestation, la soumission d'une DIP, le succès en termes de quantité de drogue saisie. Les régressions linéaires multiples sont utilisées pour les deux variables dépendantes continues, soit le nombre d'arrestations et le nombre de DIP soumises. Trois critères ont été utilisés pour exclure certaines variables des analyses multivariées, soit la pertinence conceptuelle, un trop grand nombre de données manquantes et une corrélation parfaite ou trop forte avec les variables dépendantes.

6.2.1 Les facteurs non institutionnels

Cette section présente les facteurs non institutionnels, c'est-à-dire les facteurs qui ne sont pas sous le contrôle de la police. Le tableau 9 présente les analyses effectuées avec les régressions logistiques pour les variables dépendantes dichotomiques.

Tableau 9. – Régression logistique pour les facteurs non institutionnels

Coefficient	Résolution		Arrestation		DIP		Quantité Drogue		
	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	
Caractéristiques du crime									
Source	0,36	1,37	1,43	2,03	1,38	0,84	0,28	1,38	
Nombre de source	0,76	1,14	0,92	1,16	0,66	1,13	0,08	0,77	
Informateur enregistré	0,86	0,69	0,54	0,75	0,18	0,84	0,18	1,20	
Précision de l'information	0,02	1,06	0,20	0,84	0,55	0,75	0,20	0,83	
Infraction sur voie publique	31,38***	4,50	37,71***	5,30	39,03***	5,48	0,13	1,12	
Déplacement en véhicule	11,57**	3,26	12,53***	3,40	12,96***	3,48	0,86	0,94	
	R ² = 0,281		R ² =0,325		R ² =0,331		R ² =0,004		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Au niveau de la résolution, le modèle est significatif ($p < 0,001$) et explique 28 % de la variance ($R^2 = 0,281$). En ce qui a trait à l'arrestation, le modèle est significatif ($p < 0,001$) et explique 33 % de la variance ($R^2 = 0,325$). Pour ce qui est de la soumission d'une demande d'intenter des procédures au DPCP, le modèle est significatif ($p < 0,001$) et explique 33 % de la variance ($R^2 = 0,331$). Ces modèles prédisent correctement la résolution dans 75,0 % des cas pour la résolution, 75,9% pour l'arrestation et 75,9% des cas pour la soumission d'une DIP lorsque les facteurs suivants sont présents : la présence d'une source humaine, le nombre de source humaine, la présence d'un informateur enregistré, la précision de l'information, la commission de l'infraction sur la voie publique et un suspect qui se déplace en véhicule afin de commettre l'infraction. Pour ces trois modèles, les deux facteurs significatifs sont le fait que l'infraction est commise sur la voie publique et le fait que le suspect se déplace en véhicule. Le meilleur facteur de réussite est lorsque l'infraction est commise sur la voie publique. En effet, lorsque l'infraction est commise sur la voie publique, il y a 4,5 fois plus de chances que le dossier d'instigation soit résolu, 5,30 fois plus de chances qu'il y ait une arrestation dans le dossier et 5,48 fois plus de chances qu'il y ait soumission d'une DIP. Enfin, si le suspect se déplace en véhicule, il y a 3,26 fois plus de chance que le dossier soit résolu, 3,40 fois plus de chance qu'il y ait occurrence d'une arrestation dans le dossier et 3,48 fois plus de chance qu'il y ait occurrence d'une soumission d'une DIP. Au niveau du succès par les quantités de drogues saisies, le modèle n'est pas significatif.

Le tableau 10 représente les analyses effectuées avec les régressions linéaires multiples pour les variables dépendantes continues.

Tableau 10. – Régression linéaire pour les facteurs non institutionnels

Coefficient	Nombre d'arrestation		Nombre de soumission de DIP		
	B	Beta	B	Beta	
Caractéristiques du crime					
Source humaine	-0,18	-0,02	-0,19	-0,03	
Nombre de source humaine	0,05	0,02	-0,00	-0,00	
Informateur enregistré	0,19	0,05	0,15	0,03	
Précision de l'information	-0,13	-0,03	-0,08	-0,02	
Infraction sur voie publique	0,52*	0,13	0,62*	0,15	
Déplacement en véhicule	1,02***	0,22	1,06***	0,21	
		$R^2 = 0,088$; $F = 5,12$		$R^2 = 0,092$; $F = 5,38$	

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Pour les variables dépendantes que sont le nombre d'arrestation et le nombre de soumission de DIP, les deux modèles sont également significatifs. En effet, au niveau du nombre d'arrestation, le modèle est significatif ($F = 5,12$, $p < 0,001$) et explique 9 % de la variance ($R^2 = 0,088$), alors qu'au niveau du nombre de soumission de DIP, le modèle est significatif ($F = 5,38$; $p < 0,001$) et explique 8 % de la variance ($R^2 = 0,080$). Pour ces deux modèles, il existe une relation statistiquement significative avec le fait que l'infraction a lieu sur la voie publique ($b=0,52$; $p < 0,05$ et $b=0,62$; $p < 0,05$) et avec le fait que le suspect se déplace en véhicule ($b=1,02$, $p < 0,001$ et $b=1,06$, $p < 0,001$). Enfin, le fait que l'infraction a lieu sur la voie publique et le fait que le suspect se déplace en véhicule sont positivement associés au nombre d'arrestation dans un dossier d'instigation.

Pour les facteurs non institutionnels, à l'égard de toutes les définitions de la réussite d'une enquête, sauf la réussite selon les quantités de drogues saisies, les deux facteurs significatifs sont le fait que l'infraction est commise sur la voie publique et le fait que le suspect se déplace en véhicule.

6.2.2 Facteurs institutionnels

Le tableau 11 représente les régressions logistiques effectuées avec les facteurs institutionnels, c'est-à-dire les facteurs qui émanent de l'intervention des policiers.

Tableau 11. – Régression logistique pour les facteurs institutionnels									
Coefficient	Résolution		Arrestation		DIP		Quantité Drogue		
	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	
Caractéristiques de l'enquête									
Ancienneté	0,72	0,97	0,36	0,98	1,07	0,97	0,17	0,99	
Enquêteur									
Techniques d'enquête									
Agent d'infiltration	3,66	2,17	4,88*	2,45	4,76*	2,43	0,17	0,83	
Nombre d'utilisation A.I	0,11	0,93	0,20	0,91	0,12	0,93	0,02	1,03	
Techniques/unités spécialisées	0,05	0,91	0,05	0,91	0,35	0,78	6,88**	2,74	
Nombre de surveillance	18,10***	1,50	21,26***	1,58	21,04***	1,57	0,63	0,96	
		R ² = 0,234		R ² = 0,273		R ² = 0,279		R ² = 0,036	

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Pour les trois variables que sont la résolution, l'arrestation et la soumission d'une DIP, les modèles sont significatifs (p < 0,001). Le modèle de la résolution explique 23 % de la variance (R² = 0,234), celui de l'arrestation explique 27 % de la variance (R² = 0,273) et celui de la soumission d'une DIP explique 28 % de la variance (R² = 0,279). Les trois modèles prédisent correctement la résolution dans 67,3 % des cas, l'arrestation dans 68,8% des cas et la soumission d'une DIP dans 70,1% des cas lorsque les facteurs suivants sont présents : l'ancienneté de l'enquêteur, l'utilisation d'un agent d'infiltration, le nombre de fois que l'agent d'infiltration est utilisé, l'utilisation de techniques d'enquête ou d'unités spécialisées et le nombre de surveillances physiques.

Au niveau de la résolution, le seul facteur significatif est le nombre de surveillances physiques. Plus le nombre de surveillances physiques augmente, plus les chances de résoudre le dossier

d'instigation augmentent. Le meilleur facteur favorisant l'occurrence d'une arrestation et la soumission d'une DIP est l'utilisation d'un agent d'infiltration, suivi du nombre de surveillances physiques. En effet, Lorsqu'il y a utilisation d'un agent d'infiltration dans un dossier d'instigation, il y a 2,45 fois plus de chance qu'il y ait une arrestation dans le dossier et il y a 2,43 fois plus de chance qu'il y ait soumission d'une demande d'intenter des procédures au DPCP. Aussi, plus le nombre de surveillances physiques augmente, plus les chances qu'il y ait une arrestation ou la soumission d'une DIP dans le dossier d'instigation augmentent. Au niveau du succès par les quantités de drogues saisies, le modèle n'est pas significatif. Toutefois, il y a un facteur significatif, soit l'utilisation d'une technique ou d'une unité spécialisée.

Le tableau 12 représente les analyses effectuées avec les régressions linéaires multiples pour les variables dépendantes continues.

Tableau 12. – Régression linéaire pour les facteurs institutionnels

Coefficient	Nombre d'arrestations		Nombre de soumission de DIP	
	B	Beta	B	Beta
<u>Caractéristiques de l'enquête</u>				
Ancienneté de l'enquêteur	-0,02	-0,03	-0,01	-0,02
<u>Techniques d'enquête</u>				
Agent d'infiltration	-0,30	-0,07	-0,28	-0,06
Nombre utilisation A.I	0,25*	0,15	0,35**	0,20
Techniques/unités spécialisées	0,00	0,00	-0,10	-0,02
Nombre de surveillance	0,24***	0,49	0,23***	0,45
	R ² = 0,291 ; F = 26,06		R ² = 0,263 ; F = 24,06	

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Au niveau du nombre d'arrestations, le modèle est significatif (F=26,06 ; p < 0,001) et explique 29 % de la variance (R² = 0,291). Il existe une relation statistiquement significative entre le nombre d'utilisations d'un agent d'infiltration (b = 0,25 ; p < 0,05) et le nombre de surveillances physique (b = 0,24 ; p < 0,001) et le nombre d'arrestations. Au niveau du nombre de soumissions de DIP, le modèle est significatif (F=24,06 ; p < 0,001) et explique 26 % de la variance (R² = 0,263). Il existe une relation statistiquement significative entre le nombre d'utilisations d'un agent d'infiltration

(b = 0,35 ; p < 0,01) et le nombre de surveillances physiques (b = 0,23 ; p < 0,001) et le nombre de soumissions de DIP au DPCP. Dans les deux modèles, le meilleur facteur est le nombre de surveillances physiques.

6.2.3 Modèles intégrant les facteurs non institutionnels et facteurs institutionnels

Le tableau 13 représente les régressions logistiques en intégrant les facteurs non institutionnels et les facteurs institutionnels.

Tableau 13. – Régression logistique pour les facteurs non institutionnels et institutionnels

Coefficient	Résolution		Arrestation		DIP		Quantité Drogue		
	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	Wald	Exp(B)	
Facteurs non institutionnels									
Source humaine	0,81	1,61	2,38	2,50	2,17	2,38	0,36	1,45	
Nombre de source	0,21	0,92	0,50	0,88	0,69	0,86	0,00	0,99	
Informateur	1,42	0,62	1,09	0,65	0,64	0,72	0,23	1,23	
Précision de l'information	0,02	0,94	0,66	0,72	1,21	0,64	0,19	0,83	
Infraction sur la voie publique	13,66***	3,05	16,42***	3,48	16,66***	3,52	0,43	1,25	
Déplacement en véhicule	4,74*	2,32	4,63*	2,32	5,03*	2,40	0,04	0,85	
Facteurs institutionnels									
Ancienneté Enquêteur	0,29	0,98	0,24	0,99	0,34	0,98	0,04	0,99	
Agent d'infiltration	1,47	1,72	2,36	2,02	2,38	2,03	0,27	0,78	
Nombre d'utilisation A.I	0,07	0,94	0,23	0,90	0,17	0,91	0,02	1,02	
Techniques/unités spécialisées	0,01	0,95	0,01	0,96	0,24	0,80	7,26**	2,85	
Nombre de surveillance	7,13**	1,33	9,70**	1,43	9,70**	1,43	0,88	0,35	
R ² = 0,340			R ² = 0,400			R ² = 0,409		R ² = 0,042	

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Pour les trois définitions de la réussite que sont la résolution, l'arrestation et la soumission d'une DIP, les trois modèles sont significatifs ($p < 0,001$). Les modèles prédisent correctement la résolution dans 74,4% des cas, l'arrestation dans 40% des cas et la soumission d'une DIP dans 40,9% des cas lorsque les facteurs suivants sont présents : la présence d'une source humaine, le nombre de sources humaines, la présence d'un informateur enregistré, la précision de l'information, la commission de l'infraction sur la voie publique et un suspect qui se déplace en véhicule afin de commettre l'infraction, l'ancienneté de l'enquêteur, l'utilisation d'un agent d'infiltration, le nombre de fois que l'agent d'infiltration est utilisé, l'utilisation de techniques d'enquête ou d'unités spécialisées et le nombre de surveillances physiques.

Dans l'ordre, pour les trois modèles, les meilleurs facteurs favorisant la résolution sont le fait que l'infraction a lieu sur la voie publique, le fait que le suspect se déplace en véhicule et le nombre de surveillances physiques effectuées dans le dossier. Premièrement, il y a 3,05 fois plus de chance de résoudre le dossier si l'infraction a lieu sur la voie publique et 2,32 fois plus que chance si le suspect se déplace en véhicule. Deuxièmement, il y a 3,48 fois plus de chance qu'il y ait une arrestation dans le dossier si l'infraction a lieu sur la voie publique et 2,32 fois plus que chance si le suspect se déplace en véhicule. Troisièmement, il y a 3,52 fois plus de chance qu'il y ait soumission d'une demande d'intenter des procédures au DPCP dans le dossier si l'infraction a lieu sur la voie publique et 2,40 fois plus que chance si le suspect se déplace en véhicule. Pour les trois modèles, plus le nombre de surveillances physiques augmente, plus les chances qu'il y ait résolution, arrestation et soumission d'une demande d'intenter des procédures au DPCP augmentent. Enfin, au niveau du succès par les quantités de drogues saisies, le modèle n'est pas significatif. Toutefois, il y a un facteur significatif, soit l'utilisation d'une technique ou d'une unité spécialisée.

Le tableau 14 représente les régressions linéaires multiples en intégrant les facteurs non institutionnels et les facteurs institutionnels.

Tableau 14. – Régression linéaire pour les facteurs non institutionnels

Coefficient	Nombre d'arrestations		Nombre de soumissions de DIP		
	B	Beta	B	Beta	
Facteur non-institutionnels					
Source humaine	-0,04	-0,01	-0,08	-0,01	
Nombre de sources humaines	-0,13	-0,06	-0,16	-0,07	
Informateur enregistré	-0,11	-0,03	-0,11	-0,03	
Précision de l'information	-0,14	-0,04	-0,12	-0,02	
Infraction sur la voie publique	0,19	0,05	0,24	0,06	
Déplacement en véhicule	0,22	0,05	0,30	0,06	
Facteurs institutionnels					
Ancienneté de l'enquêteur	-0,02	-0,03	-0,01	-0,02	
Agent d'infiltration	-0,30	-0,07	-0,29	-0,07	
Nombre utilisation A.I	0,23	0,14	0,33**	0,19	
Techniques/unités spécialisées	0,01	0,00	-0,9	-0,01	
Nombre de surveillance	0,25***	0,50	0,23***	0,45	
		$R^2 = 0,303$; $F = 12,31$		$R^2 = 0,290$; $F = 11,576$	

* $p < 0,05$ ** $p < 0,01$ *** $p < 0,001$

Au niveau du nombre d'arrestations, le modèle est significatif ($F=12,31$; $p < 0,001$) et explique 30 % de la variance ($R^2 = 0,303$). Il existe une relation statistiquement significative entre le nombre de surveillances physiques ($b = 0,25$; $p < 0,001$) et le nombre d'arrestations. Le meilleur facteur est le nombre de surveillances physiques. Au niveau du nombre de soumissions de DIP, le modèle est significatif ($F=11,58$; $p < 0,001$) et explique 29 % de la variance ($R^2 = 0,290$). Il existe une relation statistiquement significative entre les deux facteurs que sont le nombre d'utilisations d'un agent d'infiltration ($b = 0,33$; $p < 0,01$) et le nombre de surveillances physiques ($b = 0,23$; $p < 0,001$), et le nombre de soumissions de DIP au DPCP. Le meilleur facteur est le nombre de surveillances physiques.

6.3 Interprétation

Avant de faire l'interprétation des résultats, il est important de revenir sur les objectifs de la présente étude. Le premier objectif est de dresser un portrait détaillé des dossiers d'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Le second objectif est, de façon exploratoire, de tester la transférabilité du modèle de l'instigation de Kilfeather (2011) à l'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Le troisième objectif, directement en lien avec l'efficacité, est d'identifier les facteurs non institutionnels et institutionnels qui favorisent la réussite de l'instigation. Les démarches effectuées et les résultats obtenus pour tenter de répondre à ces trois objectifs ont permis de constater qu'il y avait des différences entre l'investigation et l'instigation. En effet, des distinctions ont été observées au niveau des techniques d'enquête, des phases de l'enquête, du concept de résolution, de la sélection des dossiers, des stratégies policières et des facteurs favorisant la réussite.

6.3.1 Les trois éléments essentiels de l'instigation en matière de drogue

L'analyse des 324 dossiers d'instigation en matière de drogue en 2018 sur le territoire montréalais, jumelé aux analyses quantitatives, permettent de constater que trois éléments essentiels doivent être présents dans une instigation afin que celle-ci soit débutée, enquêtée et finalisée, par sa résolution, une mise en accusation ou encore une soumission d'une DIP. Ces trois éléments essentiels sont une source d'information, de la surveillance physique et une saisie de drogue. En premier lieu, la présente étude permet de soutenir ce que plusieurs auteurs avancent, à savoir que l'obtention de renseignements provient majoritairement d'un informateur (Bacon, 2016 ; Kilfeather, 2011 ; Manning, 2004), que l'instigation est presque impossible à effectuer sans informateur (Manning, 2004) et que son rôle est donc vital (Bacon, 2016). En effet, dans 92 % des dossiers d'instigation en matière de drogue à Montréal en 2018, il y a la présence d'au moins une source humaine. Les informations qui permettent, en très grande majorité, de débiter une instigation proviennent soit d'un citoyen anonyme, dans 147 dossiers, soit d'un informateur enregistré, dans 127 dossiers. Toutefois, l'analyse des dossiers permet de constater une autre source d'information qu'une source humaine, soit un plaignant ou un témoin. En effet, près de

24 dossiers dénotent l'utilisation de plaignant ou témoin, c'est-à-dire que leur identité est connue et qu'ils viendront témoigner à la Cour. En second lieu, l'analyse des dossiers démontre que la surveillance physique est le moyen le plus utilisé afin de constater les éléments essentiels de l'infraction et d'acquérir des motifs raisonnables pour l'obtention d'un mandat de perquisition et/ou pour effectuer une arrestation. Tel que mentionné précédemment, l'instigation, ou l'enquête proactive, consiste à fournir à un suspect ciblé les conditions de la perpétration d'un crime sous observation policière (Bacon, 2016 ; Brodeur, 2005 ; Wilson, 1978). Les résultats présentés au Tableau 6 permettent de comprendre qu'une majorité de dossiers seront résolus et qu'il y aura occurrence d'au moins une arrestation ou une soumission de DIP lorsque la surveillance physique est effectuée. En troisième lieu, la présente étude permet de constater que la saisie de drogue est un élément essentiel dans les dossiers d'instigation pour arriver à une résolution, une arrestation et ultimement, à la soumission d'une DIP. En effet, le constat est que sans saisie de drogue lors d'une perquisition ou avec un agent d'infiltration, il est presque impossible d'arriver à l'une des finalités de la réussite de l'enquête. En effet, tel que présenté avec les résultats du tableau 7, lorsqu'il y a une saisie de drogue, il y a eu résolution dans 90,4 % des dossiers (n=150), au moins une arrestation dans 88,6 % des dossiers (n=147), au moins une soumission d'une DIP dans 88,0 % des dossiers (n=146) et une réussite en fonction des quantités de drogues saisies dans 35,6 % dossiers (n=64).

Bien que ces constats soient plus qu'évident, ils viennent supporter deux distinctions entre l'investigation et l'instigation en lien avec le rôle de l'enquêteur et la nature des techniques d'enquêtes essentielles à la réussite de l'instigation. En investigation, les principales techniques d'enquête reposent sur l'examen de la scène de crime, les témoignages (Roberts, 2007), le rôle des patrouilleurs ou encore des aveux spontanés (Brodeur, 2005). L'enquêteur est plutôt investi dans la préparation et la structuration de la preuve (Brodeur, 2005) recueillie principalement dans la phase préliminaire de l'investigation. La contribution de l'enquêteur se limite ainsi à la protection de la preuve, à sa collecte et à sa mise en ordre (Brodeur, 2005). En instigation, l'enquêteur a, à l'inverse, l'obligation d'être proactif dans sa recherche d'informations auprès des sources humaines pour pouvoir débiter une enquête. De plus, comme il doit fournir à un suspect

ciblé les conditions de la perpétration d'un crime sous observation policière (Bacon, 2016 ; Brodeur, 2005 ; Wilson, 1978), les techniques d'enquête essentielles en instigation en matière de drogues nécessitent qu'il demeure sans cesse actif.

6.3.2 Les phases de l'instigation en matière de drogue

L'analyse des dossiers d'instigation a permis de bonifier, de façon exploratoire, le modèle de Kilfeather (2011) sur les phases de l'instigation. La bonification se trouve notamment dans l'ajout au niveau d'un filtrage de dossier formel et informel, tel que soutenu par l'étude de Manning (2004). La présente étude permet également de constater une phase de renseignement complémentaire qui s'effectue avant de commencer officiellement l'enquête avec l'équipe d'enquêteurs de l'unité. Cette deuxième phase du renseignement est complémentaire à la première dans laquelle le renseignement est obtenu de la source d'informations. Elle est essentielle à la rédaction des affidavits pour obtenir les différents mandats dans le dossier. L'information obtenue lors de la première phase est alors corroborée par les banques de données et la surveillance physique. Cette deuxième phase de renseignement complémentaire permet, par exemple, de confirmer ou infirmer que les suspects utilisent des véhicules ou des résidences sous des prête-noms ou au nom des membres de la famille. Cette phase permet de faire le lien entre les informations obtenues, les banques de données et la réalité. C'est également suite à cette phase que le dossier est soumis au superviseur et aux membres de l'unité. Il y aura alors priorisation des dossiers en fonction de différents facteurs comme la nature de la substance, la quantité de drogue saisie prévue, l'âge des clients (ex : mineur), le lieu de la vente (ex : école). Il arrive donc que, malgré la présence d'informations précises et provenant d'une source fiable, le dossier soit classé comme non résolu en raison de la priorisation des dossiers.

Le modèle qui ressort de l'analyse des dossiers et détaillé à la section 6.1.1 est le suivant :

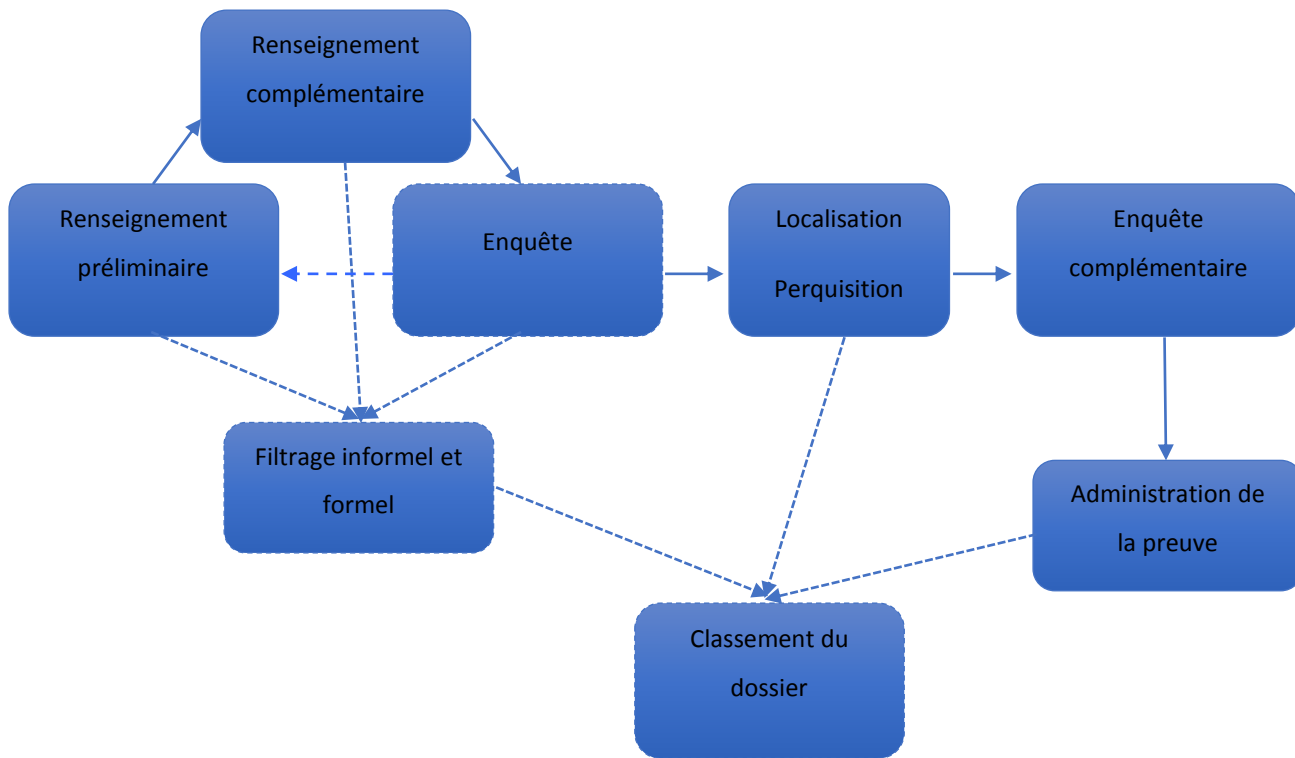


Figure 4. – Les phases de l'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018

L'analyse des dossiers permet de constater que le processus d'enquête est itératif et adaptatif aux objectifs de l'enquête et des stratégies d'enquête afin de les atteindre. L'investigation, en général, est davantage linéaire dans les premières étapes de l'enquête dont l'objectif est l'identification de l'auteur du crime; plainte, scène de crime, rencontre de témoins, recherche de caméras. L'objectif principal de l'investigation est de relier un auteur à un crime déjà commis alors qu'en instigation en matière de drogue, l'objectif principal est plutôt de constater un crime et de le relier à un auteur connu, ou inconnu. Cette différence d'objectif nécessite d'être beaucoup plus créatif et adaptatif dans l'éventail des techniques d'enquête. En instigation, les enquêteurs ont d'ailleurs régulièrement recours au mandat général. Ce type d'autorisation judiciaire permet d'effectuer des techniques d'enquête qui ne sont pas prévues au code criminel. Il peut s'agir d'usurper l'identité d'un fonctionnaire pour faire déplacer le suspect à un rendez-vous afin de

débuter la surveillance ou encore d'intercepter un suspect sous un faux prétexte et saisir la drogue qu'il a en sa possession. L'utilisation d'informateur est un élément qui a une grande influence sur le caractère itératif et adaptatif de l'instigation. En effet, en cours d'enquête, l'informateur peut aiguiller les enquêteurs sur l'arrivée d'une certaine quantité de drogues, le changement d'une cache de drogues, le changement d'un véhicule ou du numéro de téléphone pour commander la drogue. Les enquêteurs doivent être en mesure d'adapter leur action relativement rapidement pendant l'enquête en fonction des dires des sources humaines.

Une autre distinction qui apparaît entre l'instigation et l'investigation est le caractère secret de l'enquête. En effet, pour parvenir à l'atteinte de l'objectif principal de l'instigation, il est impératif que le suspect visé ne soit pas au courant de l'enquête en cours. L'analyse des dossiers a permis de constater des moyens pour y parvenir. Le premier moyen est que toutes les autorisations judiciaires soient scellées, partiellement ou totalement. Ce moyen, également utilisé pour protéger l'identité des sources humaines, permet de caviarder certains détails ou l'entièreté d'une dénonciation pour obtenir une autorisation judiciaire. De cette façon, les détails de l'enquête ne sont pas accessibles au public ou aux avocats qui en font la demande au greffe de la cour et ce, jusqu'à ce que le juge statue sur les ordonnances de scellés. Le deuxième moyen est l'utilisation fréquente d'agent d'infiltration agissant en tant que client, revendeur, fournisseur. Le troisième moyen est l'utilisation du mandat général qui permet souvent l'utilisation de faux prétexte dont les objectifs sont souvent l'identification de suspect inconnu ou encore la saisie de drogue de façon subreptice. Enfin, le quatrième moyen est la commission d'une infraction par un agent de la paix. Ce moyen, autorisé au code criminel, permet par exemple, de voler de la drogue ou de l'argent qui se trouve dans le véhicule d'un suspect en simulant un vol dans un véhicule moteur. Ce moyen est toutefois très peu utilisé dans les enquêtes de court et moyen terme et doit absolument être autorisé par un membre de la direction du corps policier.

6.3.3 Catégories d'instigation à Montréal en 2018 et stratégies des actions policières

Tel que mentionné en détail dans la section 2.2, Il existe différentes catégories d'enquête en instigation en matière de drogue. MacDonald et Kennedy (1983) les divisent en cinq catégories : les enquêtes de rue, les enquêtes générales, les enquêtes d'infiltration, les enquêtes de complot et les enquêtes maritimes et aéroportuaires. Manning (1980) les divisent également en 5 catégories : «Cruising/hassling», «street rip-off», «head-hunting», «informant/search warrant/raid» et «working up the dealing system».

L'analyse des dossiers dans la présente étude permet de constater qu'en 2018 à Montréal, les instigations en matière de drogues se trouvaient majoritairement dans trois de ces catégories. La première catégorie est les enquêtes générales qui consiste, par exemple, à traiter une plainte d'un citoyen sur de la vente de drogue dans le voisinage. La seconde catégorie est les enquêtes d'infiltration ou le «head-hunting» dont l'objectif est d'acheter de la drogue auprès de vendeur selon différents types d'achat soient le «Buy and Bust» ou l'achat et l'arrestation, le «Walkaway Buy» ou l'achat pour obtenir un mandat d'arrestation et le «Controlled Informant Buy» ou l'achat contrôlé. Il faut préciser que l'achat contrôlé est une technique secrète qui n'est pas divulguée ni utilisée en preuve. Elle sert plutôt, par exemple, à faire déplacer un vendeur de drogue dont l'identité est inconnue et faisant partie d'un réseau fermé dans lequel un agent d'infiltration ne peut être intégré sans éveiller de soupçon. Pour cette raison, ce type d'achat n'a pas été officiellement répertorié dans les dossiers analysés. La troisième catégorie est ce que Manning (1983) appelle «informant/search warrant/raid», ou informateur/mandat de perquisition/perquisition. Cette catégorie d'enquête en matière de drogue consistent à débiter l'enquête avec une information provenant d'une source humaine, effectuer diverses techniques d'enquête afin d'obtenir un mandat de perquisition pour le véhicule ou la résidence du suspect et terminer l'enquête par une perquisition pour saisir la drogue.

Les dossiers analysés viennent supportés le constat de Seigny and Caulkins (2004) à l'effet que la plupart des efforts d'application de la loi proviennent d'enquête sur des infractions en lien avec la vente et la distribution de la drogue plutôt que les infractions en lien avec la consommation (Seigny and Caulkins, 2004). Il faut préciser qu'à Montréal, en 2018, l'entièreté des dossiers d'instigation en matière de drogue initiés par les enquêteurs, concernent la production, la vente, et la distribution. Ce résultat est toutefois évident et prévisible comme il s'agit du mandat même de ce type d'unité. De plus, les unités CDV à l'étude utilisaient en 2018 les stratégies traditionnelles de lutte à la drogue comme les « raids » ou perquisitions et les « buys and bust » ou les arrestations avec achat de drogue par agent d'infiltration. Toutefois, ces stratégies n'étaient pas utilisées en conjonction avec les stratégies de réduction des méfaits, de partenariats communautaires ou de résolutions de problème comme l'affirment Mazerolle, Soole et Rombouts (2007).

6.3.4 Les facteurs favorisant la réussite de l'instigation et le filtrage de dossier

Avant d'interpréter les facteurs favorisant la réussite de l'instigation, il est important de revenir sur les quatre hypothèses soulevées à partir de la revue de littérature, à savoir que :

- L'utilisation d'un informateur rémunéré est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.
- Un citoyen comme source humaine est un facteur qui aura une incidence négative sur la réussite de l'instigation en matière de drogue
- L'achat de drogues par un agent d'infiltration est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.
- Le moment opportun de la perquisition est un facteur qui aura une incidence positive sur la réussite de l'instigation en matière de drogue.

Premièrement, les résultats quantitatifs de la présente étude ne permettent pas de supporter les constats qualitatifs de Bacon (2016) et Manning (1980), à savoir que l'utilisation d'un informateur

rémunéré est un facteur significatif. Les résultats suggèrent plutôt que la source humaine est essentielle à l'instigation et que la nature de celle-ci n'est pas un facteur significatif. Deuxièmement, en ce qui a trait à l'utilisation d'un agent d'infiltration, les résultats suggèrent qu'il existe une relation statistiquement significative entre le nombre d'utilisations d'un agent d'infiltration et le nombre de soumissions de DIP dans un dossier d'instigation. Troisièmement, la présente étude ne permet pas d'appuyer le fait que le moment opportun de la perquisition (Gilbert, 2001) puisse avoir une incidence positive sur la finalité de l'instigation en matière de drogue à Montréal en 2018.

6.3.5.1 Les facteurs favorisant la réussite de l'instigation

Les analyses multivariées suggèrent que, tant au niveau de la résolution, de l'arrestation et de la soumission d'une demande d'intenter des procédures au DPCP, les trois facteurs significatifs sont le fait que l'infraction est commise sur la voie publique, le fait que le suspect se déplace en véhicule et le nombre de surveillances physiques. Il existe également une relation statistiquement significative entre le nombre de surveillances physiques et le nombre d'arrestations. Il existe aussi une relation statistiquement significative entre les deux facteurs que sont le nombre d'utilisations d'un agent d'infiltration et le nombre de surveillances physiques et le nombre de soumissions de DIP au DPCP. Ces trois facteurs sont cohérents dans la mesure où la surveillance physique sur la voie publique est plus simple, facile, rapide et efficace. En effet, d'une part, les lieux privés exigent généralement l'obtention d'autorisations judiciaires et d'autre part, ils augmentent les chances de détection par de la contre-enquête comme un système de surveillance ou des complices dans l'immeuble ou le voisinage. En ce qui a trait au nombre de surveillance physique, le résultat apparaît être d'une évidence frappante. Toutefois, dans la pratique, la décision de continuer ou d'arrêter la surveillance physique est une décision qui peut susciter des débats. D'un côté, il y a les principes de la nouvelle gestion publique, notamment les contraintes économiques, qui insufflent la perception que l'atteinte minimum des motifs raisonnables de croire à l'obtention des autorisations judiciaires est suffisante et satisfaisante pour atteindre les objectifs de l'instigation. De cette façon, les coûts que peuvent engendrer de la surveillance physique après les heures de travail et les fins de semaine sont limités. Le temps des instigations est également diminué, ce qui

permet de traiter plus de dossiers en un temps donné. L'effet de cette pensée « d'en faire plus avec moins » pourrait toutefois restreindre la qualité du renseignement sur les habitudes du suspect quant à ses déplacements ou encore à la localisation de sa cache et peut avoir des effets sur l'issue de l'instigation. Les résultats démontrent d'ailleurs que le mode du nombre de surveillance est 1 et la moyenne est 3,5 par dossier d'instigation en 2018. Ce petit nombre de surveillances peut, par exemple, permettre de confirmer les dires de la source humaine, à savoir la vente de drogues, le véhicule utilisé et son domicile. Les motifs sont ainsi suffisants pour obtenir des mandats de perquisition pour son véhicule et sa résidence. Cette méthode de gestion de la surveillance physique en instigation donne la perception de résoudre plus de dossier, faire plus de perquisitions et faire plus d'arrestation. La réalisation d'un grand nombre de dossier est souvent utilisée comme critère de performance dans cette nouvelle gestion publique. De l'autre côté, ce qui semble plutôt une évidence, les enquêteurs préfèrent généralement effectuer le plus de surveillance possible afin de bien connaître le suspect, ses habitudes, son horaire de travail, le cycle des appels de consommateurs sur son cellulaire, des contacts, les lieux fréquentés, etc.

Au niveau du succès par les quantités de drogues saisies, le modèle n'est pas significatif. Il est donc impossible de prédire la quantité de drogues qui sera saisie à la fin d'une enquête à partir des facteurs présents dans cette étude. Toutefois, il y a un facteur significatif, soit l'utilisation d'une technique ou d'une unité spécialisée. Ce résultat est logique dans la mesure où l'utilisation de techniques et d'unités spécialisées comme des caméras, des balises GPS ou encore des systèmes de localisation par cellulaire permettent de cibler davantage des lieux où peuvent être cachées et entreposées de grandes quantités de drogue.

Les résultats suggèrent également une autre distinction entre l'investigation et l'instigation en ce qui a trait aux facteurs favorisant la réussite. Il faut rappeler que la présente étude suggère que le fait que l'infraction est commise sur la voie publique, le fait que le suspect se déplace en véhicule et le nombre de surveillances physiques sont trois facteurs qui favorisent la réussite d'une instigation en matière de drogue. Ces facteurs favorisant la réussite se retrouvent dans la

troisième et quatrième phase du processus d'instigation, soient la phase « Localisation/Perquisition » et la phase « Enquête complémentaire ». Ces résultats se distinguent de l'investigation dans laquelle les facteurs de résolution comme les témoignages, le rôle des patrouilleurs ou l'analyse de la scène de crime se retrouvent généralement dans la première phase de l'investigation « Enquête préliminaire ». Dans l'étude de Brodeur (2005) sur les homicides, 23,5 % des suspects étaient identifiés, localisés et arrêtés en flagrant délit, lors de l'enquête préliminaire. De plus, la majorité des facteurs déterminants dans l'investigation se retrouvent dans cette phase et serviront de base à la seconde (Barlatier, 2017). Dans la présente étude, les facteurs favorisant la réussite se retrouvent plutôt dans la troisième et quatrième phase du processus d'instigation. Ce constat est évidemment explicable par le fait que dans l'investigation, il s'agit d'enquête sur un crime passé, et dans l'instigation, il s'agit d'enquête sur un crime en cours ou futur, sous observation.

6.3.5.2 Le filtrage de dossier

Malgré le fait que le filtrage de dossier n'était pas un concept à l'étude dans cette recherche, l'analyse des dossiers a permis de constater ce que Manning (2004) avance quant à l'existence d'un filtrage de dossier informel. Il a été impossible de mesurer le nombre de dossiers qui ont été rejetés après la première phase de l'instigation mentionné à la figure 4. Ainsi, la majorité des dossiers étudiés sont des dossiers qui ont passé cette étape de filtrage informel. Par conséquent, il est impossible de mesurer de façon juste les facteurs permettant d'effectuer un filtrage de dossier. Toutefois, en faisant le parallèle avec le processus de l'investigation, on peut assimiler la phase enquête préliminaire (investigation) à la phase renseignement préliminaire (instigation). Les facteurs qui se trouvent dans la phase renseignement préliminaire sont les facteurs non-institutionnels, comme c'est le cas également dans l'investigation. Les analyses multivariées suggèrent que, tant au niveau de la résolution, de l'arrestation et de la soumission d'une demande d'intenter des procédures au DPCP, les deux facteurs non institutionnels significatifs sont le fait que l'infraction est commise sur la voie publique et le fait que le suspect se déplace en véhicule. La présente étude permet donc de croire que ces deux facteurs, lorsque présent lors de la première phase du renseignement préliminaire de l'instigation, pourraient être

utilisés comme outils de gestion. En effet, le superviseur pourrait effectuer son évaluation qui mènera au filtrage formel de dossier en utilisant ces deux facteurs tout en tenant compte de la gravité du crime (nature et substance) ou encore des priorités organisationnelles. L'intégration de ces facteurs au filtrage formel pourrait permettre l'attribution aux enquêteurs des dossiers d'instigation avec plus de chance de réussite et ainsi éviter une perte de temps et d'argent liés à l'utilisation de ressources policières et de techniques d'enquête.

Pour avoir fait le travail d'enquêteur dans cette unité de lutte à la drogue pendant trois ans, le filtrage de dossier informel accorde une certaine autonomie à l'enquêteur et un pouvoir discrétionnaire sur les dossiers qui seront traités. Le filtrage de dossier informel s'effectue selon différents facteurs en lien avec la façon dont Manning (2004) définit la réussite. En effet, il faut rappeler que la perception de la réussite d'une instigation en matière de drogues peut varier selon le niveau de priorité de l'enquêteur, son intérêt économique, le niveau d'appartenance au groupe et les objectifs professionnels de l'enquêteur en charge de l'instigation (Manning, 2004). La réussite d'une instigation peut donc être définie différemment selon chaque enquêteur, notamment en termes de quantité de drogue saisie, de qualité de l'informateur, de gravité de l'infraction, de services rendus, d'objectifs personnels et professionnels. Le choix du dossier se fera sans aucun doute en ayant ces concepts de la réussite en arrière-plan. D'ailleurs, le concept de la réussite est au cœur du filtrage de dossier informel pour deux raisons. Comme l'évaluation de la performance est souvent basée sur le taux de résolution (clearance rate), les enquêteurs ont tendance à laisser de côté les dossiers qui ont peu ou pas de chance d'être résolus (Bacon, 2016). La seconde raison est la pression des pairs face à la réussite (Bacon, 2016).

Chapitre 7 – Conclusion

Il existe un nombre limité d'étude scientifiques sur l'investigation et sa gestion, notamment en ce qui a trait aux facteurs de résolution et aux facteurs permettant d'effectuer un filtrage de dossier. En ce qui concerne l'instigation, la recension des écrits a permis de constater l'absence d'étude sur les facteurs favorisant la réussite de l'instigation en matière de drogues. Manning (1980, 2004) explique la difficulté de faire des études sur les instigations en matière de drogue notamment par la déficience d'enregistrement des indices, des dossiers, des noms, des événements durant l'instigation, notamment en raison de la culture du secret, la structure et la nature du crime. Il ajoute que cette culture du secret peut rendre difficile l'obtention de données complètes en matière d'instigation. Dans un contexte où la productivité est la mesure de l'efficacité de l'organisation pour une quantité de ressources donnée (Dupont, 2003), que la nouvelle approche publique exige une reddition de compte quant aux budgets, aux résultats et la mesure des résultats par des indicateurs de performance quantitatifs (Dunleavy et Hood, 1994), il semblait nécessaire d'analyser les instigations en matière de drogues afin de tester l'application des principes de gestion comme les facteurs de résolution de l'investigation dans l'objectif d'augmenter l'efficience et l'efficacité de l'instigation. La présente recherche souhaitait répondre à trois objectifs. Le premier objectif était de dresser un portrait détaillé des dossiers d'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Le second objectif était, de façon exploratoire, de tester la transférabilité du modèle de l'instigation de Kilfeather (2011) à l'instigation en matière de drogue au SPVM en 2018. Enfin, le troisième objectif, directement en lien avec l'efficacité, était d'identifier les facteurs non institutionnels et institutionnels qui favorisent la réussite de l'instigation.

La réponse à ces objectifs a été parsemée de quelques difficultés. En effet, il ne fait aucun doute que la collecte de données de la présente étude n'a pu permettre de colliger tous les variables et facteurs dans une instigation en matière de drogues. Toutefois, l'ensemble des éléments colligés ont permis de répondre aux trois objectifs. En absence d'étude quantitative sur les instigations en matière de drogue, la présente étude devrait être considérée comme une première étape vers

la compréhension de la gestion de l'instigation et les facteurs favorisant sa réussite. Trois limites ont été constatées lors de la collecte de données et l'analyse des dossiers qui permettent de mettre en perspective les résultats obtenus. La première limite concerne le fait que je n'ai pas été en mesure d'accéder à quelques données sensibles des instigations comme l'implication de l'informateur pour établir le moment opportun de perquisitionner et la fiabilité de la source d'information. Pour de nombreuses raisons, notamment la confidentialité de l'informateur, ces informations sont caviardées dans les affidavits menant à l'obtention de mandats de perquisition. Cette première limite existera toujours en raison notamment du principe de protection de l'identité de l'informateur. La deuxième limite est celle de ne pas avoir été en mesure de colliger les éléments de la contre-enquête, c'est-à-dire les actions des criminels pour rendre plus difficile le travail des enquêteurs ou faire déraiper l'enquête comme de la contre-filature, l'utilisation de prête-nom pour les véhicules utilisés, l'installation de caméra pour permettre la détection des policiers. Enfin, la troisième limite concerne le filtrage de dossier informel tel que mentionné par Manning (2004). Cette pratique ne permet pas de connaître le nombre, la nature et l'ampleur des dossiers qui ont été rejetés par les enquêteurs. La réponse à ces limites contribuerait certainement à raffiner la compréhension descriptive de l'étude et il apparaît difficile de déterminer l'impact de l'ajout de la contre-enquête ou encore l'ajout des dossiers filtrés de façon informel à la base de données. Toutefois, le nombre de variables inclus dans la présente permet d'obtenir un portrait global, représentatif et très détaillé des instigations en matière de drogue à Montréal en 2018. En effet, malgré ces limites, le fait d'avoir eu accès à tous les documents constitutifs des dossiers d'enquête me permet d'affirmer que toutes les informations présentes et pertinentes dans ces dossiers ont été colligées dans la banque de données sous la forme de 41 variables. La richesse de la banque de données a permis d'approfondir les connaissances sur l'instigation en matière de drogue.

En premier lieu, l'analyse approfondie des 324 dossiers d'instigation en matière de drogue en 2018 sur le territoire montréalais, jumelée aux analyses quantitatives, permettent de constater que trois éléments essentiels doivent absolument être présents dans une instigation afin que celle-ci soit débutée, enquêtée et finalisée, par la résolution, une mise en accusation ou encore

une soumission d'une DIP. Ces trois éléments essentiels sont une source d'information, de la surveillance physique et une saisie de drogue. En second lieu, l'analyse des dossiers d'instigation a permis de bonifier, de façon exploratoire, le modèle de Kilfeather (2011) sur les phases de l'instigation. La bonification se trouve notamment dans l'ajout au niveau d'un filtrage de dossier formel et informel, tel que soutenu par l'étude de Manning (2004), d'une phase d'enquête complémentaire et le côté itératif du processus. En troisième lieu, la présente étude suggère que la présence des trois facteurs que sont la commission de l'infraction sur la voie publique, le fait que le suspect se déplace en véhicule et le nombre de surveillances physiques dans une instigation en matière de drogue pourrait augmenter sa réussite et par conséquent, son efficacité. En quatrième lieu, il existe également une relation statistiquement significative entre le nombre de surveillances physiques et le nombre d'arrestations. En cinquième lieu, il existe aussi une relation statistiquement significative entre les deux facteurs que sont le nombre d'utilisations d'un agent d'infiltration et le nombre de surveillances physiques et le nombre de soumissions de DIP au DPCP. Enfin, il est impossible de prédire la quantité de drogues qui sera saisie à la fin d'une enquête à partir des facteurs présents dans cette étude.

Cette étude offre donc la possibilité aux unités qui ont la responsabilité des enquêtes en matière de drogue d'intégrer des résultats quantitatifs afin de supporter et justifier leur processus de gestion, d'attribution de dossier et de choix de techniques d'enquête, et les dépenses qui y sont reliées. En effet, les gestionnaires pourraient, d'une part, mettre l'accent sur les dossiers dont l'infraction est commise sur la voie publique et le fait que le suspect se déplace en véhicule, et d'autre part, augmenter le nombre de surveillance afin d'accroître les chances de réussite des dossiers d'instigation.

En tenant compte des forces et des limites énoncées plus haut, il est possible de soumettre trois recommandations aux organisations policières en matière de gestion d'instigation en matière de drogue. La première recommandation est de sensibiliser les enquêteurs à éviter d'effectuer du filtrage informel et de colliger tous les dossiers mis de côté en notant les démarches. Ce

changement pourrait comporter plusieurs avantages. Au niveau de recherche future, cela permettra d'avoir un portrait plus complet des instigations et les motifs ayant menés à l'exclusion de ces dossiers. Au niveau du gestionnaire, cette recommandation pourrait lui permettre notamment d'avoir un meilleur état des dossiers traiter par ses enquêteurs, la charge de travail et les ressources matérielles et financières qui s'y rapportent. En effet, les rencontres de sources humaines, essentielles pour débiter un dossier, prennent du temps et s'effectuent habituellement dans un véhicule à l'extérieur du bureau. Ces rencontres nécessitent également du temps d'enquête pour valider ou infirmer les informations retenues. Il y a donc un certain travail qui n'est pas visible et quantifiable relié au filtrage de dossier informel. La seconde recommandation est d'encourager les enquêteurs à noter les éléments de la contre-enquête dans le dossier d'enquête. Comme la première recommandation, ce changement comporte deux types d'avantages. Au niveau de recherche future, cela permettra d'avoir un portrait plus complet des instigations tel que mentionné par Cusson et Louis (2019). Pour le gestionnaire de l'organisation policière, cela lui permettrait de mieux évaluer les conséquences des actions de contre-enquête sur le temps d'enquête et les ressources que cela implique afin de les contrer. Par exemple, lorsque le suspect effectue de la contre filature, il a été constaté dans les dossiers d'enquête que la surveillance physique est abandonnée et reprises ultérieurement pour éviter la détection des enquêteurs et éviter des accidents. La durée de l'enquête en sera évidemment impactée de même que les ressources matérielles et financières associées aux techniques d'enquête. Enfin, la troisième, est de conjuguer les stratégies policières traditionnelles de lutte contre la drogue à des actions communautaires, notamment envers les vendeurs/utilisateurs qui vendent de la drogue afin de subvenir à leur besoin de consommation. Les études suggèrent que les stratégies partenariales génèrent des réponses beaucoup plus efficaces aux problèmes de la criminalité que les stratégies qui concernent uniquement les actions policières (Weisburd et Eck, 2004).

Références bibliographiques

Alderden, M.A. & Lavery T.A. (2007). Predicting homicide clearances in Chicago: investigating disparities in predictors across different types of homicide. *Homicide Studies* - Volume 11 Number 2 - Month 2007 pp. 115–132.

Barlatier, J. (2017). *Management de l'enquête et ingénierie judiciaire, recherche relative à l'évaluation des processus d'investigation criminelle*. Thèse de doctorat ès criminologie rédigée sous la direction du professeur Olivier Ribaux et soutenue le 29 novembre 2017. Lausanne : UNIL / École des sciences criminelles.

Bacon, M. (2016). *Taking care of business: police detectives, drug law enforcement and proactive investigation* (First edition). Oxford, United Kingdom: Oxford University Press

Banks, L.K. (1982). Case screening: A study of police decision-making. Thesis for the degree of master of arts in the Department of Criminology under the supervision of John W. Ekstedt. Simon Fraser University.

Barbara G. Tabachnick and Linda S. Fidell (2001). *Using Multivariate Statistics, Fourth Edition*. Needham Heights, MA: Allyn & Bacon.

Bayley, D. (1994). It's accountability, stupid!. in Bryett, K. and Lewis, C. (Eds), *Un-Peeling Tradition: Contemporary Policing*, Centre Australian Public Sector Management, Macmillan Education, South Melbourne, 124-40.

Bayley, D. and Shearing, C. (1996), The Future of Policing, *Law and Society Review*, 30/3:585–606.

Black, D.J. (1976). *The Behavior of Law*. New York: Academic Press.

Blake, L. and Coupe, R.T. (2001). The impact of single and two-officer patrols on catching burglars in the act. *British Journal of Criminology*, 41 (2), pp. 381–396.

Bloch, P.B. & Weidman, D.R. (1976). *Managing criminal investigation (a prescriptive package)*. Law enforcement assistance administration. Washington D.C.

Boisvert, A-M. (2005). *La protection des collaborateurs de la justice : de mise à jour de la politique québécoise*. Québec : Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Borg, M. J., & Parker, K. F. (2001). Mobilizing law in urban areas: The social structure of homicide clearance rates. *Law & Society Review*, 35, 435–466.

Brodeur, J.P. (2005). L'enquête criminelle. *Criminologie*, 38, 2, p. 39-64.

Brodeur, J.P. (2007). *Le renseignement I : concepts et distinctions préliminaires*. Maurice Cusson,

Dupont, B. et Lemieux, F. (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure, Presses polytechniques et universitaires romandes*. Chapitre 18 p.263-277.

Bynum, T.S., Cordner, G.W. & Greene, J.R. (1982). Victim and offense characteristics: Impact on police investigative decision-making. *Criminology*, 20(3-4), pp. 301-318.

Campos, Élisabeth. 1998. Le crime. Collection Les Essentiels, n^o108. Toulouse: Milan.

Cartier, J. (2009). *La recherche et la gestion des liens dans l'investigation criminelle : le cas de la criminalité organisée*. Université de Lausanne, Faculté de droit et des sciences criminelles.

Caulkins, J.P (2017). *International Journal of Drug Policy*, 41 (2017), pages 158-159

Caulkins, J.P & Reuter, P (2010). How Drug Enforcement Affects Drug Prices, 39 *Crime & Just.* 213

Cawley, D.F., Miron, H.J., Araujo, W.J., Wasserman, R., Mannello, T.A. & Huffman, Y (1977). *Managing criminal investigation: Manual*. Washington, DC: United states department of justice, Law enforcement assistance administration, National institute of law enforcement and criminal justice.

Chan, J. (1999). Governing Police Practice, *British Journal of Sociology*. 50(2).

Chappel, D., Gordon, R. & Moore, R. (1982). Rand, le principal hérétique, les conclusions de Greenwood sur l'enquête criminelle. Dans *Connaître la police, Grands textes de la recherche anglo-saxonne, Les cahiers de la sécurité intérieure Hors-série 2003*. Paris : Documentation française. pp. 351 à 360.

Chappel, D., Gordon, R. & Moore, R. (1983). Experiments, innovations and future directions in criminal investigation, a survey of canadian police departments. *Canadian police college journal*, volume: 7, issue: 3, (1983). pp.161-205.

Chaiken, J.M. (1975). The criminal Investigation Process. *Volume II: Survey of municipal and county police department*. Santa Monica: The Rand Corporation.

Cohen, J., Gorr, W.L & Singh, P. (2003). Estimating intervention effects in various setting: Do police raids reduce illegal drog dealing at nuisance bars? *Criminology*, 41, 257-292.

Collison, M. (1995) *Police, Drugs and Community*, London: Free Associations Books.

Cope, S., Leishman, F. and Starie, P. (1997). Globalisation, new public management and the enabling state futures of police management, *International Journal of Public Sector Management*, Vol. 10 No. 6, pp. 444-60.

Coupe, R.T. (2014a). Evaluating the effects of resources and solvability on burglary detection, *Policing and Society*, 26:5, pp. 563-587.

Coupe, R.T. & Griffith, M. (1996). Solving residential burglaries. Police research group: Crime detection and prevention series paper 77. Home office: London.

Crawford, A. (1998). Partenariat et responsabilité à l'ère managériale : retour sur l'expérience britannique. *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, 33, 51-87.

Cusson, M. & Diotte, M. (2007). Les organismes de sécurité intérieure du Québec : une classification. Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes. Chapitre 5 p.89-97.

Cusson, M. & Louis, G. (2019). *L'art de l'enquête criminelle : À la recherche de la vérité, de la sécurité et de la justice*. Septentrion.

Dempsey, J.S. (1996). An introduction to public and private investigations. St. Paul MN : West.

Dixon, J., Kouzmin, A. & Korac-Kakabadse, N. (1998). Managerialism - something old, something borrowed, little new: economic prescription versus effective organisational change in public agencies. *International Journal of Public Sector Management*, Vol. 11, Nos 2/3, 1-19.

Dorn, N., Murji, K., & South, N. (1992). *Traffickers: drug markets and law enforcement*. London ; New York: Routledge.

Dunleavy, P. and Hood, C. (1994). From old public administration to new public management, *Public Money & Management*, Vol. 14 No. 3.

Dupont, B. (2003). Évaluer ce que fait la police : l'exemple australien. *Criminologie*, 36 (1), 103–120.

Dupont, B. ; Ratcliffe, J. (2000). Juste des punaises sur une carte ? Quelques considérations critiques sur la cartographie criminelle, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 41, pp. 229-243.

Eck, J. (1979). Managing case assignments: the burglary investigation decision model replication. Washington DC: Police executive research forum.

Eck, J. (1983). *Solving Crimes: The Investigation of Burglary and Robbery*. Washington, DC: Police Executive Research Forum.

Engeling, S.J. (2013). Investigative decision-making: What factors contribute to detective's decision to arrest ? Thesis presented to the Graduate Council of Texas State University-San Marcos in Partial Fulfillment of the Requirements for the Degree Master of SCIENCE. San Marcos, Texas August 2013.

Ericson, R. V. (1981). *Making crime: a study of detective work*. Toronto: Butterworths.

Feeney, F. (1983). Arrests without conviction: How often they occur and why. Washington, D.C.: National Institute of Justice.

Fleming, J. & Lafferty, G., (2000). New management techniques and restructuring for accountability in Australian police organisation, *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, Vol. 23 Issue: 2, pp.154-168

Forst, B. (1995). Prosecution and sentencing. *Crime*, 363, 364.

Friedrich, R.J. (1977). The Impact of Organizational, Individual, and Situational Factors on Police Behavior. Doctoral dissertation, University of Michigan.

Gilbert, J. N. (2001). *Criminal investigation* (5th ed). Upper Saddle River, N.J: Prentice Hall.

Goldstein, Herman. 1979. Improving policing: A problem oriented approach . *Crime and Delinquency* 24:236-258 .

Greenberg, B., Yu, O.S. & Lang, K. (1973). *Enhancement of the investigative function*. Stanford research institute, Menlo park, California, 1972-1973.

Greenberg, B., Elliot, C.V., Kraft, L.P. & Procter, H.S. (1977). *Felony investigation decision model: an analysis of investigative elements of information*. Law enforcement assistance administration, National institute of law enforcement and criminal justice.

Greenberg, B. & Wasserman, R. (1979). *Managing criminal investigations*. Washington, DC: United states department of justice, law enforcement assistance administration, National institute of law enforcement and criminal justice.

Greenwood, P. (1970). *An analysis of the apprehension activities of the New York City police department*. New York, NYC: Rand.

Greenwood, P., Chaiken, J. & Petersilia, J. (1975). *The Criminal Investigation Process. Volume III :Observations and Analysis*. Santa Monica, California: The Rand Corporation.

Greenwood, P.; Chaiken, J.; Petersilia, J. (1976). Response to: An evaluation of the Rand corporation's analysis of the criminal investigation process. *Police Chief* n° 43, p. 62-71

Greenwood, P., Petersilia, J. & Chaiken, J. (1977). *The criminal investigation process*. Lexington, MA: D.C. Heath.

Hood, C. (1991). A public management for all seasons?, *Public Administration*, Vol. 69 No. 1.

Horvath, F., Meesig, R.T. & Lee, Y.H. (2001). *A national survey of police policies and practices regarding the criminal investigation process: Twenty-five years after Rand*. Washington, DC: National Institute of Justice, Office of Justice Programs.

Innes, M. (2002). The process structures of police homicide investigations. *British journal of criminology*, 42 (4), 669–688.

Innes, M. (2003). *Investigative murder. Detective work and police response to criminal homicide*. Oxford: University press.

Isaac, H. (1967). Police operations: the apprehension process. In president commission on law enforcement and administration of justice. Task force report: science and technology. Washington DC: United state government printing office.

Jobard, F., de Maillard, J. (2015). *Sociologie de la police : Politiques, organisations, réformes*. Paris: Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.jobar.2015.01>

Johnson, N.; Healy, D. (1979). Felony investigation decision model. A research report of the statistical analysis center and research unit, Minesota statistical analysis center, crime control planning board.

Kelling, G. (1974). L'expérience de Kansas City sur la patrouille préventive, dans J.-P. Brodeur et D. Monjardet (dir.), *Connaître la police*, Paris, IHESI, 191-229.

Kilfeather, K.F. (2011). *Managing and coordinating major criminal investigations*. 2nd edition. CRC press.

Kind, S.S. (1994). Crime investigation and the criminal trial, a three chapter paradigm of evidence. *Journal of the forensic science society* 1994, 34, pp. 155-164.

Klinger, D.A. (1997). Negotiating Order in Patrol Work: An Ecological Theory of Police Response to Deviance. *Criminology* 35 (2). pp. 277-306.

Kruisbergen, E. W., De Jong, D., & Kleemans, E. R. (2011). Undercover Policing Assumptions and Empirical Evidence. *British Journal of Criminology*, 51(2), 394-412.

Kubrin, C. E.; Weitzer, R. (2003). Retaliatory homicide: Concentrated disadvantage and neighborhood culture. *Social Problems*, 40, pp. 157–180.

Lee, C. (2005). The value of life in death: Multiple regression and event history analyses of homicide clearance in Los Angeles County. *Journal of Criminal Justice*, 33, pp. 527–534.

Levy, H. (1996). *And the Blood Cried Out. A Prosecutor's Spellbinding Account of the Power of DNA*. New York: Basic Books, Harper Collins Publishers.

Liederbach, J., Fritsch, E.J. & Womack, C.L. (2011) Detective workload and opportunities for increased productivity in criminal investigations, *Police Practice and Research: An International Journal*, 12:1, 50-65.

Litwin, K.J.; Xu, Y. (2007). The dynamic nature of homicide clearances: A multilevel model comparison of three time period. *Homicide Studies*, Volume 11 Number 2, May 2007, pp. 94–114.

Lyman, M. D. (1987). *Narcotics and crime control*. Springfield, Ill., U.S.A.: CCThomas.

Lyman, M.D. (1999), *The Police: An Introduction*, Prentice Hall, Upper Saddle River, NJ

Lyman, M. D. (2007). *Practical drug enforcement* (3rd ed). Boca Raton: Taylor & Francis.

Macdonald, J. M., & Kennedy, J. (1983). *Criminal investigation of drug offenses : The narcs' manual*. C.C. Thomas.

Maguire, M. (2000). Policing by risks and targets: Some dimensions and implications of intelligence control. *Policing and Society*, 9, 315-336.

Maguire, M. (2003). Criminal investigation and crime control. In T. Newburn, (Ed.), *Handbook of Policing* (363-393). Cullompton, Devon (UK): Willan Publishing.

Manning, P. (1977). *Police work: The social organization of policing*, Boston, Massachusetts Institute of Technology Press, 1-37.

Manning, P. K. (1980). *The narcs' game: organizational and informational limits on drug law enforcement*. Cambridge, Mass: MIT Press.

Manning, P. K. (2004). *The narcs' game: organizational and informational limits on drug law enforcement* (2nd ed). Prospect Heights, Ill: Waveland Press.

Marché, G.E. (1994). The production of homicide solutions: an empirical analysis. *American Journal of Economics and Sociology*, 53, pp. 385–401.

Martin, B. (1993), *In the Public Interest?*, Zed, London.

Marx, G. T. (1988). *Undercover: police surveillance in America*. Univ of California Press.

Mazerolle, L., Soole, D. W. & Rombouts, S. (2006). Street-level drug law enforcement: A meta-analytical review. *Journal of Experimental Criminology*, 2(4), 409- 435.

McDevitt, D. (2005). *Managing the investigative unit*. Springfield, IL: Thomas Books. Texas Law Enforcement Management and Administrative Statistics Program. Investigative caseloads. Huntsville, TX: Sam Houston State University, College of Criminal Justice.

McLaughlin, E. and Murji, K. (1997), "Public policework and the managerialist paradox", in Francis, P., Davies, P. and Jupp, V. (Eds), *Policing Futures: The Police, Law Enforcement and the Twenty-First Century*, Houndmills, Basingstoke.

Morselli, C., Turcotte, M., & Louis, G. (2007). Le crime organisé et les contre-mesures. Maurice Cusson, Benoît Dupont et Frédéric Lemieux (sous la direction de), *Traité de sécurité intérieure*, Presses polytechniques et universitaires romandes. Chapitre 13 p.185-198.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec (2019). Processus judiciaire applicable aux adultes en matière criminelle. Repéré à <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/?id=19022>

Mucchielli L. (2004). L'enquête de police judiciaire en matière d'homicide. *Questions pénales*, Vol. XVI, No. 1, 1-4.

Osterburg, J. W. & Ward, R. H. (2014). *Criminal investigation: a method for reconstructing the past* (Seventh edition). Amsterdam: Anderson Publishing is an imprint of Elsevier.

Palmiotto, M. J. (2013). *Criminal investigation, (4th edition)*. Boca Raton, FL: CRC Press.

Paine, C. (2012). *Solvability factors in dwelling burglaries in Thames Valley*. Thesis presented to the graduate of the university of Cambridge submitted in part fulfillment of the requirements for the Master's Degree in Applied Criminology and Police Management.

Pena, M. S. (2000). *Practical criminal investigation*. Belmont, CA: Wadsworth/Thomson Learning.
Policing Urban Drug Markets - Oxford Handbooks. (2018), 18.

Petersilia, J., Abrahamse, A., & Wilson, J. Q. (1990). The relationship between police practice, community characteristics, and case attrition. *Policing and Society: An International Journal*, 1(1), 23-38

Prévost, L. (2000). « Enquête criminelle », 2e édition, Mont-Royal, Modulo.

Puckett, J.L.; Lundman, R.J. (2003). Factors affecting homicide clearances: multivariate analysis of a more complete conceptual framework. *Journal of Research in Crime and Delinquency* 2003 40, p. 171.

Pyrooz, D.C.; Wolfe, S.E.; Spohn, C. (2011). Gang-related homicide charging decisions: the implementation of a specialized prosecution unit in Los Angeles. *Criminal Justice Policy Review* 22(1) pp. 3–26.

Ratcliffe, J. (2003). *Intelligence-Led Policing. Trends and Issues in Crime and Criminal Justice.* Australian Institute of Criminology. No. 248.

Rayner, J. J. (2014). *Re-evaluating the Criminal Investigative Process: An Empirical Evaluation of Criminal Investigations in the United States.* University of southern Mississippi. Dissertations. Paper 3.

R c. Beaver (1957) R.C.S. 531

R. c. Morelli, 2010 CSC 8 (2010) 1 R.C.S 253

R. c. Jordan, 2016 CSC 27, [2016] 1 R.C.S. 631

Regoeczi, W.C., Kennedy, L.W. & Silverman, R.A. (2000). Uncleared homicide: A Canada/United States comparison. *Homicide Studies*, 4, pp. 135–161.

Regoeczi, W.C., Jarvis, J. & Riedel M. (2008). Clearing murders: is it about time? *Journal of Research in Crime and Delinquency* Volume 45 Number 2 May 2008 pp. 142-162.

Regan, K.J., ; Nalley, P.G.; White, T. (1979). *Managing Criminal Investigations: A Summary Report*. Urban Institute.

Reynolds, O. (1983). *An analysis of the managing criminal investigations incentive program (MCI) in zone one of the Atlanta Bureau of Police Services*. ETD Collection for AUC Robert W. Woodruff Library. Paper 2350.

Ribaux, O. (2014). *Police scientifique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.

Richardson D.A.; Kosa, R. (2001). *An Examination of Homicide Clearance Rates: Foundation for the Development of a Homicide Clearance Model*. Washington: Police executive research forum.

Robb, P., Coupe, R.T., & Ariel, B. (2014). Metal theft on railway property. *European journal on criminal policy and research*, 22.

Roberts, A. (2007). Predictors of homicide clearance by arrest: An event history analysis of NIBRS incidents. *Homicide Studies*, 11(2), 82-93.

Sanders, W. (1977). *Detective work: a study of criminal investigation*. New York: The Free Press.

Sanders, A & Young, R (2007). From suspect to trial. *Oxford handbook of criminology*, 4th edition, pp 953-989

Schroeder, D.A. & White, M.D. (2009). Exploring the use of DNA evidence in homicide investigations: implication for detective work and clearance rate. *Police Quarterly* - Volume 12 Number 3 September 2009, pp.319-342.

Simon, D. (1991). *Homicide: A year on the killing streets*. Wilmington, MA: Houghton Mifflin Company.

Skogan, W.G. & Antunes, G.E. (1979). Information, apprehension, and deterrence: Exploring the limits of police productivity. Original Research Article *Journal of Criminal Justice*, Volume 7, Issue 3, Autumn 1979, pp.217-241.

Skogan, W., & Frydl, L. (2003). *Fairness & effectiveness in policing: The evidence*. Washington, DC: National Academies

Skolnick, J. (1966). *Justice without Trial*. New York: John Wiley and Sons.

Smith, W. (1973). How cops catch robbers, in Floyd, F.; Weir, A. (Eds). *The prevention and control of robbery, vol IV: the response of the police and other agencies to robbery*. Davis, C.A.: The center on administration of criminal justice, university of California.

Smith, N. & Flanagan, C. (2000). *The Effective Detective: Identifying the skills of an Effective SIO*. London: Home Office. Policing and Reducing Crime Unit. Research, Development and Statistics Directorate.

Statistiques Canada (2018). Révision de la classification des affaires criminelles fondées et non fondées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54973-fra.pdf?st=uoPt4KX>

Stelfox, P. (2009). *Criminal investigation: an introduction to principles and practice*. New York: Willian publishing.

Tabachnik B.G. & Fidell L.S. (1996) *Using Multivariate Statistics*, 3rd edn. Harper Collins, New York.

Tarling, R.; Morris, K. (2010). Reporting crime to police. *British journal of criminology* (2010) 50, pp. 474–490.

Thomassin, K. (2000). La mesure de la criminalité. *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, Volume 2, no 2. Repéré à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/bulletin_decembre_2000.pdf

Tilley, N., Robinson, A., & Burrows, J. (2007). The investigation of high-volume crime. Chapter 9. *In*: T. Newburn, T. Williamson & A. Wright, eds. *Handbook of criminal investigation*. Cullompton: Willan.

Townsley, M.; Pease, K. (2002). How efficiently can we target prolific offenders? *International Journal of Police Science and Management* 4(4), pp. 323–331.

Trussler, T. (2010). Explaining the Changing Nature of Homicide Clearance in Canada. *International Criminal Justice Review* 20, p. 366.

Ward, R.H. (1971). *The investigative function: criminal investigation in the united states*. Unpublished Ph D.dissertation. Berkeley CA: University of California at Berkeley.

Weisburd, D.; Bernasco, W.; Bruinsma G. (2009). *Putting Crime in Its Place: Units of Analysis in Spatial Crime Research*, New York: Springer.

Weisel, D. L. (1996). *Police antidrug tactics: new approaches and applications*. Washington, D.C: Police Executive Research Forum.

Wellford, C., & Cronin, J. (1999). *An Analysis of Variables Affecting the Clearance of Homicides: a Multistate Study*. Washington, DC: Justice Research and Statistics Association.

Williams, A.K (1983). *Aerial surveillance to detect growing marijuana*. FBI Law Enforcement Bulletin, Février 1983.

William, V.L, & Sumrall, R.O., (1982). *Productivity measures in the criminal investigation function*. *Journal of criminal Justice*, Vol 10, pp 111-122.

Wilson, J.Q. (1978). *The Investigators. Managing FBI and Narcotics Agents*. New York: Basic Books, Inc., Publishers

Wilson, J.Q. (1993). *The problem of defining agency success*. In *Performance mesasures for criminal justice system*. Washington, DC: Bureau of Justice Statistics.

Womack, C.L. (2007). Criminal investigations: The impact of patrol officers on solving crime.

Annexes

Annexe 1 – Statistiques descriptives sur la nature et la diversité de la substance saisie

Tableau 15. – Statistiques descriptives sur la nature et la diversité de la substance

	N	%
Nature de la substance saisie (n = 324)		
Marijuana	90	27,8
Cocaïne	83	25,6
Crack	67	20,7
Speed	49	15,1
Haschisch	37	11,4
Autres	22	6,8
Héroïne	17	5,2
Méthamphétamine cristallisée	14	4,3
GHB	14	4,3
Cialis	14	4,3
Méthamphétamine	13	4,0
Viagra	11	3,4
Ecstasy	10	3,1
Dilaudid	8	2,5
Fentanyl	7	2,2
Ketamine	7	2,2
LSD	5	1,5
Stéroïde	4	1,2
Hydromorphone	4	1,2
Xanax	2	0,6
Champignon	2	0,6
Clonazepam	1	0,6
Lorazepam	1	0,3
Diversité de la substance saisie (n = 324)		
0 substance	158	48,8
1 substance	55	17,0
2 substances	44	13,6
3 substances et plus	67	20,6

Annexe 2 - Moyenne des substances saisies qui fixe la réussite en fonction de la quantité de drogue saisie

Tableau 16. – Moyenne des substances saisies qui fixe la réussite en fonction de la quantité de drogue saisie

Nature de la substance	Moyenne
Marijuana (gramme)	370
Cocaine (gramme)	111
Crack (gramme)	12,95
Méthamphétamine (gramme)	21,75
Speed (comprimé)	408,41
Haschisch (gramme)	46,38
Héroïne (gramme)	55,51
Cialis (comprimé)	86,92
Méthamphétamine cristallisée (gramme)	19,02
GHB (mL)	460,62
Viagra (comprimé)	22,67
Ecstasy (comprimé)	76,11
Dilaudid (comprimé)	66
Fentanyl (gramme)	24,25
Kétamine (gramme)	14,64
LSD (timbre)	296,20
Stéroïde (mL)	115,58
Xanax (comprimé)	431,25
Hydromorphone (comprimé)	38
Champignon (gramme)	57,96
Clonazepam (comprimé)	64
Lorazepam (comprimé)	10

Annexe 3 – Analyses bivariées

Tableau 17. – Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon la résolution

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
Caractéristiques de l'informateur				
Plaignant/témoin				
non	145	149	-0,00	24
oui	12	12		
Source humaine				
non	4	1	0,08	299
oui	144	155		
Nombre de sources humaines	125	118	0,28**	243
Informateur enregistré				
non	68	79		
oui	62	65	-0,03	127
Informateur anonyme				
non	62	65	0,03	147
oui	68	79		
Précision de l'information				
non	55	61	0,01	158
oui	74	84		
Caractéristiques du crime				
Infraction voie publique				
non	43	34	0,30***	143
oui	37	106		
Déplacement en véhicule				
non	37	74	0,15*	76
oui	15	61		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 18. – Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon la résolution

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
<u>Caractéristiques de l'enquête</u>				
Ancienneté de l'enquêteur	162	162	0,26	324
Délais entre la réception des informations et perquisition moins de 30 jours				
non	0	31	-0,09	49
oui	1	48		
Délais entre la signature du mandat et l'exécution du mandat	0	77	0,14*	77
<u>Techniques d'enquête</u>				
Utilisation A.I				
non	128	89	0,46**	107
oui	34	73		
Nombre d'utilisation A.I	33	73	0,28	106
Surveillance				
non	107	41	0,41***	176
oui	55	121		
Nombre de surveillance	52	115	0,46**	167
Techniques/unités spécialisées				
non	160	129	0,31***	35
oui	2	33		
Utilisation argent marqué				
non	162	132	0,32***	30
oui	0	30		
Perquisition				
Non	158	58	0,66***	105
Oui	3	102		
Nombre de perquisitions	3	99	0,19	102

Opération en fonction des habitudes du suspect				
non	3	43	0,12	102
oui	2	100		
Arrestation sur la voie publique				
non	8	58	0,23**	85
oui	1	84		
Méthode d'entrée dynamique				
non	1	72	-0,17	24
oui	2	22		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 19. – Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon l'arrestation

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
<u>Caractéristiques de l'informateur</u>				
Plaignant/témoin				
non	150	144	-0,06	24
oui	15	9		
Source humaine				
non	4	1	0,08	299
oui	151	148		
Nombre de sources humaines	131	112	0,28**	243
Informateur enregistré				
non	71	76		
oui	66	61	-0,04	127
Informateur anonyme				
non	62	61	0,03	147
oui	71	76		
Précision de l'information				
non	56	60	-0,02	158
oui	80	78		
<u>Caractéristiques du crime</u>				
Infraction voie publique				
non	47	30	0,34***	143
oui	38	105		
Déplacement en véhicule				
non	39	72	0,15*	76
oui	16	60		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 20. – Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon l'arrestation

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
<u>Caractéristiques de l'enquête</u>				
Ancienneté de l'enquêteur	171	153	0,25	324
Délais entre la réception des informations et perquisition moins de 30 jours				
non	0	31	-0,13	49
oui	2	47		
Délais entre la signature du	1	76	0,11	77
<u>Techniques d'enquête</u>				
Utilisation A.I				
non	136	81	0,28***	107
oui	35	72		
Nombre d'utilisation A.I	34	72	0,28	106
Surveillance				
non	114	34	0,45***	176
oui	57	119		
Nombre de surveillance	53	114	0,46**	167
Techniques/unités spécialisées				
non	169	120	0,33***	35
oui	2	33		
Utilisation argent marqué				
non	171	123	0,34***	30
oui	0	30		
Perquisition				
Non	166	50	0,68***	105
Oui	5	100		
Nombre de perquisitions	5	97	0,19	102

Opération en fonction des habitudes du suspect				
non	4	42	0,25**	102
oui	0	102		
Arrestation sur la voie publique				
non	7	59	0,25**	85
oui	0	85		
Méthode d'entrée dynamique				
non	2	71	-0,04	24
oui	1	23		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 21. – Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon la soumission de DIP

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
<u>Caractéristiques de l'informateur</u>				
Plaignant/témoin				
non	152	142	-0,06	24
oui	14	10		
Source humaine				
non	4	1	0,08	299
oui	152	147		
Nombre de sources humaines	133	110	0,28**	243
Informateur enregistré				
non	72	61	-0,04	127
oui	66	75		
Informateur anonyme				
non	66	61	0,03	147
oui	72	76		
Précision de l'information				
non	56	60	-0,03	158
oui	81	77		
<u>Caractéristiques du crime</u>				
Infraction voie publique				
non	46	31	0,33***	143
oui	38	105		
Déplacement en véhicule				
non	40	71	0,16*	76
oui	16	60		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 22. – Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon la soumission de DIP

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
<u>Caractéristiques de l'enquête</u>				
Ancienneté de l'enquêteur	172	152	0,28*	324
Délais entre la réception des informations et perquisition moins de 30 jours				
non	0	31	-0,09	49
oui	1	48		
Délais entre la signature du	0	77	0,15***	77
<u>Techniques d'enquête</u>				
Utilisation A.I				
non	137	80	0,28***	107
oui	35	72		
Nombre d'utilisations A.I	34	72	0,28	106
Surveillance				
non	115	33	0,45***	176
oui	57	119		
Nombre de surveillances	54	113	0,46**	167
Techniques/unités spécialisées				
non	170	119	0,33***	35
oui	2	33		
Utilisation argent marqué				
non	172	122	0,34***	30
oui	0	30		
Perquisition				
Non	168	48	0,70***	105
Oui	3	102		
Nombre de perquisitions	3	99	0,19	102

Opération en fonction des habitudes du suspect				
non	4	42	0,13	102
oui	3	99		
Arrestation sur la voie publique				
non	8	58	0,20*	85
oui	2	83		
Méthode d'entrée dynamique				
non	1	72	-0,17	24
oui	2	22		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 23. – Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon la quantité de drogue saisie

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
Caractéristiques de l'informateur				
Plaignant/témoin				
non	235	59	0,03	24
oui	18	6		
Source humaine				
non	3	2	-0,06	299
oui	236	63		
Nombre de sources humaines	199	44	0,43***	243
Informateur enregistré				
non	119	28	0,05	127
oui	98	29		
Informateur anonyme				
non	98	29	-0,05	147
oui	119	28		
Précision de l'information				
non	91	25	-0,01	158
oui	125	33		
Caractéristiques du crime				
Infraction voie publique				
non	57	20	-0,01	143
oui	107	36		
Déplacement en véhicule				
non	90	21	0,28*	76
oui	42	34		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 24. – Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon la quantité de drogue saisie

	Non	Oui	Phi ou Z	Total
	n	n		
<u>Caractéristiques de l'enquête</u>				
Ancienneté de l'enquêteur	259	65	0,25	324
Délais entre la réception des informations et perquisition moins de 30 jours				
non	15	16	0,05	49
oui	21	28		
Délais entre la signature du	31	46	0,29	77
<u>Techniques d'enquête</u>				
Utilisation A.I				
non	171	46	-0,04	107
oui	88	19		
Nombre d'utilisation A.I	87	19	0,27	106
Surveillance				
non	130	18	0,18***	176
oui	129	47		
Nombre de surveillances	122	45	0,59**	167
Techniques/unités spécialisées				
non	237	52	0,15***	35
oui	22	13		
Utilisation argent marqué				
non	233	61	-0,05	30
oui	26	4		
Perquisition				
Non	206	10	0,56***	105
Oui	50	55		
Nombre de perquisitions	48	54	0,47*	102

Opération en fonction des habitudes du suspect				
non	19	27	-0,24*	102
oui	68	34		
Arrestation sur la voie publique				
non	32	34	-0,19*	85
oui	57	28		
Méthode d'entrée dynamique				
non	36	37	0,10	24
oui	9	15		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 25. – Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon le nombre d'arrestations

		Z	Total
Nombre d'arrestations			
<u>Caractéristiques de l'informateur</u>			
Plaignant/témoin			
non	294	0,03	24
oui	24		
Source humaine			
non	5	0,09	299
oui	299		
Nombre de sources humaines	243	0,10	243
Informateur enregistré			
non	147	0,24	127
oui	127		
Informateur anonyme			
non	127	0,24	147
oui	147		
Précision de l'information			
non	116	0,20	158
oui	158		
<u>Caractéristiques du crime</u>			
Infraction voie publique			
non	77	0,40***	143
oui	143		
Déplacement en véhicule			
non	111	0,26	76
oui	76		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 26. – Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon le nombre d’arrestations

		Z	Total
Nombre d’arrestations			
<u>Caractéristiques de l’enquête</u>			
Ancienneté de l’enquêteur	324	0,23	324
Délais entre la réception des informations et perquisition moins de 30 jours			
non	31	0,43	49
oui	49		
Délais entre la signature du	77	0,82	77
<u>Techniques d’enquête</u>			
Utilisation A.I			
non	217	0,34***	107
oui	107		
Nombre d’utilisations A.I	324	0,46***	324
Surveillance			
non	148	0,46***	176
oui	176		
Nombre de surveillances	317	0,56**	317
Techniques/unités spécialisées			
non	289	0,41***	35
oui	35		
Utilisation argent marqué			
Perquisition			
Non	216	0,71***	105
Oui	105		
Nombre de perquisitions	318	0,58***	318
Opération en fonction des habitudes du suspect			
non	46	0,32	102
oui	102		

Arrestation sur la voie publique			
non	66	0,35*	85
oui	85		
Méthode d'entrée dynamique			
non	73	0,45*	24
oui	24		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 27. – Analyses bivariées des facteurs non institutionnels selon le nombre de soumissions de DIP

		Z	Total
Nombre d'arrestations			
<u>Caractéristiques de l'informateur</u>			
Plaignant/témoin			
non	294	0,08	24
oui	24		
Source humaine			
non	5	0,09	299
oui	299		
Nombre de sources humaines	243	0,32***	243
Informateur enregistré			
non	147	0,22	127
oui	127		
Informateur anonyme			
non	127	0,22	147
oui	147		
Précision de l'information			
non	116	0,19	158
oui	158		
<u>Caractéristiques du crime</u>			
Infraction voie publique			
non	77	0,39***	143
oui	143		
Déplacement en véhicule			
non	111	0,26	76
oui	76		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001

Tableau 28. – Analyses bivariées des facteurs institutionnels selon le nombre de soumissions de DIP

		Z	Total
Nombre d'arrestations			
Caractéristiques de l'enquête			
Ancienneté de l'enquêteur	324	0,23	324
Délais entre la réception des informations et perquisition moins de 30 jours			
non	31	0,46*	49
oui	49		
Délais entre la signature du mandat et l'exécution du mandat	77	0,30	77
Techniques d'enquête			
Utilisation A.I			
non	217	0,37***	107
oui	107		
Nombre d'utilisations A.I	324	0,41***	324
Surveillance			
non	148	0,48***	176
oui	176		
Nombre de surveillances	317	0,59***	317
Techniques/unités spécialisées			
non	289	0,41***	35
oui	35		
Utilisation argent marqué			
non	294	0,42***	30
oui	30		
Perquisition			
Non	216	0,74***	105
Oui	105		
Nombre de perquisitions	318	0,58***	318

Opération en fonction des habitudes du suspect			
non	46	0,28	102
oui	102		
Arrestation sur la voie publique			
non	66	0,32	85
oui	85		
Méthode d'entrée dynamique			
non	73	0,40	24
oui	24		

* p < 0,05 ** p < 0,01 *** p < 0,001